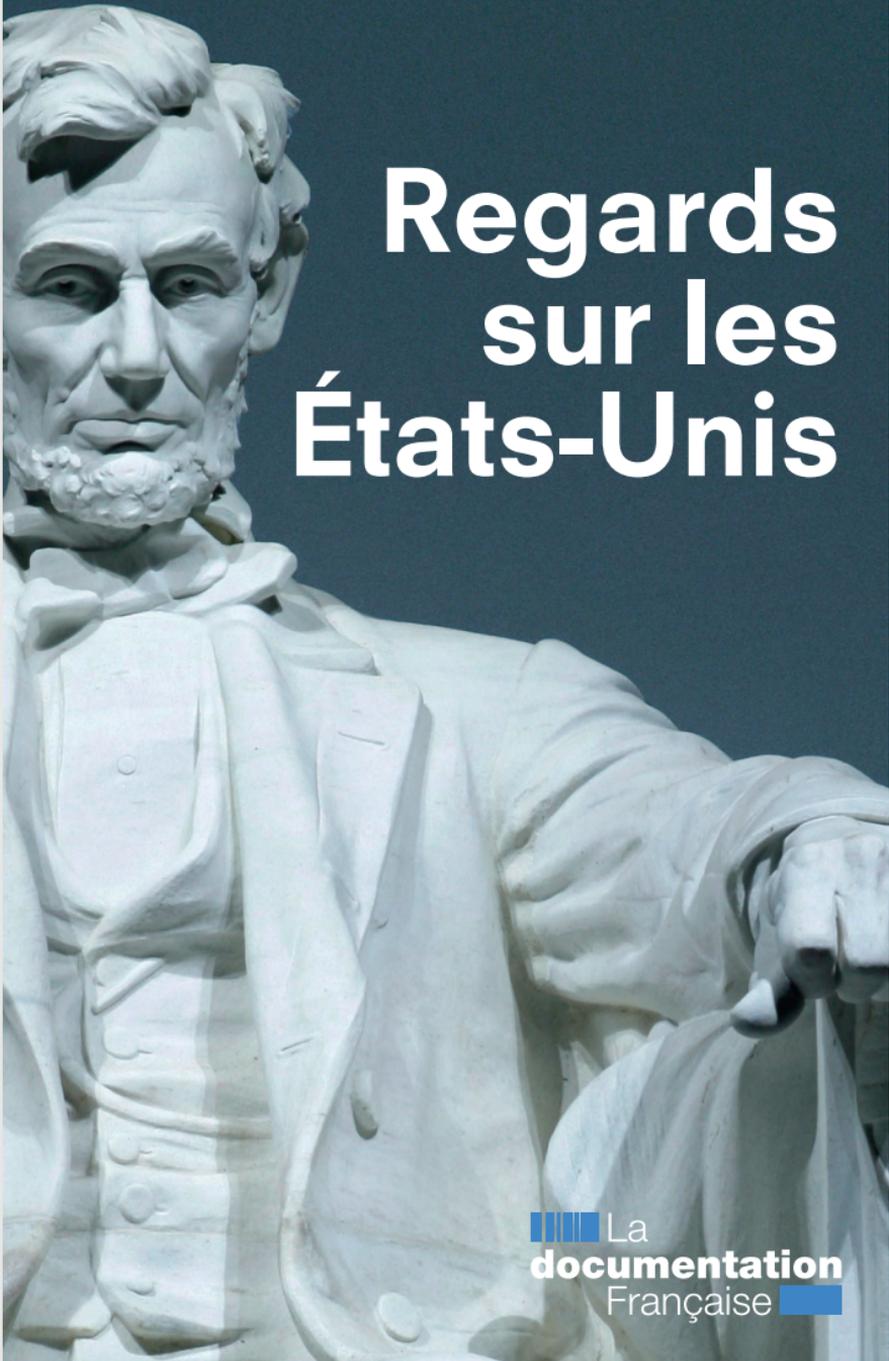


DOC EN POCHE

REGARD D'EXPERT

documentation **photographique**

A close-up photograph of a white marble statue of Abraham Lincoln. The statue is shown from the chest up, wearing a suit and a bow tie. It has a full, curly beard and is looking slightly to the left. The background is a dark, solid color.

Regards sur les États-Unis

La
documentation
Française

Regards sur les États-Unis

Cynthia Ghorra-Gobin

directrice de recherche CNRS – Creda,
université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle,
professeur invitée à Berkeley

Guillaume Poiret

maître de conférences en géographie
et aménagement,
université Paris Est – Créteil,
laboratoire Lab'Urba

Jacques Portes

professeur émérite d'histoire nord-américaine,
université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis

Marie-Jeanne Rossignol

professeur à l'université Paris Diderot

Responsable de la collection

Isabelle Flahault

Suivi éditorial

Clément Drouin

Secrétariat de rédaction

Anne Biet Coltelloni

Martine Paradis

Conception graphique

Sandra Lumbroso

Bernard Vaneville

Mise en page

Éliane Rakoto

Édition

Dagmar Rolf

Fabien Weyh

Photo de couverture

Mémorial de Lincoln à Washington.

© Matthew Cavanaugh/epa/Corbis.

Avertissement au lecteur

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Ces textes ne peuvent être reproduits sans autorisation.

Celle-ci doit être demandée à :

Direction de l'information légale et administrative

26, rue Desaix

75727 Paris cedex 15

« En application du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2016.

ISBN : 978-2-11-010280-5

Sommaire

Avant-propos.....5

Préambule7
Jacques Portes

Chapitre 1
Naissance de la démocratie américaine 13
Marie-Jeanne Rossignol

Chapitre 2
États-Unis/Canada. Regards croisés.....59
Cynthia Ghorra-Gobin, Guillaume Poiret

Chapitre 3
Histoire et cinéma aux États-Unis..... 105
Jacques Portes

Avant-propos

« *Doc' en poche* » et la Documentation photographique : une jeune association à la Documentation française

La série « Regard d'expert » de la collection « Doc' en poche » a pour vocation d'accueillir des textes de référence, écrits par des auteurs reconnus, dans les domaines politique, économique, social, culturel et international, aussi bien originaux que repris en seconde édition.

C'est le cas de la collaboration développée depuis quelques années avec la *Documentation photographique*, revue d'histoire et de géographie qui, comme « Doc' en poche », a pour objectif de tendre des passerelles entre la recherche, l'expertise et le grand public.

Destinée aux enseignants et aux étudiants en histoire et en géographie, mais plus largement à toute personne s'intéressant à ces questions, la *Documentation photographique* publie, depuis 1947, les textes des plus grands historiens et géographes autour d'une riche iconographie, ce qui constitue sa signature.

Certains de ces textes croisent des sujets d'actualité développés dans la collection « Doc' en poche » depuis son lancement en 2012. Ils permettent de prendre du recul et de mettre en perspective ces problématiques. Il s'agit ici, par cette collaboration, de tenir à nouveau à la disposition des lecteurs des textes épuisés de la *Documentation photographique* et de leur donner ainsi une seconde vie.

Ce troisième volume sur les États-Unis propose la reprise de trois « Point sur » – synthèses faisant le tour d'un sujet – tirés de numéros de la *Documentation photographique* (DP 8038 *Aux origines de la démocratie américaine* de Marie-Jeanne Rossignol, DP 8092 *États-Unis/Canada. Regards croisés* de Cynthia Ghorra-Gobin et Guillaume Poirer, DP 8028 *Histoire et cinéma aux États-Unis* de Jacques Portes). Ces textes ont été systématiquement mis à jour par leurs auteurs.

Préambule

L'approche de la période électorale américaine va inévitablement déboucher sur quelques biographies de candidats et sur des synthèses souvent superficielles.

Cet ouvrage, en revanche, n'est en rien une synthèse sur l'histoire, la géographie et la culture des États-Unis. Une telle démarche serait d'autant moins souhaitable que les spécialistes américains ont renoncé eux-mêmes à un projet aussi ambitieux et complexe en raison de l'orientation multiculturelle de leur pays.

L'approche croisée de trois dossiers traitant chacun d'un thème rarement abordé en France a pour objectif de donner une réelle profondeur à une meilleure compréhension de la société américaine.

Le lecteur trouvera ci-dessous un éclairage sur la période initiale de l'histoire des États-Unis. Un autre s'attachera au contexte géographique et économique du pays à un moment où il se tourne vers les pays du Pacifique après avoir obtenu la liberté des échanges sur l'ensemble du continent par le biais de l'Alena. Le dernier montrera que les États-Unis sont encore les maîtres des images à contenu historique.

Les trois parties, issues de trois dossiers de la *Documentation photographique*, proposent chacune une interprétation partielle mais profondément renouvelée de la réalité culturelle, historique et géographique d'un pays si divers et si paradoxal.

Les États-Unis : premier essor

Les Américains, à chaque grande commémoration, ressassent leur passé mythifié : promesses de la liberté, aboutissement de la démocratie, modèle d'une presse sans contrainte, vertu de la liberté religieuse, etc. Sans jamais en expliquer ni les contradictions, ni les insuffisances.

Marie-Jeanne Rossignol résume ainsi son propos : « Ce dossier montre comment certains groupes, femmes, Indiens, et dans une moindre mesure, ouvriers, n'ont pas pu participer au projet démocratique américain, ou ont dû se battre pour y être inclus. Mais il souligne également comment les États-Unis furent, dans la première moitié du XIX^e siècle, la terre d'élection d'une classe moyenne blanche, qui y trouva, mieux qu'en Europe, les moyens d'être reconnue. »

En effet, la période de fondation des États-Unis et de leur premier essor a longtemps été expliquée comme une marche ascendante vers la démocratie avec des personnages forts comme Thomas Jefferson, Andrew Jackson et Abraham Lincoln, les deux derniers illustrant même l'ascension sociale, puisque, issus du peuple, ils se sont hissés jusqu'à la Maison Blanche.

Or, s'appuyant sur l'historiographie récente, ce chapitre montre que les failles de ce modèle démocratique étaient présentes dès l'origine du pays. L'esclavage, en dépit de débats acharnés de la Commission constitutionnelle lors des débats de Philadelphie, a été légitimé, car il faisait partie de la culture et de la société de nombreux États, même quand il n'était pas essentiel pour l'économie. Les ambiguïtés de Thomas Jefferson sur ce sujet sont symptomatiques, comme celles de son entourage¹.

Quand à Andrew Jackson, dont l'effigie orne actuellement les billets de 20 dollars, considéré comme le père d'une démocratie populaire, il est le président qui, à peine élu, a pris la décision, suivie d'un vote du Congrès, de déporter tous les Indiens à l'Ouest du Mississippi sans leur demander leur avis.

Enfin le grand Abraham Lincoln, avant sa présidence, a pensé qu'il vaudrait mieux que les esclaves repartent en Afrique, mais, lui, a su dépasser ses propres sentiments et a mis fin avec courage au système dégradant de l'esclavage.

1. Ainsi William Clark possédait-il un esclave du nom de York qui l'a accompagné durant les deux ans de son exploration du continent, menée avec Meriwether Lewis. Au retour, York a demandé à son maître de l'affranchir, Clark choqué par cette outrecuidance l'a vendu à un maître très rude. Il sera affranchi en 1810 (voir Annick Fouquier, *Meriwether Lewis & William Clark. La traversée d'un continent, 1803-1806*, Paris, Michel Houdiard, 2000, p. 82).

C'est dire à quel point les premières décennies des États-Unis éclairent ce qui s'est passé ensuite : exclusion systématique des Indiens, maintien d'une ségrégation raciale ; les premiers ne pouvaient servir de main-d'œuvre alors que les Noirs avaient cette terrible utilité. Dans le même temps, l'exclusion des femmes de la vie publique et la difficulté pour les ouvriers de s'organiser n'ont rien de spécifique à la Grande République : on retrouve de telles entraves dans la France républicaine ou en Grande-Bretagne, mère du Parlement.

C'est sans doute dans cette impuissance à traiter ces difficultés raciales que les États-Unis détiennent une forme de singularité, beaucoup plus que dans leur accomplissement démocratique. D'où l'importance de cette période initiale, pendant laquelle ils diffuseront dans le monde leur modèle politique, sans le moindre état d'âme.

Un espace continental

Cynthia Ghorra-Gobin et Guillaume Poirer fournissent une approche parallèle des États-Unis et du Canada, en tenant compte des très grandes disparités de l'évolution de chaque pays, en matière de puissance économique ou d'influence mondiale. Dans ce chapitre, l'approche est autant socio-politique que géographique. Le point y est fait sur la situation économique, avec les crises boursières récurrentes, avec la « dollarisation » du monde, qui se maintient en dépit de la montée en puissance de la Chine. Autant États-Unis et Canada sont comparables en termes d'espace, de climat, de type d'exploitation des ressources naturelles, autant ils le sont peu dans leur rôle dans la mondialisation ou dans la puissance stratégique. Ainsi le rôle éminent des grandes fondations américaines dans de nombreux secteurs, comme la santé avec celle fondée par Melinda et Bill Gates, ne se retrouve pas chez leur voisin du nord.

La comparaison entre les deux pays reste finalement essentiellement géographique, pour leur espace, leurs paysages et leurs moyens de transport, elle s'applique moins aux autres domaines.

« Américains et Canadiens font face à un territoire immense où le moindre déplacement intérieur peut supposer des trajets de plusieurs centaines de kilomètres. Il y a ainsi autant de distance entre Londres et Halifax en Nouvelle-Écosse qu'entre Halifax et Vancouver. Ces distances importantes impliquent un recours important à l'avion pour les déplacements intérieurs.

Un important réseau autoroutier existe cependant, sous responsabilité de l'État fédéral dans les deux pays. Les États-Unis comprennent ainsi un réseau assez dense à l'Est du pays, plus lâche à l'Ouest, tandis qu'émergent quelques liaisons transcontinentales. Le Canada comporte aussi un réseau plus important à l'Est, même si l'Alberta a développé de solides infrastructures à la suite du boom pétrolier. »

La réalisation de l'Alena en 1994 a servi de modèle pour le traité de libre-échange conclu avec les pays d'Asie en 2015 (*Transpacific Partnership Agreement*) et pour le texte du même type en cours de discussion avec l'Union européenne (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*).

De plus, l'espace nord-américain dans son ensemble conserve, en dépit de l'envahissant modernisme, une qualité et une grandeur, qui demeurent très attirantes avec les paysages immenses de l'Ouest : *Big Sky*, selon une formule qui résume bien la dimension exceptionnelle de ces territoires que la frontière politique n'interrompt pas.

Hollywood et l'histoire

Jacques Portes, dans son dossier, *Histoire et cinéma*, n'évoque pas le Canada. Si le pays dispose de cinéastes talentueux, ces derniers sont rarement parvenus à conserver leur identité canadienne à Hollywood (James Cameron ou David Cronenberg). Quelques comédiens canadiens y ont été toutefois assimilés, comme Jim Carrey ou Donald Sutherland.

« Le cinéma américain est si puissant, aux États-Unis et dans nombre de pays du monde, que les images qu'il a colportées ont façonné notre mémoire, la chargeant d'évocations qui resurgissent à la moindre sollicitation.

Des pans entiers de l'histoire des États-Unis sont plus connus à travers les images transmises par les films que par les pages des plus éminents historiens. Oliver Stone est, par exemple, convaincu que son film *JFK* (1991) est comparable au livre d'un historien ; avant lui, David W. Griffith était d'un avis analogue quand il parlait de *Naissance d'une nation* (1915). Ce sont là des prétentions de metteurs en scène, mais l'opinion des spectateurs ne leur donne-t-elle pas raison ?

D'un côté, le public américain, comme celui des salles européennes ou asiatiques, découvre souvent l'histoire des États-Unis par le film et ces premières images restent indélébiles. Ainsi les spectateurs, dans leur immense majorité, ignoraient les événements racontés en 1997 par Steven Spielberg dans *Amistad* (le détournement d'un navire par des esclaves au large de Cuba en 1839) et n'ont pu ensuite qu'accepter sa version de la traite des Noirs, qu'elle soit ou non conforme à la « vérité historique ». De même, les nuées d'hélicoptères dans *Apocalypse Now* (1976) de Francis Ford Coppola sont vues le plus souvent comme des images d'actualité, alors qu'il s'agit d'une mise en scène très élaborée. Les scènes de films américains qui se déroulent dans des tribunaux font croire à beaucoup de spectateurs français que la justice fonctionne de même dans leur pays, ce qui n'est nullement le cas. Au Viêtnam, en dehors des documentaires, les seuls films qui évoquent la guerre, disponibles en cassettes vidéo, sont américains, ce qui doit aboutir à une perception troublante des événements, mais constitue aussi une façon d'apprendre l'histoire du pays.

D'un autre côté, les films ont imposé certaines représentations. Ainsi, le western fournit de l'Ouest américain une vision sans beaucoup de rapport avec une réalité historique qu'elle a totalement ensevelie sous la légende. L'impact en a été tellement fort que, dans les premières années de la guerre du Viêtnam, beaucoup de soldats américains sont partis persuadés qu'ils allaient se comporter comme John Wayne dans les westerns, ou comme Audie Murphy, héros de la Seconde Guerre mondiale devenu acteur. Le choc a été rude. Comparant les Viêt-côngs aux Indiens, les sous-officiers et les officiers se sont parfois pris eux-mêmes pour la cavalerie qui les pourchassait.

Le cinéma américain entretient donc des liens particuliers avec l'histoire. Il est nécessaire d'approfondir cette relation ambiguë et passionnante. Les historiens doivent prendre en compte une réalité qui s'impose à tous : l'image cinématographique a acquis une puissance telle qu'on ne peut plus l'écarter d'un trait de plume, ni la bannir des études historiques. »

Depuis les années 2000, Hollywood s'éloigne de l'histoire au profit des films à gros budget et succès : les *blockbusters*. Seuls quelques cinéastes se lancent dans des films historiques comme Steven Spielberg avec *Lincoln* (2014).

Les trois parties de ce volume, variées et innovantes, apportent beaucoup à une meilleure connaissance des États-Unis, en dehors des clichés les plus courants.

Jacques Portes, novembre 2015
professeur émérite d'histoire de l'Amérique du Nord,
université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis

Chapitre 1

Naissance de la démocratie américaine

Marie-Jeanne Rossignol,
professeur à l'université Paris Diderot

Ce texte est la version remaniée du « Point sur » de la *Documentation photographique* n° 8038, parue en 2004 sous le titre *Aux origines de la démocratie américaine*. Dans sa version originale, il était complété par vingt-trois doubles pages de documents commentés.

En 1976, dans un livre pionnier intitulé *Les mythes fondateurs de la nation américaine*, l'historienne Élise Marienstras analysait la construction du sentiment national américain à travers les écrits des Pères fondateurs dans les années qui avaient suivi immédiatement la Révolution (1776-1783). Dès cette époque, le « discours des Fondateurs [...] efface de la société du moment toutes ses aspérités et la donne en modèle au monde ; il projette sur l'avenir des rêves qui prennent parfois la forme de l'utopie ». Une société sans classes et sans conflits religieux, où les citoyens jouissent d'un système politique progressiste et peuvent s'élever socialement grâce à une terre abondante et bon marché : tel est le rêve américain que décline la première génération de dirigeants.

Chaque campagne pour l'élection présidentielle aux États-Unis est l'occasion de s'interroger sur le fonctionnement, souvent mal connu, parfois caricaturé, de la démocratie américaine : le rôle majeur des États dans l'Union, la notion de parti, le rôle de la presse, celui des Églises, etc. Pour comprendre ce présent, il est indispensable de remonter aux origines, à la période dite de « la jeune République », de 1776 à 1865, qui voit la construction de la nation post-coloniale et la stabilisation de ses institutions. Ce retour sur le passé nous offre l'occasion d'étudier les sources des institutions américaines, mais aussi nous donne les moyens d'en apprécier les évolutions, de mettre la démocratie américaine en perspective. On aura effectivement ici à cœur de ne pas se laisser prendre aux « mythes » édifiés avec tant de conviction par les Fondateurs, et de porter un regard critique sur une République qui se donnait, dès l'époque, pour modèle aux autres nations du monde.

C'est d'ailleurs ce que font depuis les années 1960 de nombreux historiens américains et français, spécialistes de l'Amérique du Nord, qui ont voulu « réviser » un récit par trop triomphaliste de l'histoire américaine, en mettant l'accent sur les inégalités et les discriminations engendrées au cours du développement de l'expérience démocratique américaine. Il faut cependant se garder de voir dans les premières décennies de la République nord-américaine la mise en place d'un modèle de démocratie « exceptionnel » ou même simplement d'une démocratie « particulière » : les questions du suffrage, de l'esclavage, de la démocratie en général, sont des questions qui agitent également la France, la Grande-Bretagne et d'autres pays européens pendant ces années.

En revanche, si un rôle primordial est donné à l'esclavage dans l'analyse qui suit, c'est qu'il apparaît que l'histoire de la démocratie américaine a profondément été structurée, dès la période coloniale, par la coexistence d'une population asservie (20 % des habitants au moment de la Révolution) et de citoyens blancs dotés de droits politiques importants : les conséquences de cette situation hanteront longtemps après 1865 et l'abolition de l'esclavage le développement politique américain. Ce point de vue reflète d'ailleurs la riche historiographie qui, depuis les années 1960, et plus particulièrement depuis les années 1990, a placé « l'institution particulière », comme on la nommait pudiquement au ^{xix}^e siècle aux États-Unis, au cœur de l'histoire de la jeune République. L'esclavage fut un problème politique majeur pour la jeune nation américaine, ancré au cœur des institutions, sous-jacent à la plupart des débats, en particulier ceux qui envisageaient l'expansion de la nation vers l'Ouest.

Fidèle à d'autres acquis récents de l'historiographie américaine et française, ce dossier montre comment certains groupes, femmes, Indiens, et dans une moindre mesure, ouvriers, n'ont pas pu participer au projet démocratique

américain, ou ont dû se battre pour y être inclus. Mais il souligne également comment les États-Unis furent, dans la première moitié du XIX^e siècle, la terre d'élection d'une classe moyenne blanche, qui y trouva, mieux qu'en Europe, les moyens d'être reconnue et représentée.

Vers l'émancipation politique

Il faut remonter à la période coloniale pour comprendre les traits distinctifs du système politique américain. La Révolution américaine n'a pas constitué une rupture radicale avec le système et les idées politiques britanniques : au contraire, c'est même au nom de leurs « droits d'Anglais » que les insurgés justifièrent initialement leur révolte.

Le paradoxe de l'héritage britannique : la liberté et l'esclavage

Les premières colonies britanniques d'Amérique du Nord avaient été fondées pour rivaliser avec l'Espagne et la France et commercer au profit de la métropole (minerais, fourrures, poisson séché, etc.). Au XVII^e siècle, une immigration de peuplement se développe à la faveur de la crise que traverse alors l'Angleterre : crise sociale (paysans appauvris par le mouvement des clôtures, chômage, disettes), conflits religieux et politiques (guerre civile). Les différences d'origines, de mobiles et d'objectifs des immigrants peuvent expliquer en partie la diversité des premiers établissements. C'est ainsi qu'au Sud la culture du tabac devient l'élément essentiel d'une économie tournée vers l'exportation, qu'au Nord, en Nouvelle-Angleterre, des protestants (puritains) cherchent à fonder une théocratie sur une terre ingrate, tandis qu'au centre, les quakers, une « secte » protestante dissidente, trouvent refuge en Pennsylvanie, une région propice à l'agriculture.

Les colonies ne figuraient pas au premier rang des préoccupations des gouvernants britanniques en cette période de troubles, ce qui leur permit d'acquérir une certaine autonomie sur le plan politique : elles géraient elles-mêmes l'essentiel de leurs affaires, selon un schéma général inspiré des institutions britanniques mais dont les modalités pratiques pouvaient différer d'une colonie à l'autre. Qu'on soit en Nouvelle-Angleterre (Massachusetts, Connecticut, New Hampshire, Rhode Island), dans les colonies du centre (New York, New Jersey, Pennsylvanie) ou dans le Sud (Virginie, Maryland, Delaware, Caroline du Nord et Caroline du Sud, Géorgie), on retrouvait toujours une chambre basse, composée d'élus, une chambre haute, dont les membres étaient nommés par le roi ou les « propriétaires », nom donné à des nobles de l'entourage du roi auxquels avaient été cédées les terres et leur gestion, et un gouverneur, le plus souvent nommé lui aussi. Les chambres basses avaient deux prérogatives importantes : elles tenaient les cordons de la bourse, votant le budget, fixant les impôts et les salaires des fonctionnaires ; elles étaient également à l'initiative des lois.

C'est dans ces conditions que peut se développer une des principales spécificités du système politique américain : un droit de suffrage largement accordé aux hommes blancs. Alors que la Grande-Bretagne (la monarchie parlementaire anglaise apparaissait pourtant comme un modèle aux libéraux européens) n'accordait le suffrage qu'à de grands propriétaires terriens, et selon un système très hétérogène, en Amérique du Nord, où le suffrage était également lié à la propriété, les propriétaires étant très nombreux en raison du prix bas de la terre, les électeurs l'étaient également (jusqu'à 60 % des hommes blancs à la veille de la Révolution). Seuls étaient exclus les travailleurs « engagés » (liés par des contrats qui les obligeaient à rembourser le prix de leur



Le leader quaker William Penn, fondateur de la Pennsylvanie et ardent pacifiste, signe un traité d'amitié avec les tribus indiennes.

Huile sur toile d'Edward Hicks, vers 1830, Museum of Fine Arts, Houston.

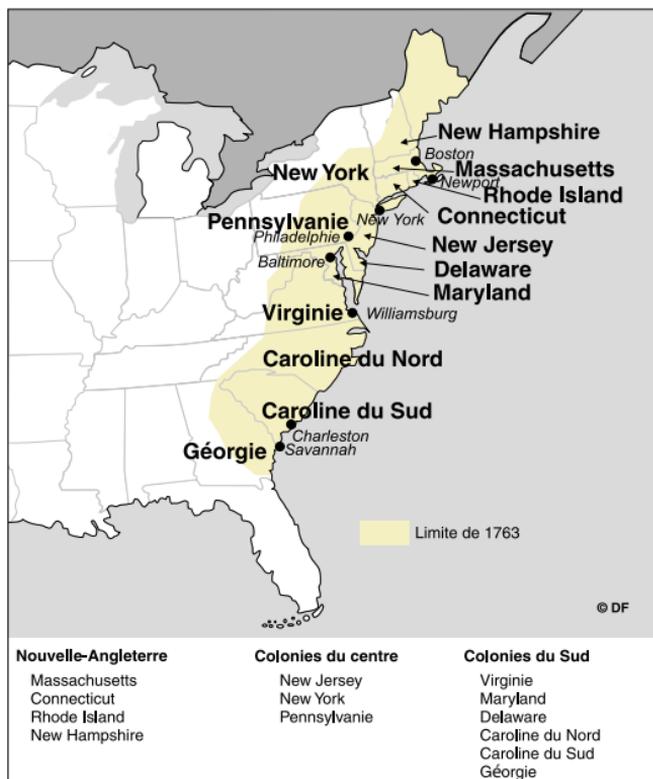
© Francis G. Mayer/Corbis.

traversée), ou les fils attendant d'hériter de la ferme familiale. D'une colonie à l'autre, il pouvait y avoir des différences dans la taille de la propriété ou dans le revenu minimum d'exploitation exigés pour l'accès au vote ; il n'en reste pas moins que, dès les premières décennies de leur existence, les colonies se caractérisent par une vie politique très active.

Elles devaient parfois lutter pour défendre leurs libertés. Au cours de son bref règne (1685-1688), Jacques II, souverain épris d'absolutisme, avait ainsi cherché à rétablir son autorité sur les colonies d'Amérique du Nord, ce dont s'étaient émus les colons du Massachusetts, les plus jaloux de leur autonomie. Mais la révolution anglaise de 1688-1689 avait mis un terme provisoire à cette tentative; mieux, par l'introduction des idées de John Locke (*Deux traités du gouvernement civil*, 1690), elle avait popularisé les notions de droits naturels à la vie, à la liberté et à la propriété, et légitimé le principe du renversement d'un gouvernement injuste, toutes idées promises à un destin glorieux en Amérique du Nord.

Pourtant, les colons aisés ne cherchaient pas alors à partager le pouvoir avec les couches les plus populaires. En 1676, une révolte menée en Virginie par Nathaniel Bacon témoigne du mécontentement de petits propriétaires, anciens travailleurs engagés qui, face à la spéculation foncière des élites, se voient contraints de chercher des terres à l'Ouest, au contact de tribus indiennes souvent hostiles. Bacon s'oppose aux élites virginienne, brûle la capitale coloniale Jamestown, cherche querelle aux Indiens locaux et finit pendu avec une vingtaine de ses acolytes. Victoire de l'aristocratie locale sur les petits fermiers? L'historien Edmund Morgan, dans une étude classique (*American Slavery, American Freedom*, 1975), voit dans l'institutionnalisation de l'esclavage à la fin du XVII^e siècle une solution politique aux inquiétudes des notables face aux revendications des petits propriétaires : ainsi une classe de travailleurs, les esclaves, serait-elle maintenue hors de la communauté des électeurs, ce qui rapprocherait petits et grands propriétaires, et restreindrait le corps politique aux possédants. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de cette date que le statut d'esclave devient héréditaire et fait l'objet d'une législation stricte.

Les treize colonies et leur population vers 1760



	1700	1760
Virginie *	58 500	339 700
Massachusetts	56 000	202 600
Connecticut	26 000	142 500
Rhode Island	6 000	45 500
Maryland	29 500	162 300
New Jersey	14 000	93 800
Delaware	2 500	33 200
New York	14 000	117 100
Pennsylvanie	18 000	183 700
New Hampshire	5 000	39 000
Caroline du Nord	11 700	110 400
Caroline du Sud	5 700	94 000
Géorgie	–	9 600

* par ordre de date de fondation.

Source : *Historical Statistics of the United States, Bureau of the Census.*

La période coloniale donne donc aux futurs États américains l'occasion de développer un système politique autonome, doté de caractéristiques propres, quoique fondé sur l'héritage britannique.

La rupture avec la Grande-Bretagne

Menées sporadiquement depuis la fin du ^{xvii}e siècle, les tentatives de reprise de contrôle des colonies par la Couronne prennent un tournant décisif après la guerre de Sept Ans (1756-1763), aussi nommée « French and Indian War » en Amérique du Nord où elle avait débuté dès 1754 : à l'issue de la guerre, la France, pourtant soutenue par des alliés autochtones, perd le Québec et la Louisiane. La Grande-Bretagne voit ses possessions nord-américaines considérablement augmentées ; mais confrontées à un Trésor vidé par plusieurs longues guerres coloniales, les autorités décident de taxer les colonies par un droit sur le sucre (1764) et par l'obligation de placer un timbre fiscal sur les imprimés (*Stamp Act*, 1765), et font adopter ces mesures par le Parlement. Se fondant sur le principe selon lequel, en droit britannique, il ne peut y avoir d'impôts sans le consentement des administrés, ou du moins sans celui de leur représentation parlementaire, les colons d'Amérique du Nord, qui ne sont pas représentés au Parlement de Londres, affirment qu'ils ne sauraient être taxés : c'est l'origine du slogan révolutionnaire *No taxation without representation*. C'est donc au nom de l'atteinte à leurs libertés « anglaises » fondamentales qu'ils entament une campagne de résistance déterminée, du Nord au Sud : la presse prend parti, dans ces régions au taux d'alphabétisation élevé ; les élus des assemblées adoptent des résolutions et s'organisent en réseaux, les « Fils de la Liberté » ; des foules brûlent les bureaux de vente des timbres fiscaux ; enfin, des délégués de neuf colonies se réunissent le 7 octobre 1765 en un Congrès sur le droit de timbre (*Stamp Act Congress*) qui demande le retrait de la loi.



Le massacre de Boston, par Paul Revere, 1770.

Maintes fois reproduite, cette image de la fusillade de King Street, le 5 mars 1770, servit d'instrument de propagande à la cause indépendantiste.

© AS400 DB/Corbis.

En mars 1766, la loi est effectivement abrogée, mais les autorités britanniques ne renoncent pas à taxer les colonies : une autre loi imposant de nouvelles taxes aux colons, la *Revenue Act*, est votée en 1767. La résistance reprend, attisée par les pamphlets, lettres et articles incendiaires; elle

prend la forme de campagnes de boycott de produits anglais et de résolutions adoptées par des assemblées locales. Elle aboutit à des affrontements entre manifestants et soldats anglais : le massacre de Boston, en 1770, offre ses premiers martyrs à la cause de la liberté américaine.

La résistance se renforce dans les années qui suivent. Des comités de correspondance se créent ; ils expriment les doléances des colons et les diffusent du Nord au Sud ; le 16 décembre 1773, des colons déguisés en Indiens jettent à l'eau la cargaison de thé de trois navires britanniques dans le port de Boston (*Boston Tea Party*), un événement qui a d'ailleurs servi récemment d'inspiration au mouvement conservateur « Tea Party ». Le Parlement britannique réagit par des mesures coercitives qui ont pour conséquence la réunion du Premier congrès continental des colonies (1774), où est adoptée, entre autres mesures, une Déclaration des droits américains. Partout les autorités locales mettent en place des milices. Dans le Massachusetts, des unités de *Minute Men* sont prêtes à une mobilisation rapide ; dans la nuit du 18 avril 1775, alors que les Britanniques s'avancent pour s'emparer de l'arsenal de la milice à Concord, dans la banlieue de Boston, deux artisans, Paul Revere et William Dawes, donnent l'alarme : ainsi débute la guerre d'Indépendance, par une bataille qui fait plus de deux cent cinquante victimes dans les rangs anglais, et moins de cent parmi les « rebelles ».

La rupture avec la Grande-Bretagne s'accompagne d'une activité politique intense, à tous niveaux : d'un côté, les notables, marchands, hommes de loi, grands propriétaires, élus aux différentes assemblées coloniales, ne cessent de défendre leurs opinions par le biais de décisions législatives, de déclarations, et mettent sur pied des réseaux transcoloniaux de plus en plus étroits et efficaces ; de l'autre, le peuple, mobilisé par des réunions publiques, des pamphlets et les articles d'une

presse particulièrement libre, s'engage dans le combat par des manifestations et par le boycott persistant des mesures et des produits anglais.

La Révolution : guerre de libération ou modernité politique ?

Les Français nomment souvent « guerre d'Indépendance » les événements des années 1775-1783. Les Américains préfèrent le terme de « Révolution », même si les historiens conservateurs cherchent à imposer aujourd'hui l'expression « The Founding » (la « Fondation ») pour qualifier cette période, incluant même les années qui mènent à la rédaction de la Constitution (1787). Ce n'est en tout cas pas la première guerre d'indépendance ou de libération post-coloniale au sens où nous l'entendons aujourd'hui : en effet, les indigènes, les puissants Iroquois du Nord-Est en particulier, ne se sont pas libérés du joug colonial à cette occasion. Au contraire, ils prennent en majorité le parti des Britanniques, qui tentaient de les protéger en bridant l'appétit insatiable des colons pour les terres situées à l'ouest des Appalaches ; ce qui vaut aux Iroquois une féroce répression de la part des autorités américaines. Plus généralement, le départ des Français, puis des Britanniques, prive les nations indiennes du Nord-Est d'alliés qui leur permettaient de s'opposer à l'expansion des colons nord-américains, et signe le début d'un processus de dépendance politique qui place progressivement tous les autochtones sous le contrôle croissant de l'Etat fédéral.

On doit précisément voir dans la « guerre d'Indépendance » un mouvement impulsé par les colons eux-mêmes et destiné à offrir davantage d'autonomie, en particulier sur le plan économique, aux populations d'origine européenne installées sur la côte est de l'Amérique du Nord. Mais cette « guerre d'Indépendance-colon » (l'expression

est de Marc Ferro), fut également une « Révolution » sur le plan politique. L'agitation antibritannique se double en effet d'un discours idéologique progressiste, inspiré des écrits de l'opposition anglaise (voir p. 27), mais également des philosophes des Lumières. La « déclaration d'Indépendance », votée le 4 juillet 1776, est très influencée par les principes politiques de John Locke, les droits naturels à la liberté et à la vie, la notion d'égalité entre les hommes, la nécessité du consentement des gouvernés. Cette « déclaration d'Indépendance » de 1776 eut un écho incontestable, et durable, dépassant le contexte spécifique de son élaboration (voir David Armitage, *The Declaration of Independence : A Global History*, Cambridge, Harvard University Press, 2007).

Pendant que se déroulent les opérations militaires, chacun des États se met à rédiger une nouvelle constitution. Quelques-unes sont fort généreuses puisqu'elles accordent le droit de vote à tous les hommes blancs payant l'impôt (en Pennsylvanie), voire à tous les hommes blancs quel que soit leur statut financier (Vermont). Mais si certains États cherchent à démocratiser véritablement leurs institutions, d'autres se méfient des mouvements populaires : en Pennsylvanie, il est prévu que l'assemblée serait élue tous les ans, afin que les électeurs puissent mieux contrôler leurs représentants ; mais l'État du Massachusetts opte pour un gouvernement mixte qui s'appuie sur une élite. Ne cessant de se plaindre de l'« esclavage » dans lequel voulait les tenir la Grande-Bretagne, les insurgés abolissent graduellement l'esclavage dans les États du Nord et rendent l'émancipation privée des esclaves plus facile dans ceux du Sud. Les idéaux américains de liberté et de démocratie, de résistance au pouvoir établi ne manquent pas d'influencer en France les jeunes aristocrates libéraux, comme La Fayette, qui avaient rejoint la cause des *patriots* en lutte contre l'armée anglaise.

L'état de nature selon John Locke

Pour comprendre correctement le pouvoir politique et tracer le cheminement de son institution originelle, il nous faut examiner la condition naturelle des hommes, c'est-à-dire un état où ils sont parfaitement libres d'ordonner leurs actions, de disposer de leurs biens et de leurs personnes comme ils l'entendent, dans les limites du droit naturel, sans demander l'autorisation d'aucun autre homme ni dépendre de sa volonté.

Un état, aussi, d'égalité, où la réciprocité marque tout pouvoir et toute compétence, nul n'en ayant plus que les autres. [...]

Cependant, bien qu'il s'agisse d'un état de liberté, ce n'en est pas un de licence : l'homme y jouit d'une liberté incontrôlable de disposer de lui-même ou de ses biens, mais non de détruire sa propre personne, ni aucune créature qui se trouve en sa possession, sauf si quelque fin plus noble que d'en assurer la seule conservation venait à l'exiger. L'état de nature est régi par un droit de nature qui s'impose à tous et, rien qu'en se référant à la raison, qui est ce droit, l'humanité entière apprend que, tous étant égaux et indépendants, nul ne doit léser autrui dans sa vie, sa santé, sa liberté, ni ses biens ; tous les hommes sont l'ouvrage d'un seul Créateur tout puissant et infiniment sage, tous, les serviteurs d'un seul souverain maître, envoyés dans le monde par Son ordre et pour Ses affaires ; ils sont donc Sa propriété, à lui qui les a faits et qui les a destinés à durer selon son bon plaisir et celui de nul autre. Dotés de facultés semblables, partageant tout dans une seule communauté de la nature, on ne peut concevoir qu'il existe entre nous une hiérarchie qui nous autoriserait à nous entre-détruire, comme si nous étions

faits pour servir d'instrument aux besoins les uns des autres, de la même manière que les ordres inférieurs de la création sont destinés à servir d'instrument aux nôtres.

John Locke, *Deux traités du gouvernement, Deuxième traité*, traduction de Bernard Gilson, p. 139-140.

© Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1997, <http://www.vrin.fr>.

La Constitution de 1787, un texte de compromis

Aujourd'hui, l'une des fiertés des Américains n'est autre que leur Constitution : elle a assuré la stabilité (et donc selon eux le succès) de leur régime politique, puisque le texte constitutionnel d'origine est toujours en vigueur depuis 1787. Ce bref document a, il est vrai, établi un système durable d'équilibre entre trois pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Cependant, la Constitution entérinait une série de compromis dont l'un, au moins, a conduit le pays à la guerre de Sécession ; par ailleurs, ce document a été considérablement modifié, amendé et interprété au fil des décennies, ce qui explique en grande partie sa longévité.

À la fin de la Révolution, nombreux étaient les Américains qui considéraient que leur premier document institutionnel national, les articles de Confédération (1781), n'avait pas doté la jeune nation d'un gouvernement central suffisamment fort, ce qui empêchait les États-Unis de faire reconnaître leur indépendance à l'extérieur et d'imposer l'autorité de l'État à l'intérieur. À ces nationalistes (bientôt appelés fédéralistes) s'opposaient les antifédéralistes, méfiants envers le pouvoir central et partisans d'une large autonomie locale, gage de

démocratie véritable, pensaient-ils. La convention constitutionnelle de Philadelphie (mai-septembre 1787) permit aux premiers de faire valoir leur modèle politique d'un gouvernement central fort (mais aux pouvoirs limités à certains domaines), au prix de quelques accommodements majeurs : en particulier, les États du Sud obtinrent qu'une proportion considérable du nombre des esclaves (les 3/5^e) soit prise en compte pour le calcul du nombre de leurs représentants à la Chambre. Ainsi les esclaves augmentaient-ils le poids de ces États au Congrès. Alors que l'importation de nouveaux esclaves avait été interdite



La signature de la Constitution des États-Unis en 1787. Sur l'estrade, George Washington. Huile sur toile de Junius Brutus Stearns, Virginia Museum of Fine Arts.

© AS 400DB/Corbis.

lors de la Révolution, elle fut à nouveau permise pour vingt ans. La Constitution ne tranchait pas non plus totalement une question qui devait s'avérer cruciale dans les décennies suivantes, celle de la souveraineté : comment se répartissait-elle exactement entre l'État fédéral et les différents États, puisque chaque type de gouvernement était souverain ? La clause de « suprématie nationale » inscrite à l'article VI ne suffisait pas à éclaircir les choses. Enfin la Constitution ne se prononçait pas sur la question du suffrage, dont la définition restait du ressort des États, ce qui devait aussi créer des problèmes plus tard.

Encore fallait-il faire ratifier le texte constitutionnel par les électeurs des États, et les convaincre de la qualité des nouvelles institutions : les fédéralistes, James Madison notamment, s'y emploient et produisent une série de textes largement diffusés, les *Federalist Papers*, où ils vantent efficacement les mérites du nouveau système. Il suffisait que neuf États acceptent la Constitution pour que celle-ci entre en application. C'est chose faite dès le mois de juin 1788. Mais les débats se poursuivent et pour répondre aux critiques des antifédéralistes qui voyaient dans la Constitution le moyen d'instituer un système politique centralisé, peu soucieux des libertés, dès la réunion du premier Congrès, au printemps 1789, les élus se mettent à rédiger une Déclaration des droits (*Bill of Rights*) garantissant les libertés civiles et religieuses ainsi que les droits inaliénables du peuple. Elle prend la forme des dix premiers amendements à la Constitution, adoptés par le Congrès en septembre 1789 et ratifiés par neuf États en décembre 1791.

Quelques dispositions de la Constitution de 1787

Préambule :
affirmation de la souveraineté du peuple

Article I : le pouvoir législatif

« Tous les pouvoirs législatifs accordés par cette Constitution seront attribués à un Congrès des États-Unis, qui sera composé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. »

[La Chambre des représentants est composée de membres choisis tous les deux ans dans chaque État au prorata du nombre d'habitants. Le Sénat comprend deux sénateurs par État désignés pour six ans.]

« Tout projet de loi adopté par la Chambre des représentants et par le Sénat devra, avant d'acquiescer force de loi, être soumis au président des États-Unis. Si celui-ci l'approuve, il le signera; sinon il le renverra, avec ses objections, à la chambre dont il émane, laquelle insérera les objections *in extenso* dans son procès-verbal et procédera à un nouvel examen du projet. Si, après ce nouvel examen, le projet de loi réunit en sa faveur les voix des deux tiers des membres de cette chambre, il sera transmis, avec les objections qui l'accompagnaient, à l'autre chambre, qui l'examinera également de nouveau, et, si les deux tiers des membres de celle-ci l'approuvent, il aura force de loi. » [...]

Article II : le pouvoir exécutif

« Le pouvoir exécutif sera conféré à un président des États-Unis d'Amérique. Il restera en fonction pendant une période de quatre ans et sera, ainsi que le vice-président choisi pour la même durée, élu comme suit. » [...]

Article III : le pouvoir judiciaire

« Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera conféré à une Cour suprême et à telles juridictions inférieures dont le Congrès pourra de temps à autre ordonner l'institution. » [...]

« Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous les cas de droit et d'équité ressortissant à la présente Constitution, aux lois des États-Unis, aux traités déjà conclus, ou qui viendraient à l'être sous leur autorité... » [...]

Article IV : la forme républicaine des États de l'Union

« Les États-Unis garantiront à chaque État de l'Union une forme républicaine de gouvernement, protégeront chacun d'entre eux contre l'invasion et, sur la demande de la législature ou de l'exécutif (quand la législature ne pourra être réunie), contre toute violence intérieure. »

Article V : droit d'amendement

« Le Congrès, quand les deux tiers des deux chambres l'estimeront nécessaire, proposera des amendements à la présente Constitution ou, sur la demande des législatures des deux tiers des États, convoquera une convention pour en proposer... » [...]

Article VI

Reconnaissance des dettes et engagements financiers de la Confédération

Clause de « suprématie nationale »

« La présente Constitution, ainsi que les lois des États-Unis qui en découleront, et tous les traités déjà conclus, ou qui le seront, sous l'autorité des États-Unis, seront la loi suprême du pays ; et les juges dans chaque État seront liés par les susdits, nonobstant toute disposition contraire de la Constitution ou des lois de l'un quelconque des États. »

Principe de « neutralité » de l'État

« Les sénateurs et représentants susmentionnés, les membres des diverses législatures des États et tous les fonctionnaires exécutifs et judiciaires, tant des États-Unis que des divers États, seront tenus par serment ou affirmation de défendre la présente Constitution ; mais aucune profession de foi religieuse ne sera exigée comme condition d'aptitude aux fonctions ou charges publiques sous l'autorité des États-Unis. »

Article VII : ratification

« La ratification des conventions de neuf États sera suffisante pour l'établissement de la présente Constitution entre les États qui l'auront ainsi ratifiée. »

Extraits de la Constitution du 17 septembre 1787, in Anne Deysine, « Les institutions des États-Unis », *Documents d'études*, n° 1.01, Paris, La Documentation française, 2014.

Au-delà des tensions, l'affirmation de la jeune République

L'avènement de la Constitution et l'élection en 1789, à l'unanimité, de George Washington, premier président des États-Unis (il sera réélu en 1792), marquent un tournant dans l'histoire politique de la jeune nation : aux orateurs épris de liberté, aux artisans et petits paysans meneurs de révoltes et de manifestations urbaines, qui avaient donné son souffle démocratique à la Révolution américaine, succède une génération d'hommes désireux d'assurer l'ordre et de restaurer la prospérité. Aux

yeux d'historiens comme Gordon S. Wood, dans son ouvrage classique *La création de la République américaine, 1776-1787* (University of North Carolina Press, 1969), le système politique républicain qu'ils établissent inaugure la modernité politique occidentale.

Le premier système des partis : fédéralistes et républicains

Lorsque la Révolution éclate en France, certains dirigeants nord-américains, et non des moindres, affichent une certaine tiédeur, voire, lorsque les événements prennent un tour plus violent (Terreur et mort du roi), une hostilité non dissimulée vis-à-vis de la jeune République française, « république-sœur », leur seule alliée, qui leur rappelle les engagements d'assistance mutuelle des traités de 1778. Le gouvernement de George Washington proclame plutôt sa neutralité. Par ailleurs, il réprime avec fermeté, dans l'Ouest, une révolte de petits fermiers hostiles aux mesures de redressement financier mises en œuvre par le secrétaire d'État au Trésor, Alexander Hamilton, et notamment à une taxe sur la production de whisky (*Whiskey Rebellion*, 1794). Enfin il conclut avec l'ennemi d'hier, la Grande-Bretagne, un traité (traité de Jay, novembre 1794) rétablissant pleinement les relations commerciales entre les deux pays. Ce traité présente également l'intérêt d'assurer le retrait définitif du soutien britannique aux Indiens du Nord-Ouest : ceux-ci doivent admettre leur défaite et la perte d'une grande partie de leurs terres par le traité de Greenville en 1795.

Ce virage conservateur inquiète une partie importante de la classe politique et de la population ; il entraîne la formation à l'échelon national de deux partis : les fédéralistes autour de Washington et de Hamilton, et les républicains (appelés aussi républicains-démocrates), dont l'incontestable chef de file est l'ancien secrétaire

d'État Thomas Jefferson. Plutôt qu'à deux appareils organisés, ces partis s'apparentent à deux camps opposés, avec leurs leaders incontestés et des votes de parti au Congrès, une presse partisane et virulente, des clubs et des idéologies bien distinctes. Jusqu'en 1800, ils vont se mener une guerre sans merci ; le contexte international troublé permet au président Adams de faire voter en 1798 les *Alien and Sedition Acts* qui limitent la liberté de la presse et celle des étrangers, nombreux à être actifs dans ce secteur d'activité. En réponse, Jefferson et son ami Madison élaborent la notion d'un droit des États à ne pas appliquer la loi fédérale, première théorisation des droits des États face à l'État fédéral, et premier pas vers le processus de sécession.

Ces tensions se calment quelque peu avec l'élection à la présidence de Thomas Jefferson en 1800. Aristocrate virginien, propriétaire de plusieurs plantations et d'environ deux cents esclaves, Jefferson renoue pourtant lors de son investiture avec la simplicité des révolutionnaires américains et s'affirme le « président de tous les Américains ». Il est vrai que dans ces premières décennies tous les dirigeants, qu'ils soient fédéralistes ou républicains, sont d'abord des nationalistes : la construction d'une nation forte et prospère passe avant d'autres convictions, régionales ou idéologiques (voir Marie-Jeanne Rossignol, *Le ferment nationaliste. Aux origines de la politique extérieure des États-Unis, 1789-1812*, Paris, Belin, 1994).

Le déclin des fédéralistes

Sur le plan économique, le nouveau président ne bouleverse pas le système établi par Alexander Hamilton (réduction de la dette et assainissement de la situation financière avec la création d'une Banque nationale des États-Unis, système d'impôts et d'emprunts destiné

à assurer des ressources régulières au gouvernement fédéral, mesures protectionnistes en vue d'encourager un premier développement industriel, etc.), même s'il obtient l'abrogation du très impopulaire impôt sur le whisky et d'autres contributions indirectes. En diplomatie, il ne renoue pas l'alliance avec la France, éprouvée par les sympathies pro-britanniques des fédéralistes, mais aussi par les attaques françaises envers le commerce américain dans l'Atlantique (« Quasi-guerre » entre 1798 et 1800); il veut protéger son pays en ne « l'alliant avec personne ». L'achat de la Louisiane en 1803, qui double l'étendue du territoire national, lui gagne des appuis à travers tout le pays : il flatte le nationalisme de la jeune nation en lui proposant un avenir continental. Les fédéralistes perdent donc en influence et ne trouvent bientôt plus de soutien qu'en Nouvelle-Angleterre. Leur marginalisation s'accroît à la suite des heurts qui se multiplient avec la Grande-Bretagne à partir de 1805.

Dans un contexte international troublé (guerres napoléoniennes, blocus continental), l'ancienne métropole, maîtresse des mers sur l'Atlantique, n'hésite pas, en effet, en dépit des accords anglo-américains, à fouiller les navires de commerce américains et à saisir les cargaisons destinées à la France ou à l'Espagne ; les marins britanniques enrôlés dans la marine américaine peuvent également être pris de force. Ces actions suscitent l'indignation publique et conduisent Jefferson à proclamer en 1807 un embargo sur les exportations américaines à destination de l'Europe, qui frappe surtout la Nouvelle-Angleterre. L'échec de l'embargo conduit le président Madison à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne en 1812, sans l'approbation de l'État de New York et de la Nouvelle-Angleterre.

Alors qu'ils avaient moins souffert que d'autres régions des déprédations causées par les Britanniques – à Washington, le Capitole et la résidence présidentielle



Le Capitole en ruine après l'attaque et l'incendie de Washington, capitale de la jeune République, par les troupes britanniques, en 1814. Aquarelle et encre de George Munger, vers 1814.

© Corbis.

avaient été réduits en cendres – et qu'ils avaient continué la contrebande avec le Canada entamée dès l'embargo, les États de Nouvelle-Angleterre se réunissent en convention en décembre 1814, à l'instigation des élus fédéralistes du Massachusetts, dans un état d'esprit proche de la sécession. Leurs demandes ne rencontrent aucun écho, à un moment où le reste du pays se réjouit de la victoire du général Andrew Jackson sur les Anglais à Chalmette près de la Nouvelle-Orléans (janvier 1815) : les fédéralistes sortent déconsidérés après l'échec de cette initiative.

À partir de la présidence de Monroe (1816), le parti est si faible qu'il ne parvient même pas à présenter un candidat d'opposition en 1820 ; ses dirigeants les plus brillants, tels John Quincy Adams, ont rejoint les rangs des républicains. C'est la période dite des « bons sentiments » où les rivalités partisans s'apaisent, où l'Ouest se peuple rapidement en direction du Mississippi, tandis que règne la prospérité économique. En 1819, l'action conjuguée du nordiste John Quincy Adams (pour la partie diplomatique) et du sudiste Andrew Jackson (pour l'action militaire) permet l'acquisition de la Floride et une redéfinition des frontières américaines au-delà du Mississippi : face au nationalisme et à l'expansionnisme de la jeune nation, l'empire espagnol faiblissant ne peut que céder.

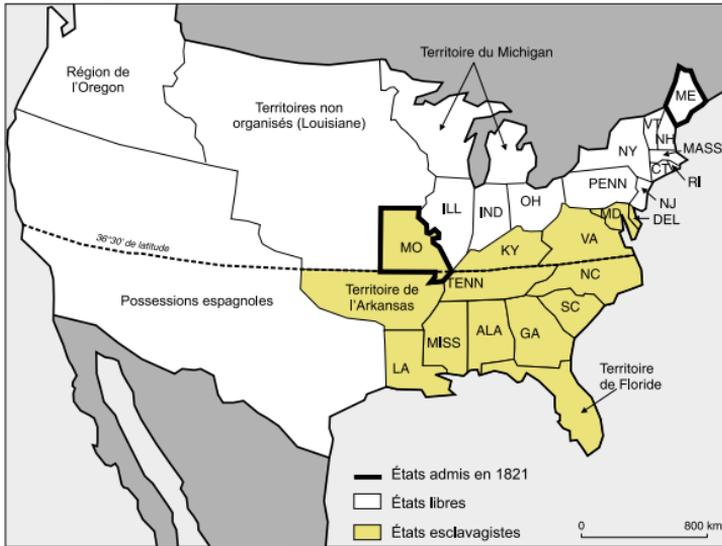
Extension ou abolition de l'esclavage ?

L'invention de l'égreneuse à coton (1794) avait révolutionné l'économie du Sud : fermiers et planteurs, qui doutaient de la rentabilité de la culture du tabac après la Révolution, et donc, de l'utilité du travail esclave, voient leurs perspectives s'éclairer. Le coton était l'avenir, et les esclaves, main-d'œuvre bon marché et abondante, étaient plus que jamais nécessaires.

Le compromis du Missouri

À partir de 1800, il devient plus difficile d'émanciper ses esclaves dans le Sud ; les discussions sur l'abolition, nombreuses au moment de la Révolution, disparaissent progressivement du débat public dans ces États, alors que d'amples conspirations (Gabriel Prosser en 1800, Denmark Vesey en 1822) ou de violentes insurrections comme celle menée par Nat Turner en 1831, mettent en lumière le caractère dangereux de cette institution.

Les États-Unis en 1821, après le compromis du Missouri



Abréviations : ALA : Alabama ; NC : Caroline du Nord ; SC : Caroline du Sud ; CT : Connecticut ; DEL : Delaware ; GA : Géorgie ; ILL : Illinois ; IND : Indiana ; KY : Kentucky ; LA : Louisiane ; ME : Maine ; MD : Maryland ; MASS : Massachusetts ; MISS : Mississippi ; MO : Missouri ; NH : New Hampshire ; NJ : New Jersey ; NY : New York ; OH : Ohio ; PENN : Pennsylvanie ; RI : Rhode Island ; TENN : Tennessee ; VT : Vermont ; VA : Virginie.

Ce raidissement est perceptible au niveau national dès 1820, lorsqu'est débattue au Congrès l'entrée dans l'Union de l'État esclavagiste du Missouri. Cela pose la question épineuse, pour les nordistes et bientôt pour tous, de l'extension de l'esclavage dans des territoires nouvellement organisés. La crise, que Jefferson, maintenant âgé, considère comme annonciatrice de la dissolution de l'Union, se résout par un compromis temporaire (compromis du Missouri) : l'entrée au Congrès d'un État du Nord, le Maine, équilibre celle du Missouri, le nombre de sénateurs sudistes ne dépasse donc pas le nombre des sénateurs du Nord. On restreint également la diffusion de l'esclavage aux territoires en cours d'organisation au sud d'une ligne géographique arbitraire

tracée à 36°30' de latitude. Les arguments demeurent essentiellement politiques et constitutionnels : la nation ne s'embrase pas encore au sujet de l'esclavage, même si les anti-esclavagistes, quakers en particulier, continuent une action de propagande entamée juste avant la Révolution et participent aux débats dans le Missouri et les nouveaux États du Nord-Ouest (Indiana, Illinois...).

Le mouvement abolitionniste

Or, à la faveur du Deuxième Grand Réveil, mouvement religieux d'inspiration évangélique, un zèle réformateur se fait jour dans le Nord-Est : parmi les causes embrassées par ces militants se trouvent la tempérance, les droits des femmes, mais également l'abolition de l'esclavage dont ils exigent la mise en œuvre immédiate. Ces abolitionnistes, blancs ou noirs, hommes et femmes, sont très minoritaires dans une société où le racisme et la discrimination ne sont pas limités au Sud. Ils ne sont donc guère entendus : William Lloyd Garrison, leur porte-parole le plus connu, est même agressé violemment en 1835 à Boston ; le pasteur Elijah P. Lovejoy est assassiné par une foule antiabolitionniste en 1837 dans l'Illinois. Mais les abolitionnistes s'organisent peu à peu dans le cadre d'une association nationale, bénéficient de la fortune de mécènes dévoués et adoptent des méthodes d'action novatrices : en 1836, quand ils décident de submerger le Congrès de pétitions, les élus de la nation préfèrent écarter dorénavant ces pétitions plutôt que de tenter d'y répondre. Ainsi se trouve maintenue dans une sujétion plus contraignante que jamais, la population esclave, population majoritaire dans certains États du Sud (comme la Caroline du Sud), et qui n'est en rien touchée par l'extension du suffrage dont se flatte au même moment la démocratie américaine. À partir des années 1830, de nombreux esclaves fugitifs publient leurs récits et participent à l'action des sociétés abolitionnistes.

L'immigration aux États-Unis (1820-1860)

		Anglais	Irlandais	Allemands
1820-1830	143 500	17,5%	35,5%	4,7%
1830-1840	599 000	12,6%	34,6%	25,5%
1840-1850	1 713 250	5,8%	45,5%	25,4%
1850-1860	2 598 200	16,3%	35%	36,7%
Total	5 053 950			

Source : *Historical Statistics of the United States, Bureau of the Census.*

Extension du suffrage et démocratisation : l'ère jacksonienne

Après la fin de la guerre anglo-américaine de 1812, les nouveaux États abaissent, voire abolissent le suffrage censitaire, donnant ainsi le droit de vote à tous les hommes blancs. Cet exemple est suivi par les États plus anciens qui en profitent paradoxalement, dans le Nord-Est en particulier, pour retirer le droit de vote aux femmes et aux Noirs qui en disposaient parfois auparavant. Dans cette ouverture du suffrage – précoce par rapport à l'Europe –, les notables voyaient surtout le moyen de gagner à leurs projets petits artisans et petits fermiers. Les États les plus rétifs sont ceux où l'industrialisation progresse plus vite et où les immigrés sont les plus nombreux. En effet, l'immigration reprend à partir de 1815, avec la fin des guerres révolutionnaires et de l'Empire. Bientôt débarquent, à New York principalement, des Britanniques, des Allemands et surtout des Irlandais qui constituent l'essentiel de cette population immigrée. Les années 1840-1850 sont marquées par une vague migratoire particulièrement forte due aux troubles politiques en Europe et aux conséquences de la maladie de la pomme de terre qui frappe la paysannerie irlandaise (famines, ruines). Les Irlandais sont à leur arrivée victimes des préjugés anticatholiques d'une Amérique protestante peu tolérante.

L'avance de la jeune République en matière de droit de vote dans les années 1820-1830 s'explique donc à la fois par l'accès aisé à la terre qui a multiplié le nombre des propriétaires et par le retard industriel des États-Unis où la classe ouvrière, potentiellement dangereuse, n'est encore guère développée.

Le symbole de cette démocratisation masculine et blanche du suffrage, finalement assez conservatrice, n'est autre que le président Andrew Jackson, homme de la Frontière et *self-made man* ; son élection en 1828 marque l'avènement du parti démocrate. Ses organisateurs inventent une culture électorale populaire qui correspond aux nouveaux électeurs, ouvriers récemment immigrés, artisans et petits fermiers, les mobilise et les récompense. Tocqueville visite les États-Unis alors que Jackson est président et s'interroge sur ce nouveau modèle politique, dont l'égalité est une valeur clé. À cette culture politique se rallient notamment les immigrants irlandais des villes de l'Est, hostiles à l'aristocratie par haine de l'Angleterre et donc sensibles à ce parti dédié à l'« homme du peuple ». Plus profondément, l'idéologie politique des démocrates est favorable au laissez-faire (veto sur les votes d'investissements d'infrastructures, retrait de la Banque nationale) et à la libre concurrence ; elle soutient également une expansion territoriale effrénée.

L'évolution de la population

vers 1700	250 000
1760	1 600 000
1820	9 640 000
1860	31 440 000

Source : estimations, Bureau of the Census.



Parade *whig* à Philadelphie pour la campagne électorale de 1840.

Dessin de Francis H. Schell, n. d.

© Corbis.

Mais Jackson lui-même n'hésite pas à affirmer la puissance de l'exécutif fédéral face aux menaces de sécession sudistes : en 1830, il s'oppose à la théorie de la « nullification », qui visait à permettre à chaque État d'appliquer ou non les lois fédérales. Cette théorie du droit des États avait pourtant été élaborée par les élus de Caroline du Sud et par son propre vice-président,

John C. Calhoun, soucieux que les exportations agricoles du Sud ne pâtissent pas des droits de douane élevés votés par le Nord industriel. Déterminé à ouvrir les terres indiennes du Sud-Est aux fermiers et planteurs de Géorgie, Jackson ignore également les arrêts de la Cour suprême quand il s'agit de déporter les nations indiennes dites « civilisées » (Creek, Cherokee...), qui ont su argumenter et défendre leur cause, obtenant un soutien considérable chez les *whigs* et les réformistes du Nord-Est.

Ce n'est vraiment que sous sa deuxième présidence (1832-1836) que se met en place un nouveau bipartisme : face aux démocrates s'organisent les *whigs*, coalition nationale composée de la classe moyenne commerçante, des fermiers de l'Ouest désireux de voir l'État reprendre une politique d'investissements dans les infrastructures, de réformateurs tels que les abolitionnistes ou les militants de la tempérance. Pour parvenir à la victoire, les *whigs* ont recours aux mêmes méthodes électorales que leurs adversaires et parviennent en 1840 à faire élire à la présidence le général Harrison.

L'extension du suffrage et la démocratisation de la vie politique, toutes deux caractéristiques de l'« ère jacksonienne » ne doivent pas faire oublier que ces années voient aussi la société américaine se stratifier durablement, avec l'apparition de fortunes industrielles et la création d'un prolétariat urbain, composé d'immigrés, parfois durablement marginalisés et méprisés. Les libertés sont également bafouées : celles des tribus indiennes des États du Sud, privées de leurs terres et chassées à l'Ouest ; celles des abolitionnistes radicaux, peu écoutés, souvent persécutés et parfois lynchés. Reniant ses alliances passées avec les sudistes, l'ancien président John Quincy Adams se bat au Congrès contre les règles interdisant l'introduction des pétitions anti-esclavagistes. Il y parvient en 1844.

Expansion territoriale et clivage Nord/Sud

Les années 1840 sont souvent considérées comme le moment privilégié du mouvement d'expansion vers l'Ouest dans l'histoire des États-Unis. Pour ses partisans, cette expansion exprimait la « destinée manifeste des États-Unis » (*Manifest Destiny*), selon l'expression forgée par le publiciste John L. O'Sullivan en 1845.

L'expansion vers l'Ouest

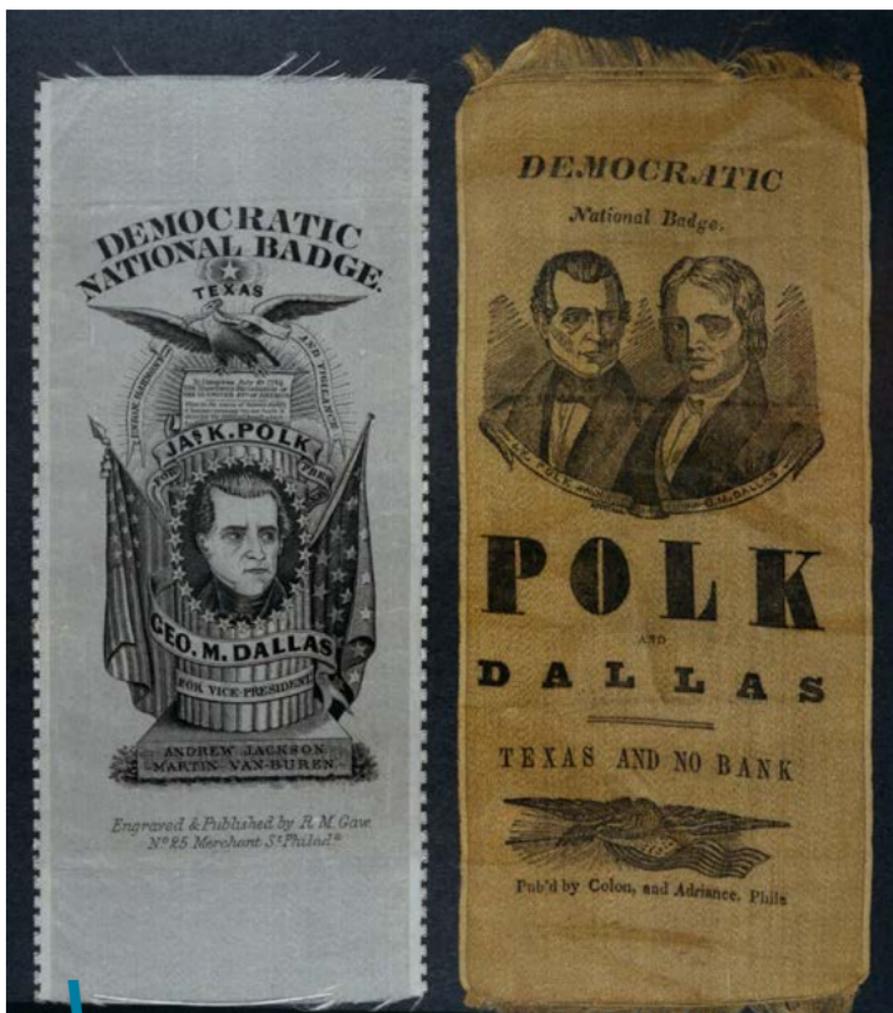
L'achat de la Louisiane à la France avait offert des possibilités considérables de migration continentale, puisqu'il englobait un territoire s'étendant jusqu'aux montagnes Rocheuses. Mais dès 1803, les dirigeants américains ambitionnaient de rejoindre la côte ouest et d'acquérir de nouvelles terres aux dépens de leurs voisins : l'expédition Lewis et Clark (1803-1806), patronnée par Thomas Jefferson, parvient jusqu'aux rivages du Pacifique après avoir traversé sans autorisation des Espagnols des terres que ceux-ci revendiquaient ; en 1818, les États-Unis et la Grande-Bretagne décident d'occuper en commun le territoire de l'Oregon, ce qui permet aux États-Unis de commencer à s'implanter officiellement sur la côte ouest ; en 1819, lors de la négociation du traité Adams-Onis (ou Traité transcontinental), Adams obtient des Espagnols qu'ils fixent la frontière entre les États-Unis et l'empire espagnol au nord de la Californie : les Américains consolident ainsi leur présence dans tout le Nord-Ouest. En échange, ils abandonnent leurs revendications sur le Texas, exprimées depuis 1803 sans aucun fondement. Dès 1820, les Mexicains cherchent à peupler ce territoire de pionniers immigrés des États-Unis ; ils pensent ainsi renforcer leur frontière nord contre de futures avancées américaines.

Très tôt, Thomas Jefferson et les autres dirigeants expansionnistes avaient justifié ces ambitions territoriales par un ensemble d'arguments que l'on qualifie en général d'« idéologie expansionniste » : les Américains avaient un « droit naturel à ces territoires » ; ils les acquerraient, disaient-ils, tantôt pour des raisons de « proximité », tantôt pour assurer leur sécurité. Plus crûment, dans les années 1840, les expansionnistes voyaient également dans la progression du front pionnier, de la « Frontière » américaine qui suivait immanquablement ces acquisitions, la manifestation de la supériorité nord-américaine, tant culturelle et raciale (les Anglo-Saxons face aux Latins et aux Indiens) que politique (la démocratie américaine face aux autres systèmes).

L'évolution du système des partis

	Hamiltoniens	Jeffersoniens
Vers 1791	Fédéralistes	Républicains-démocrates
Vers 1820	Républicains ère des « bons sentiments »	
1828	National-républicains	Démocrates (Jacksoniens)
1836	Whigs	Démocrates
1854	Républicains	Démocrates
Aujourd'hui	Républicains	Démocrates

En 1836, Andrew Jackson n'ose pas annexer le Texas devenu un État indépendant après une brève guerre dirigée par les colons « anglo » contre les autorités mexicaines. Mais le président John Tyler et son successeur James K. Polk n'ont pas les mêmes réticences : le Texas est annexé en décembre 1845. Mû par l'idéologie expansionniste, Polk réclame également que l'Oregon, occupé jusqu'alors en accord avec la Grande-Bretagne, revienne en totalité aux États-Unis, ce qui est fait en 1846.



Rubans de la campagne électorale de James K. Polk et George M. Dallas, 1844.

© David J. Frent/David J. & Janice L. Frent Collection/Corbis.

Il était inévitable que l'annexion du Texas ouvre la voie d'un conflit militaire avec le Mexique (1846-1848) qui ne pouvait sans réagir se voir amputé d'un territoire dont il n'avait pas reconnu l'indépendance. Pourtant, quelque puissants qu'aient été les expansionnistes dans les années 1840, ils ne parviennent pas à rallier l'opinion nationale lors de cette guerre à l'issue de laquelle les Américains du Nord s'emparent du tiers du territoire de leur voisin. L'opposition *whig* est véhémement devant une guerre si « injuste », si peu provoquée. En outre, si Andrew Jackson avait reculé devant l'annexion du Texas, c'est qu'il craignait que l'incorporation de cet État esclavagiste ne ravive le conflit larvé entre le Nord et le Sud sur la question de l'esclavage. Effectivement, l'entrée du Texas dans l'Union, ainsi que la perspective d'acquisition de nouveaux territoires à l'Ouest, suscite immédiatement un débat sur le statut de ces territoires : pourra-t-on y étendre l'esclavage ou non ?

Les partis nationaux divisés sur la question de l'esclavage

Ce débat mine toute la vie politique américaine. Il divise les partis nationaux. David Wilmot, un élu démocrate (parti de Polk, et donc, de l'expansion) propose dans un amendement célèbre (1846) que les nouveaux territoires soient interdits à l'esclavage : mais il est à noter que c'est un élu du Nord, de Pennsylvanie. Dès 1848, les partisans de cette mesure se rassemblent en un parti « *Free Soil* » (terres libres), formé d'anciens démocrates aussi bien que d'anciens *whigs*. L'expansion, qui avait rassemblé la nation au début du siècle, devient, avec la guerre de 1848, synonyme d'un expansionnisme sudiste et esclavagiste que de nombreux nordistes, *whigs* ou démocrates, ne veulent pas soutenir. Sans être des abolitionnistes, ils considèrent que l'esclavage dégrade la valeur travail et la liberté, d'où

leur devise « *free soil, free labor, free men* » (voir le livre classique d'Eric Foner dont c'est le titre, paru en 1970).

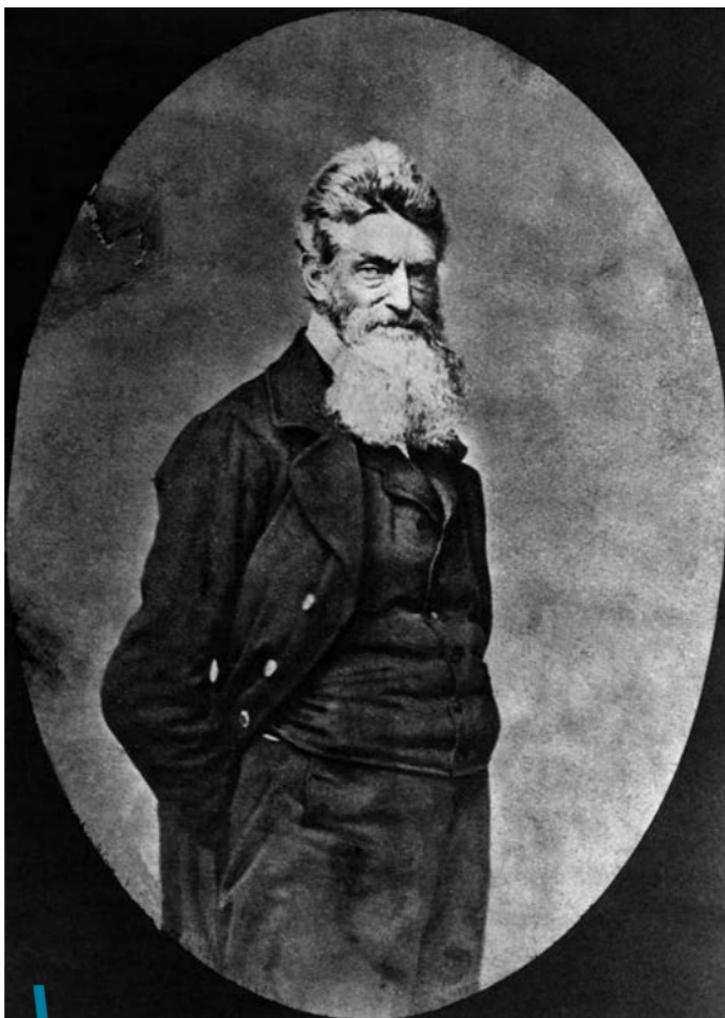
La question du statut des nouveaux territoires se règle provisoirement en 1850 dans le cadre d'un compromis proposé par Henry Clay : la Californie, elle aussi acquise à l'issue de la guerre, serait admise comme État libre ; quant à l'Utah et au Nouveau-Mexique, ils devraient décider par eux-mêmes de leur futur statut ; pour amadouer les sudistes, on leur promet de renforcer la législation sur les esclaves en fuite. Alors que les abolitionnistes n'avaient jamais vraiment réussi à répandre leurs idées dans l'opinion nordiste, et restaient minoritaires, la loi de 1850 sur les esclaves fugitifs (*Fugitive Slave Act*) va populariser l'opposition à l'esclavage dans le Nord : contraints d'appuyer les efforts des chasseurs de primes qui viennent « récupérer » en toute légalité des Noirs réfugiés dans leurs États (après avoir fui le Sud par le biais de l'*Underground Railway*, l'organisation secrète d'aide aux esclaves fugitifs), les nordistes, quel que soit leur engagement personnel envers la cause abolitionniste, ont le sentiment qu'est bafoué le principe de libération des esclaves que leurs ancêtres avaient adopté au moment de la Révolution. Ils considèrent que leur propre liberté au sein de leurs États est également en jeu.

En 1854, une nouvelle loi, le *Kansas-Nebraska Act*, abroge le compromis du Missouri de 1820 qui imposait une limite nord au développement de l'esclavage dans les territoires issus de l'achat de la Louisiane : les habitants des nouveaux États (Kansas par exemple) pourront choisir eux-mêmes le statut de leur État, esclavagiste ou non, ce qui évite à l'État fédéral de se prononcer et de fixer des règles communes. À nouveau, les nordistes ont l'impression que l'on revient sur les acquis du passé pour favoriser les projets d'expansion sudistes. Stephen Douglas, le sénateur démocrate de l'Illinois qui est à l'origine du projet de loi, suscite une violente controverse au sein de son propre parti. Cette loi, dite de « souveraineté

populaire », provoque une situation de guerre civile dans le territoire du Kansas. Si le statut du futur État doit être déterminé par une convention à la suite d'élections, il reflètera le choix de la majorité des habitants. Une course à l'émigration vers le Kansas s'engage donc entre pro-esclavagistes et abolitionnistes ; les militants des deux camps n'hésitent pas à faire preuve de violence ; et un abolitionniste blanc, John Brown, s'illustre en tuant de sang-froid cinq membres d'une famille pro-esclavagiste. Au lieu d'une seule convention qui déciderait du statut du futur État, deux sont élues qui produisent deux textes constitutionnels différents, ce qui paralyse toute décision au Congrès où certains en viennent aux coups.

La Cour suprême elle-même, dominée par des juges issus du Sud, prend en 1857 un arrêt qui ulcère les nordistes. Dred Scott, un esclave qui avait résidé dans des territoires ou des États libres, réclamait à ce titre la liberté. La Cour estime que les Noirs ne sont pas des citoyens aux États-Unis, donc qu'ils n'ont aucun droit, que l'esclavage tient à la condition même de l'esclave (c'est une propriété, un bien) et non au lieu où il réside. Par conséquent, il est possible partout sur le territoire des États-Unis. Pour les États du Nord, cet arrêt constitue un nouveau déni de leurs institutions et principes locaux.

Le sujet est plus que jamais à l'ordre du jour en 1858, à l'occasion des élections sénatoriales : dans l'Illinois, Stephen Douglas, père de la loi de 1854 (*Kansas-Nebraska Act*) et figure majeure du parti démocrate, affronte Abraham Lincoln, champion local du nouveau parti républicain, au cours de sept débats publics : tous portent sur la question de l'expansion de l'esclavage dans les territoires. Créé en 1854, le parti républicain fédère différents courants d'électeurs du Nord et de l'Ouest. Ils ne reprennent pas les idées des abolitionnistes « radicaux », même si le public a été sensibilisé aux horreurs de



John Brown, un militant abolitionniste « radical ».

Photographie Black et Bachelder, 1859.

© Corbis.

l'esclavage par le large succès de *La case de l'oncle Tom*. Les républicains veulent, avant tout, mettre un terme à l'expansion de l'esclavage pour permettre aux hommes blancs de s'installer sans craindre la concurrence du

travail servile dans les terres de l'Ouest. Leur candidat à la présidentielle de 1856, John C. Frémont, remporte 33 % du vote populaire, contre 45 % au candidat démocrate élu, James Buchanan ; lors de cette même élection, les *whigs*, divisés, ne présentent pas de candidat. En 1858, Lincoln ne remporte pas les sénatoriales de l'Illinois, mais la presse fait un large écho aux débats et il apparaît dès lors comme un présidentiable possible pour les républicains.

La tension entre le Nord et le Sud autour de l'esclavage atteint de nouveaux sommets à l'occasion du raid de John Brown sur l'arsenal de Harper's Ferry, en Virginie (octobre 1859) : l'abolitionniste radical attaque l'arsenal pour se procurer des armes, afin de les distribuer aux esclaves et provoquer une insurrection armée. Brown, arrêté et pendu, devient un martyr de l'abolition aux yeux des nordistes.

Les présidents des États-Unis (1789-1865)

Mandat	Président	Parti
1789-1797	George Washington	fed
1797-1801	John Adams	fed
1801-1809	Thomas Jefferson	rep-dem
1809-1817	James Madison	rep-dem
1817-1825	James Monroe	rep-dem
1825-1829	John Quincy Adams	rep-dem
1829-1837	Andrew Jackson	dem
1837-1841	Martin Van Buren	dem
1841	William Henry Harrison ¹	whig
1841-1845	John Tyler	whig
1845-1849	James Knox Polk	dem
1849-1850	Zachary Taylor ¹	whig
1850-1853	Millard Fillmore	whig
1853-1857	Franklin Pierce	dem
1857-1861	James Buchanan	dem
1861-1865	Abraham Lincoln ¹	rep

1. Mort en fonctions.

Dans cette atmosphère délétère, le parti démocrate, lors de l'élection présidentielle de 1860, se scinde à son tour en deux groupes dits « sectionnels » ou régionaux : les démocrates du Nord et ceux du Sud soutiennent deux candidats différents ; les anciens *whigs* du Sud créent le parti de l'Union constitutionnelle et Lincoln représente le parti républicain : le deuxième système des partis nationaux a vécu, vaincu par la crise de l'esclavage.

La Sécession et la fin de l'esclavage

Lincoln obtient la majorité des voix du Nord et de l'Ouest, ce qui ne représente que 40 % du vote populaire, mais lui assure la majorité des grands électeurs : pour la première fois, un président se retrouve élu sans le soutien du Sud. Dès le 20 décembre 1860, la Caroline du Sud quitte l'Union, suivie rapidement par six autres États du Sud (le Mississippi, la Floride, l'Alabama, la Géorgie, la Louisiane et le Texas). Ces sept États forment une Confédération qui se dote d'un président, Jefferson Davis, avant même que Lincoln n'ait officiellement pris ses fonctions. Dès son entrée à la Maison Blanche le 4 mars 1861, celui-ci se prononce contre toute tentative de sécession et pour le maintien de l'Union. Mais le vrai déclenchement des hostilités est dû aux Confédérés qui attaquent, le 12 avril 1861, une garnison fédérale située dans le port de Charleston (Caroline du Sud). Quatre autres États esclavagistes (la Virginie, l'Arkansas, le Tennessee et la Caroline du Nord) se joignent aux sept États « rebelles » lorsque Lincoln proclame officiellement l'état de guerre.

Les années de guerre

L'armée fédérale reposait en bonne part sur une élite d'officiers sudistes qui rejoignent les forces armées de la Confédération dès le début du conflit, tel le célèbre

Robert E. Lee : c'est une des raisons qui expliquent que les deux premières années de guerre aient été désastreuses pour le Nord, en dépit d'une population d'hommes en âge de combattre trois fois plus nombreuse, et de capacités techniques et logistiques bien supérieures. Mais, à l'automne 1862, le vent tourne : un général inspiré, Ulysses S. Grant, donne au Nord de précieuses victoires. Comme toutes les batailles de cette « première guerre moderne », elles sont coûteuses en hommes : 25 000 hommes meurent en avril 1862 à Shiloh. En 1863, les victoires de l'Union sont encore plus nettes, même si les pertes humaines restent saisissantes : 40 000 victimes, morts et blessés, à la bataille de Gettysburg, début juillet 1863. Lincoln prononce le 19 novembre un discours mémorable au cimetière de Gettysburg, associant les idéaux de la Révolution américaine à ceux du combat du Nord, la cause nordiste à la défense du modèle démocratique américain : « Nous affirmons résolument que ces soldats ne seront pas morts en vain ; que cette nation, sous le regard de Dieu, va renaître à la liberté, et que le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, ne disparaîtra pas de la terre. » À travers son combat, l'Union doit en quelque sorte expier le « péché d'esclavage » pour renouer avec les idéaux des Fondateurs.

L'année 1863 marque effectivement un tournant idéologique dans la définition des buts de guerre : le 1^{er} janvier, Lincoln émet une déclaration d'Émancipation qui libère les esclaves des États rebelles, répondant ainsi au souhait d'une partie de l'opinion nordiste, radicalisée, pour qui la guerre n'a plus simplement pour objectif le maintien de l'Union, mais également la fin de l'esclavage, ce chancre qui a rongé la République. Par ailleurs, le président compte, par ce biais, déstabiliser l'économie et la société sudistes. Effectivement, les esclaves fuient le Sud pour rejoindre l'armée de l'Union. Des régiments noirs sont également



Le président Lincoln entouré de l'état-major du général George B. McClellan.

Photographie d'Alexander Gardner, Antietam (Maryland), 3 octobre 1862.

© Bettmann/Corbis.

formés, composés pour partie d'esclaves en fuite et décidés à se battre pour leur liberté ; ils livrent bataille avec un grand courage, ce qui ne contribue pas peu à populariser la cause de l'abolition. Faits prisonniers, ils sont le plus souvent tués par les forces sudistes, ce qui conduit à l'arrêt des échanges de prisonniers entre le Nord et le Sud. À partir de 1863, la guerre de Sécession prend des allures de guerre terriblement contemporaine, et pas seulement sur le champ de bataille : camps de prisonniers où les droits humanitaires et l'hygiène ne sont aucunement

respectés, tactique de la terre brûlée, adoptée par Sherman à l'automne 1864 pour abattre la Géorgie.

La fin de l'esclavage et l'avenir de la démocratie

À la fin de la guerre, Abraham Lincoln et Andrew Johnson, son successeur (Lincoln meurt assassiné le 14 avril 1865, quelques jours après la reddition de Lee), n'ont aucun mal à faire ratifier le treizième amendement à la Constitution : « *Slavery is forever abolished* » (l'esclavage est aboli pour toujours); mais aucun plan concret d'intégration des anciens esclaves à la vie politique, économique et sociale du Sud n'a été préparé. Après quatre années d'un conflit dévastateur, Lincoln et Johnson étaient partisans avant tout d'une réconciliation entre le Nord et le Sud, maintenant qu'il était acquis que les droits des États étaient subordonnés à ceux de l'État fédéral, et que l'esclavage était aboli. Mais pouvait-on favoriser cette réconciliation tout en protégeant les Noirs récemment libérés ? Pouvait-on intégrer les anciens esclaves à la vie du Sud tout en rendant à leurs anciens maîtres leurs propriétés et leur pouvoir ? La nouvelle aube de la démocratie américaine, promise par Lincoln à Gettysburg, était-elle compatible avec la réconciliation, et immanquablement, le compromis ?

Après quelques courageuses années de « reconstruction » pendant lesquelles l'État fédéral soutient les Africains-Américains récemment libérés afin qu'ils puissent avoir accès aux droits politiques et à l'instruction, le Nord cherche à privilégier la réconciliation avec le Sud, au prix de l'abandon des anciens esclaves. Toujours exclus du suffrage, exploités sur le plan économique, les Noirs symbolisèrent jusque dans les années 1960, le chemin que la démocratie américaine devait encore accomplir pour se montrer à la hauteur des idéaux des Pères fondateurs.

La guerre de Sécession terminée, le Nord et l'Ouest se lancent avec ardeur dans l'industrialisation, marginalisant un Sud rural et appauvri qui peine à suivre leur expansion : les nouveaux combats de la démocratie ont alors lieu dans les usines et les ateliers ; de nouveaux acteurs, les immigrants, venus d'autres horizons (Italie, Europe centrale et orientale...) viennent écrire la chronique des luttes syndicales ; dans les villes du Nord, les partis politiques inventent de nouvelles formes d'organisation et de fidélisation des électeurs.

Les États-Unis peuvent parfois donner l'image d'une nation figée dans des certitudes immuables : ce regard porté sur la jeune République montre que l'histoire de cette démocratie a toujours été riche de débats, de conflits et de remises en cause.

Chapitre 2

États-Unis/Canada. Regards croisés

Cynthia Ghorra-Gobin,
Directrice de recherche CNRS – Creda
Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle
Professeur invitée à Berkeley

Guillaume Poiret,
Maître de conférences en géographie et aménagement
Université Paris Est – Créteil
Laboratoire Lab'Urba

Ce texte est la version remaniée du « Point sur » de la *Documentation photographique* n° 8092, parue en 2013 sous le titre *États-Unis/Canada. Regards croisés*. Dans sa version originale, il était complété par vingt-trois doubles pages de documents commentés.

Chercher à appréhender États-Unis et Canada, les deux géants qui composent l'Amérique du Nord – ou sa plus grande part si on choisit d'y inclure le Mexique –, c'est étudier un ensemble oscillant entre similitudes et diversités. On tend trop souvent, de ce côté de l'Atlantique, à considérer le Canada comme un énième État fédéré américain, niant ainsi l'identité spécifique de ce pays qui, certes, subit l'influence de son voisin mais possède également des caractéristiques propres.

De fait, Canada et États-Unis ont connu une histoire particulière, qui explique un fonctionnement spécifique de leurs sociétés, de leurs économies, de leurs territoires. Ainsi, ce sont deux vastes États fédéraux (près de 10 millions de km² chacun, mais 320 millions d'habitants pour les États-Unis contre 36 millions pour le Canada), qui suivent cependant des modèles politiques différents ; il s'agit bien de deux États aux ressources naturelles abondantes, mais dont le poids économique est, de toute évidence, sans commune mesure (le PIB américain s'élevait à 17 419 milliards de dollars en 2014 contre 1 787 milliards de dollars pour le Canada) et pour lesquels les conséquences des crises de la fin des années 2000 ne sont pas identiques. Ce sont enfin des économies qui ne vivent pas leur transition sur un mode forcément similaire.

Deux États fédéraux aux modèles différents

L'analyse des modèles institutionnels du Canada et des États-Unis démontre l'originalité profonde de chacun des deux pays. Ce sont deux États démocratiques fédéraux, mais les systèmes de gouvernement et les lois qui les régissent sont très différents.

Deux fédérations : une République, une monarchie

Ainsi, les États-Unis sont une République fédérale présidentielle bicamériste. Les constituants américains, inspirés par les Lumières, ont transposé le modèle de la monarchie anglaise du début du XVIII^e siècle dans un cadre républicain (le président, à la fois chef de l'État et du gouvernement, est élu au niveau fédéral ; il remplace le roi héréditaire) et démocratique (le pouvoir appartient au peuple souverain). La Constitution des États-Unis d'Amérique, adoptée le 17 septembre 1787, instaure un régime présidentiel qui définit une stricte séparation des pouvoirs : le Parlement (constitué de deux chambres, le Sénat et la Chambre des représentants) ne peut renverser le gouvernement et, inversement, l'exécutif ne peut dissoudre les chambres législatives. La Constitution répartit également les compétences entre États et fédération. Trois niveaux de pouvoirs sont ainsi définis : l'État fédéral, les États fédérés (aujourd'hui au nombre de cinquante) et les collectivités locales (comtés, municipalités).

Le Canada est une monarchie constitutionnelle. La reine, représentée par un gouverneur général, est le chef de l'État. Le chef du gouvernement est le Premier ministre. En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique institue une « Union fédérale » entre la Province du Canada (Ontario et Québec), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick pour former « une seule et même puissance sous le nom de Canada ». Aujourd'hui, celui-ci est composé de trois territoires fédéraux (Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut) et de dix provinces : Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador. La loi de 1867 prévoit la représentation des provinces et territoires au

Sénat et à la Chambre des communes, le partage des compétences entre le Parlement et les législatures provinciales et reconnaît deux langues officielles (l'anglais et le français). Les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral sont les mêmes qu'aux États-Unis. Toutefois, à la différence du système américain dans lequel la souveraineté initiale appartient aux États, le pouvoir des provinces est ici limité au profit du pouvoir fédéral. La loi de 1867 est complétée par la loi constitutionnelle de 1982, qui fixe notamment la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que le système de péréquation entre les territoires. Ainsi, si la Constitution des États-Unis ne comprend qu'un document écrit, c'est un ensemble de lois écrites et de traditions ou conventions qui forment la Constitution canadienne, en constante évolution.

Le fonctionnement des institutions

Aux États-Unis comme au Canada, exécutif, législatif et judiciaire sont séparés. Toutefois, le Canada dispose d'un régime parlementaire tandis que les États-Unis fonctionnent avec un régime présidentiel. Par ailleurs, l'organisation des pouvoirs est différente.

Exécutif : président *versus* Premier ministre

Aux États-Unis, le pouvoir exécutif est assuré par le président (article 2 de la Constitution), élu pour quatre ans au suffrage universel indirect. Ses pouvoirs sont clairement définis par la Constitution. En tant que chef de l'État, il est le commandant en chef des armées et le chef de la diplomatie. Il ne peut toutefois pas déclarer la guerre. Par ailleurs, il exerce son pouvoir exécutif sous le contrôle du Congrès. Il a en retour la possibilité de bloquer des lois votées par le Congrès ou d'opposer son veto à une nouvelle loi. Il nomme les membres de son cabinet et dirige l'administration américaine. Le vice-président n'a pas de pouvoirs propres : sa principale

fonction est de succéder au président en cas d'incapacité. Pour l'élection présidentielle, chaque État est représenté par un collège de grands électeurs, dont le nombre est proportionnel au nombre d'habitants de l'État en question. Ces grands électeurs votent pour le candidat arrivé en tête dans leur État. Le vice-président est élu par le même collège électoral. Aux États-Unis, les membres des deux assemblées et le président ont un mandat d'une durée déterminée : deux ans pour les représentants, six ans pour les sénateurs et quatre ans pour le président. Ce dernier ne peut être élu que pour deux mandats seulement. Au Canada, le Premier ministre et les députés peuvent enchaîner de nombreux mandats, dont la durée est extrêmement variable en raison de la nature même du régime. De fait, la durée du mandat fixée par la Constitution est rarement respectée.

Au Canada, le pouvoir exécutif est exercé par la reine – représentée par le gouverneur général désigné par la Couronne sur recommandation du Premier ministre pour un mandat de quatre ans –, le cabinet ministériel, composé de hauts fonctionnaires et dirigé par le Premier ministre, et l'administration (ministères, forces armées, etc.). Les membres du cabinet agissent au nom du gouverneur général et ont la responsabilité d'un ministère. Le poste de Premier ministre, chef du gouvernement du Canada, revient *de facto* au chef du parti politique qui dispose du plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes, sans forcément disposer de la majorité des sièges. Un gouvernement peut donc être minoritaire et, par conséquent, contraint de composer des alliances de circonstance avant chaque vote important pour réunir les voix manquantes. Cette situation de gouvernement minoritaire est impensable aux États-Unis. En cela, le Premier ministre est l'émanation du Parlement, signe d'un régime parlementaire. C'est là une des grandes spécificités du modèle canadien où la position de Premier

ministre est parfois très fragile. Depuis les élections législatives d'octobre 2015, le parti libéral canadien a remporté la majorité absolue des sièges, battant le parti progressiste-conservateur qui avait exercé le pouvoir pendant neuf ans. Justin Trudeau, fils de l'ancien Premier ministre Pierre Trudeau, succède à Stephen Harper.

Législatif : des bicamérismes dissemblables

Aux États-Unis, le pouvoir législatif revient à un Congrès (article 1 de la Constitution), composé de deux chambres : le Sénat et la Chambre des représentants, qui siègent au Capitole. La Chambre des représentants compte 435 membres élus pour un mandat de deux ans. Le nombre de représentants par État dépend du poids démographique de chacun d'eux. Chaque État élit également deux sénateurs pour six ans, quelle que soit sa population. Le Sénat compte donc cent membres, qui sont renouvelés par tiers tous les deux ans.

Au Canada, le pouvoir législatif est exercé par le Parlement, constitué de la Couronne – représentée par le gouverneur général –, de la Chambre des communes et du Sénat. La Chambre des communes est le principal organe législatif. Elle est composée de 338 représentants élus qui ont le pouvoir d'adopter des lois. Les élections générales sont convoquées par le gouverneur général tous les quatre ans à date fixe (les Canadiens votent le lundi) à l'issue du mandat de la Chambre. Cependant, la Chambre peut être dissoute avant terme, soit sur recommandation du Premier ministre (lorsqu'il est en situation de minorité), soit si un vote de confiance défavorable a lieu.

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général, sur la recommandation du Premier ministre. Ils sont assermentés à vie et siègent jusqu'à 75 ans. Ils se prononcent sur les lois adoptées par la Chambre des communes. Il s'agit là encore d'une différence importante par rapport au Sénat américain : le Sénat canadien n'est pas élu.

Géographie électorale

Le 19 octobre 2015, les Canadiens étaient appelés à renouveler la Chambre des communes. Le Parti libéral a remporté la majorité absolue des sièges (184 en tout, le seuil de la majorité absolue étant 170 sièges) en recueillant 39,5 % des suffrages contre 31,9 % pour les conservateurs qui obtiennent 99 sièges. Ils effacent ainsi le revers qu'ils avaient essuyé en 2011 lors des dernières élections fédérales où ils s'étaient effondrés (34 sièges conquis seulement), laissant au New Democratic Party (Nouveau parti démocratique, gauche) la place de premier parti d'opposition. De fait, la disparition brutale du leader charismatique du NDP, Jack Layton, en août 2011 a privé ce mouvement d'une réelle crédibilité. Il n'obtient que 19,7 % des voix en 2015 et 44 sièges.

Les conservateurs ont résisté dans leurs fiefs de l'Ouest canadien. Ils sont majoritaires en Alberta et dans la Saskatchewan mais perdent de nombreux sièges dans les autres provinces. Par ailleurs, à une échelle plus locale, on note une transition très intéressante si elle devait se confirmer à terme. En effet, si, au sein des métropoles, les centres-villes et proches banlieues donnaient la première place aux libéraux et au NDP, les périphéries plus lointaines tendaient à privilégier les conservateurs. Or, l'élection de 2015 marque une nette progression des libéraux en banlieue. Ainsi à Toronto, la ville-centre a porté exclusivement des députés libéraux au pouvoir mais, fait nouveau, cela a été également majoritairement le cas pour la périphérie. Cela traduit sans nul doute des mutations sociologiques de long terme, les périphéries tendant à avoir une population au profil de plus en plus similaire à celui des habitants de la ville-centre.

Le bipartisme est bien plus marqué aux États-Unis où républicains et démocrates s'affrontent à chaque échelon de gouvernement. Les résultats de l'élection présidentielle de 2012, qui a vu la réélection du démocrate Barack Obama face au républicain Mitt Romney, témoignent des dynamiques électorales des deux partis. Bien plus qu'une opposition entre façades maritimes et intérieur des terres, c'est davantage, là aussi, une distinction villes-centres et proches banlieues *versus* espaces périurbains et milieux ruraux qui apparaît. Ainsi, le Nevada n'est acquis à Barack Obama que par les votes de Reno et Las Vegas, alors que le reste de l'État a voté pour

Mitt Romney. Dans l'Ohio, ce sont les voix de Cincinnati, Cleveland et Toledo, ainsi que celles de Columbus, la capitale de l'État, qui ont donné une large victoire au président sortant. L'Ohio est en effet ce que l'on nomme un *Swing State* (État-pivot) : aucun des deux partis ne domine *a priori* le vote populaire, donc chacun des deux candidats peut arriver en tête des suffrages exprimés et remporter la totalité du collège électoral de cet État. Se dessinent aussi des évolutions majeures dans les États du Sud où les Latinos votent davantage démocrate. Ils marquent ainsi leur refus du discours anti-immigration tenu depuis quelques années par le Parti républicain. Ce vote influe sur le résultat de certains comtés comme ceux du Sud du Texas, de l'Arizona ou du Nouveau-Mexique. Ces voix pourraient à terme faire basculer un certain nombre d'États du camp républicain vers le camp démocrate.

Les 105 sénateurs représentent officiellement la composante territoriale de la fédération. Il existe quatre divisions territoriales de 24 sénateurs : une pour l'Ontario, une pour le Québec, une pour les Provinces maritimes (10 pour la Nouvelle-Écosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick et 4 pour l'Île-du-Prince-Édouard) et une pour les Provinces de l'Ouest (6 pour le Manitoba, 6 pour la Colombie-Britannique, 6 pour la Saskatchewan et 6 pour l'Alberta). Terre-Neuve-et-Labrador, qui n'a accédé au statut de province qu'en 1949, est représentée par 6 sénateurs. Les trois territoires (Yukon, Nord-Ouest et Nunavut) disposent d'un siège chacun.

Judiciaire : de fortes similitudes

Aux États-Unis, le pouvoir judiciaire comprend à son plus haut échelon la Cour suprême (article 3 de la Constitution). Il s'agit de la plus haute instance du système judiciaire fédéral. Composée de neuf juges nommés à vie choisis par le président avec l'accord du Sénat (tout comme les juges fédéraux), elle interprète

les lois et vérifie leur constitutionnalité, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des États.

La Cour suprême du Canada est également le plus haut tribunal du pays. Elle se compose de neuf juges, désignés à vie par le gouverneur général, suivant les recommandations du Premier ministre. La Constitution canadienne ne prévoit que la nomination des juges fédéraux. Les juges provinciaux sont nommés en vertu de lois provinciales.

Le fédéralisme en débat

Le fédéralisme demeure au cœur du débat politique dans les deux pays. Aux États-Unis comme au Canada, il oscille entre deux extrêmes : centralisation et décentralisation.

Canada : une « décentralisation tranquille »

L'exemple canadien montre à quel point le débat reste vif entre les partisans de la décentralisation, qui soulignent la diversité des intérêts des provinces et souhaiteraient réduire les ressources et compétences du gouvernement fédéral, et les partisans d'un maintien ou d'un élargissement du pouvoir central au nom de l'intérêt de tous les citoyens canadiens. Les rapports de force ne sont d'ailleurs pas figés et évoluent avec le temps. Dès les années 1930, les provinces se développent économiquement grâce à l'exploitation des ressources naturelles qu'elles contrôlent ; elles gagnent ainsi en indépendance. Après un retour à un modèle plus centralisé pendant les deux guerres mondiales, le transfert de compétences vers les provinces refait surface dans les années 1960, notamment au moment de la « Révolution tranquille » québécoise, qui s'oppose à la centralisation. Des années 1960 aux années 1980, ce transfert de compétences s'accroît, par exemple dans l'économie – en lien avec la croissance des revenus liés à

l'exploitation des ressources naturelles –, tandis que se développent des mouvements séparatistes au Québec et dans l'Ouest du pays. Ces débats se font encore jour au sein de la fédération. La campagne électorale de 2015 a ainsi été marquée par des tensions entre l'échelon fédéral et l'échelon provincial notamment en Alberta et en Ontario, non sans arrière-pensées politiques. Le gouvernement progressiste-conservateur de Stephen Harper s'est ainsi opposé aux choix budgétaires du gouvernement néo-démocrate de l'Alberta et à la politique de santé des libéraux en Ontario.

Actuellement, au Canada, le gouvernement fédéral est compétent pour tout ce qui ne relève pas distinctement des attributions des provinces et des territoires (alors que les pouvoirs du gouvernement fédéral américain sont fixés par la Constitution, le reste relevant de la compétence des États fédérés). Il s'agit de domaines qui concernent l'ensemble du pays, comme la défense, le recensement de la population, la réglementation commerciale, les services postaux et bancaires, les chemins de fer, la radio et les télécommunications, etc. L'État fédéral doit préserver l'équité entre les provinces grâce à un système de péréquation.

Il existe une nette distinction entre les provinces et les territoires sur le plan constitutionnel. Alors que les provinces exercent des pouvoirs constitutionnels de plein droit, les territoires ont des pouvoirs délégués sous l'autorité du Parlement du Canada. Par le passé, le Nord du pays a été essentiellement gouverné par des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Cependant, la situation a beaucoup évolué ces trois dernières décennies. Des lois fédérales ont établi une assemblée législative et un conseil exécutif dans chacun des territoires, leur ont transféré de plus en plus de pouvoirs semblables à ceux des provinces : on parle de « dévolution ». Provinces et territoires disposent

donc d'un gouvernement et d'un budget propres, d'un parlement et de tribunaux (cours provinciales et territoriales). Le champ de compétences des provinces et territoires comprend la santé, l'éducation, la protection des droits de la personne, etc. Certains domaines de compétences, comme l'immigration, l'agriculture et les ressources naturelles, sont partagés entre le gouvernement fédéral et le niveau provincial.

Enfin, un dernier niveau de gouvernance s'affirme : l'échelon municipal. Celui-ci a notamment la charge des transports publics, de l'entretien des routes, des permis de construire, du traitement des déchets. Les administrations municipales, dont le nombre avoisine les 4 000, sont donc un échelon important de la gouvernance des territoires. Cependant, elles n'ont aucune existence constitutionnelle, leurs pouvoirs leur sont simplement délégués par le gouvernement provincial, ce dernier pouvant revoir la répartition des compétences.

États-Unis : une « recentralisation de crise » ?

C'est un mouvement inverse de centralisation qui a lieu aux États-Unis depuis la guerre de Sécession. Les citoyens américains sont gouvernés à trois échelons : le niveau fédéral depuis la capitale Washington D. C., le niveau des États fédérés et le niveau local. La monnaie, la politique étrangère, l'armée et le commerce extérieur relèvent de l'État fédéral. Tous les autres domaines sont en théorie de la compétence des États fédérés. Ils disposent ainsi d'une pleine souveraineté dans de nombreux domaines : justice, éducation, transport, etc. Chacun des cinquante États a son drapeau, son gouverneur, son congrès et son gouvernement. La législation diffère d'une circonscription à l'autre.

Si la vision décentralisatrice l'emporte jusqu'au *New Deal*, le gouvernement se fait ensuite de plus en plus interventionniste. L'élection de Ronald Reagan en 1980 marque une inversion de tendance en faveur de la décentralisation ; mais depuis le 11 septembre 2001, le renforcement des pouvoirs de l'État fédéral est manifeste. En témoignent les décisions prises au cours de la dernière décennie par la Cour suprême en matière de réglementation économique par exemple : concernant le pouvoir de réguler les pratiques commerciales, les salaires, les conditions de travail ou encore le droit des sociétés, les tribunaux américains ont progressivement élargi les pouvoirs fédéraux et réduit ceux des États.

Entre mondialisation et crise du capitalisme

Il s'agit de montrer en quoi le capitalisme reste le support de la puissance américaine, même si la crise de 2008 a mis fin à l'âge d'or de l'idéologie néolibérale aux États-Unis.

Les présidents américains (Richard Nixon et Ronald Reagan notamment) ont joué un rôle fondamental dans l'initiation d'une globalisation financière, au sein de laquelle les États-Unis se sont réservés une place de choix. Ces derniers demeurent la première puissance économique mondiale en dépit d'une dette publique représentant plus de 100 % du PIB national. Une dette qui suscite un vif débat concernant le rôle que doit jouer l'État en temps de crise. Celle-ci mettra-t-elle un frein à la dollarisation du monde ? La philanthropie, aujourd'hui l'un des attributs du *soft power* américain, peut-elle contrebalancer ses effets néfastes ? Qu'en est-il, au final, de cette crise *made in America* et de ses conséquences ?

Du capitalisme américain et de sa puissance

Les spécialistes anglophones de la diversité des capitalismes ont souvent qualifié le capitalisme américain – tout en rattachant à ce modèle le Royaume-Uni, le Canada, l’Australie et l’Irlande – de « capitalisme anglo-saxon ». Ils l’opposaient notamment au modèle « rhénan », plus encadré par l’État et ses institutions. La montée en puissance des études post-coloniales et du discours sur le multiculturalisme a largement contribué à remettre en cause puis à déconstruire ce type de discours et de représentations. Sensibles à la connotation colonialiste ou raciale de l’adjectif « anglo-saxon », les spécialistes utilisent désormais l’expression *liberal market economy* (« économie libérale de marché ») pour désigner ce capitalisme au sein duquel le rôle de l’État est limité. Comme ont pu l’illustrer la campagne présidentielle de 2012 et les négociations qui ont suivi au Congrès entre républicains et démocrates sur la réduction du déficit budgétaire, le débat est toujours vif aux États-Unis sur la place que doit tenir l’État dans la sphère économique. En témoigne également la pré-campagne présidentielle de 2015, au cours de laquelle le candidat aux primaires républicaines Donald Trump ne cesse d’attaquer la loi fédérale *Patient Protection and Affordable Care Act* (dit « Obamacare »). Pourtant, le rôle que l’Etat fédéral a joué dans l’avènement de la mondialisation et de la globalisation à travers la mise en place de mesures de dérégulation est reconnu par tous.

Au niveau national : un vif débat sur le rôle de l’État

Le capitalisme s’est affirmé au cours de la guerre froide comme un régime économique fondé sur l’esprit d’entreprise et dans lequel les moyens de production relèvent de la propriété privée, ce qui permettait de l’opposer au socialisme. Après la chute du mur de

INSIDE: A 14-PAGE SPECIAL REPORT ON THE GAS BONANZA

The
Economist

JULY 14TH-20TH 2012

Economist.com

China's next-but-one leader?

Good Lords! A crisis for Cameron

How Merkel still dominates Germany

Booze and the art of innovation

Russia's industrial revolution

Comeback kid

Rebuilding America's economy



« Le retour du p'tit gars », Une de *The Economist*, 14-20 juillet 2012.

© The Economist Newspaper Limited, London (July 2012).

Berlin et l'effondrement du bloc soviétique, alors que l'économie chinoise se transformait en « capitalisme d'État », bref à un moment de l'histoire où n'existait plus de modèle économique alternatif, le capitalisme néolibéral américain a pris toute son ampleur. En 1989 est adopté le « consensus de Washington », un corpus de mesures appliquées aux économies en difficulté face à leur dette (notamment en Amérique latine) par les institutions financières internationales siégeant à Washington (Banque mondiale et Fonds monétaire international, FMI) : il s'agissait principalement de rétablir une stricte discipline budgétaire en faisant des coupes claires dans les dépenses publiques et de déréglementer les marchés. Le modèle néolibéral américain prenait dès lors valeur d'exemple, il devint normatif. Le retentissement de la thèse de l'économiste et philosophe Francis Fukuyama sur la fin de l'histoire (1992) témoigne de cette vision largement dominante d'un capitalisme triomphant à la fin des années 1980.

Après un premier soubresaut en 2001-2002 (explosion de la bulle internet), l'année 2007 (explosion de la bulle immobilière) semble marquer la fin d'un cycle. La crise financière de 2008 atteint le modèle au cœur de sa dynamique de croissance et conduit, du moins dans un premier temps, à un retour de l'interventionnisme public. L'administration Bush vote ainsi un plan de sauvetage des banques, puis c'est le gouvernement Obama qui organise celui de l'industrie nationale, notamment automobile (constructeurs et sous-traitants). Au moment où le centre de gravité de la croissance mondiale se déplace de l'Atlantique vers le Pacifique, la foi dans le marché en tant que principe régulateur de la vie économique semble ébranlée. La victoire de Barack Obama aux élections présidentielles de 2008 et 2012 confirme ce point de vue : le Parti démocrate part du principe que le sauvetage de la classe moyenne passe par un second *New Deal*, des

investissements dans les infrastructures et les énergies renouvelables, ainsi que le maintien (voire le développement) de la protection sociale mise en place par Franklin Roosevelt. Cela n'empêche pas le président Obama, face au sommet atteint par la dette publique américaine, d'être favorable à de larges réductions budgétaires qui ne manqueront pas d'affecter le système des retraites, la *Social Security* mise en place après la crise de 1929. Fin 2012, dans le cadre d'un débat houleux entre républicains et démocrates à la Chambre des représentants – où dominant les républicains –, le président Obama a réussi à augmenter le taux d'imposition des hauts revenus (à partir de 400 000 dollars par an). La tension entre les deux camps au sujet de la réduction des dépenses publiques a été très forte au cours de l'année 2013, entraînant une baisse des moyens de plusieurs programmes sociaux. La crise s'est poursuivie avec la fermeture (entre le 1^{er} et le 16 octobre) de l'administration fédérale. On parle du « *shutdown* » fédéral.

Mais la principale opposition à l'intervention de l'État dans le champ économique réside dans un nouveau mouvement politique, le Tea Party, qui est apparu en 2009, en réaction au plan de relance de 787 milliards de dollars lancé par le gouvernement Obama. Le Tea Party s'est ainsi baptisé en référence à un épisode glorieux de la guerre d'Indépendance contre la monarchie anglaise ayant opposé, en 1773, des Bostoniens (Boston était la capitale de la colonie de la baie du Massachusetts) aux bateaux de la Compagnie anglaise des Indes orientales, exonérés de taxes sur le thé par le Parlement britannique pendant qu'eux-mêmes étaient surtaxés. Aujourd'hui, l'acronyme Tea signifie : *Taxed Enough Already* (« Déjà suffisamment imposés »). Ce mouvement critique les dépenses gouvernementales, tant celles qui soutiennent le système financier et la relance économique que celles qui visent à réformer le système de santé américain (le

Patient Protection and Affordable Care Act). Il réclame en conséquence une réduction de la taille de l'État, ainsi que la révision de son rôle. Les membres du Tea Party considèrent en effet que l'État fédéral s'est arrogé des pouvoirs que la Constitution réserve aux États fédérés, en particulier dans le domaine de l'éducation, des finances et de la santé. Le mouvement a gagné de l'ampleur lors de la révélation au public du montant des primes versées aux dirigeants d'American International Group (AIG), société d'assurances renflouée par le premier plan de relance du gouvernement à hauteur de 182 milliards de dollars. Il s'est renforcé lors des débats sur la réforme de la santé lancée par Barack Obama qui a été votée en mars 2010 puis confirmée par la Cour suprême en juin 2012. Si, en novembre 2010, lors des législatives de mi-mandat, une quarantaine de parlementaires se revendiquant du Tea Party ont été élus, leur nombre au sein du parti républicain a diminué lors des élections de novembre 2014.

Au niveau international : vers la fin de la dollarisation du monde ?

En juillet 1944, les accords de Bretton Woods font du dollar, seule monnaie convertible en or (au taux de 35 dollars l'once), le pivot du nouveau système monétaire international. Dans ce cadre, le FMI garantissait la stabilité des changes et la Banque mondiale aidait les pays alliés à reconstruire leurs infrastructures détruites par la guerre pour mettre en place une économie libérale. Les États-Unis affirmèrent ainsi leur suprématie économique. En août 1971, alors que le pays traversait une période de crise, le président Nixon arrêta un ensemble de mesures destinées à placer les États-Unis en position de force dans la négociation monétaire : décision unilatérale de « suspendre » la convertibilité-or du dollar pour les banques centrales, surtaxe de 10 % frappant

toutes les importations. Libéré de toutes contraintes, le cours du dollar évolue désormais au gré des intérêts américains, tout en demeurant la monnaie de facturation internationale pour les produits de base et certains biens industriels (aéronautique). En avril 2013, selon la Banque des règlements internationaux, 87 % des échanges mettent en présence le dollar face à une autre devise, renforçant ainsi la domination de cette monnaie puisqu'elle était utilisée dans 84,9 % des échanges trois ans auparavant. L'euro s'est au contraire affaibli puisque seuls 33,4 % des échanges l'impliquent, contre 39,1 % en avril 2010. On parle ainsi de la « dollarisation » du monde, avec notamment une indiscutable primauté du dollar dans les réserves des banques centrales (61,2 % contre 24,4 % pour l'euro fin 2013).

La crise de 2008 a eu pour effet de renforcer la position du dollar, en augmentant l'attrait des placements en bons du trésor américain, considérés comme la valeur refuge par excellence. Le maintien de la suprématie de la monnaie américaine s'explique par la puissance financière des États-Unis, reposant sur une capitalisation boursière importante et des marchés obligataires amples et unifiés. Les États-Unis absorbent ainsi une part disproportionnée de l'épargne mondiale. Mais, compte tenu de l'importance de leur déficit public, ils se retrouvent dans une dépendance durable envers leur principal créancier : la Chine possède, en 2014, 1 270 milliards en bons du trésor américain et constitue le premier créancier étranger du pays, le Japon la talonnant avec 1 210 milliards de dollars. Mais à partir de l'été 2015, la Chine a opté pour une politique visant à s'en défaire dans le but de stabiliser le yuan. Elle ne se retrouve pas pour autant en position de force vis-à-vis de son débiteur : toute conversion des réserves de change décidée par la Chine entraînerait la chute du dollar et serait nuisible au commerce extérieur chinois. Cela n'exclut pas d'envisager un scénario

d'effondrement du dollar : des analystes prévoient une évolution vers un monde multipolaire où le dollar, l'euro et le yuan auraient chacun leur zone d'influence et où le dollar resterait monnaie internationale tout en perdant son caractère dominant.

La philanthropie, instrument du *soft power* américain

Le concept de *softpower* fut proposé par l'universitaire Joseph Nye en 1990, en réaction aux thèses qui évoquaient le déclin de la puissance américaine. Nye s'opposait à cette idée dans la mesure où le concept de puissance avait évolué. D'une part, les États-Unis restaient la première puissance militaire mondiale ; d'autre part, les « rattrapages » économiques européen et japonais n'étaient qu'une normalisation après les destructions dues à la Seconde Guerre mondiale. Mais surtout, selon le spécialiste des relations internationales, les États-Unis disposent d'une nouvelle forme de pouvoir sur la scène internationale, qui ne fonctionne pas sur le mode de la coercition mais sur celui de la cooptation, soit la capacité à faire en sorte que l'autre veuille la même chose que soi : le *soft power*. Ce dernier passe par les capacités de communication, l'attractivité de la culture, le rayonnement scientifique et technologique, mais aussi la place occupée au sein des institutions internationales ou la philanthropie.

Imaginée par deux capitaines d'industrie à la fin du XIX^e siècle, Andrew Carnegie et John Davison Rockefeller, celle-ci participe du rayonnement américain et de son influence dans le monde. Mettre sa fortune au service de grandes causes humanitaires revient à exercer le pouvoir de créer de nouvelles institutions (fondations) mettant en œuvre des expérimentations dans la recherche scientifique, la médecine, la santé publique et les arts (musées). Le financement philanthropique est pensé comme un investissement économique dont il s'agit de mesurer les

risques tout en changeant d'échelle par rapport à l'exercice traditionnel de la charité. Au cours du xx^e siècle, des millions d'Américains aux moyens modestes ont contribué à l'expansion de ce secteur. En 2014, la fondation Bill et Melinda Gates a engagé 3,9 milliards de dollars dans divers programmes tandis que le budget de l'OMS se montait la même année à 4 milliards de dollars. Le fondateur de Microsoft a en outre lancé un appel aux millionnaires et milliardaires américains pour les inciter à donner de leur vivant la moitié de leur fortune à des œuvres caritatives ou des fondations.

À l'échelle internationale, la philanthropie s'est affirmée comme un élément central de la *pax americana* instituée à l'Ouest au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'implantation du siège de l'Organisation des Nations unies (Onu) à New York ne résulte pas du hasard, mais d'un don de la fondation Rockefeller à l'organisme international. Elle illustre aussi bien la nouvelle puissance que représentent alors les États-Unis que le rôle incontournable de la philanthropie dans l'affirmation de la suprématie américaine. Au cours de la guerre froide, les programmes philanthropiques qui se donnaient pour objectif de contribuer à la formation des sociétés civiles et à leur développement économique ont fait l'objet de tensions et de négociations entre l'URSS et les États-Unis. Cette époque peut être considérée comme le début d'un partenariat entre l'État fédéral et les dirigeants de fondations. Avec la fin de la guerre froide, le secteur de la philanthropie a centré son action autour de deux axes : promouvoir les mécanismes du marché pour remplacer tout système étatique de redistribution et ainsi démocratiser la richesse ; stimuler la vie associative pour renforcer la société civile et la rendre indépendante de l'État et respectueuse des différences culturelles. Il est bien question ici d'exporter le modèle américain reposant sur le capitalisme et la tolérance culturelle.

Du multilatéralisme canadien

Plus discret que son puissant voisin, le Canada s'affirme comme une puissance moyenne au niveau mondial. De fait, sa politique étrangère a toujours été portée vers le multilatéralisme, depuis l'âge d'or de l'internationalisme pearsonien (du nom du Premier ministre Lester Bowles Pearson qui fut au pouvoir dans les années 1960), vécu comme un moyen de renforcer l'influence canadienne sur la scène internationale. N'étant pas considéré comme une puissance militaire, le Canada participe pourtant activement à de nombreuses interventions internationales dans le cadre d'opérations de l'Otan ou de missions de l'Onu.

Reste que le multilatéralisme n'est pas l'unique angle de la politique canadienne. À bien y réfléchir, le pays a toujours développé une relation bilatérale forte avec un État, le Royaume-Uni naguère, l'ancienne puissance coloniale, les États-Unis aujourd'hui, l'incontournable riverain. C'est même cette relation curieuse et très forte qui donne en fin de compte au Canada un statut envié par nombre de pays. Ce dernier défend souvent ses propres positions, affirme ses principes tout en obtenant le respect de son voisin. Lors de la guerre en Irak, le Canada a ainsi fait partie des États refusant de s'engager auprès des États-Unis sans pour autant subir la moindre représaille, même si les hésitations canadiennes ont fini par être mal perçues par les Américains. Un refus net eut été sans doute préférable. Mieux encore, alors que les Américains ne servent pas sous un commandement de défense étranger, il existe une exception au travers du North Aerospace Defense Command (Norad). C'est de la force de cette relation privilégiée que le Canada tire une partie de sa crédibilité à l'échelle internationale.

Toute la complexité réside ainsi dans la nécessité de ne pas apparaître comme un pays suiviste, ce qui mécontenterait l'opinion canadienne attachée à son indépendance mais aussi nombre de partenaires internationaux du Canada, tout en évitant de s'éloigner trop brusquement des positions prises par les États-Unis. À bien des égards, le multilatéralisme demeure le moyen le plus sûr d'être à la fois différent des États-Unis sans être indifférent.

Aujourd'hui, la philanthropie américaine cherche à susciter un mouvement équivalent dans d'autres régions du monde, notamment dans les grands pays émergents où le nombre de millionnaires et milliardaires ne cesse d'augmenter. Récemment, Bill Gates s'est rendu en Chine pour inciter les acteurs économiques ayant profité de la globalisation à promouvoir la philanthropie dans leur pays. La philanthropie américaine a survécu à la grande dépression et à la crise de 2008, en témoigne l'inauguration du musée de la fondation Barnes à Philadelphie en 2012, abritant la plus belle collection privée d'art du xx^e siècle.

Une crise *made in America*

La crise financière de 2008, symbolisée par la faillite d'une grande banque d'affaires, la Lehman Brothers, dont les répercussions se font sentir au-delà des frontières, est en grande partie issue de la crise des prêts hypothécaires (*subprimes*) octroyés jusqu'en 2007. Certains, à l'instar du mouvement *Occupy Wall Street*, y ont vu une crise du capitalisme lui-même et se sont élevés contre un système qui peine à se remettre en cause.

La crise des *subprimes* et son impact

Au cours des dix années qui ont précédé la crise des *subprimes* en 2007, des crédits hypothécaires avaient été accordés à des personnes et ménages peu solvables, en calculant leur capacité d'emprunt sur la valeur du bien acheté. Le taux d'intérêt des crédits risqués ainsi souscrits (en raison de la faible solvabilité des ménages) n'a en fait cessé d'augmenter à la grande surprise de la majorité des acquéreurs souvent peu ou mal informés. Cet équilibre précaire a toutefois réussi à se maintenir tant que les prix de l'immobilier étaient à la hausse et que les acquéreurs avaient le sentiment de bénéficier de l'euphorie immobilière, même si le montant de leurs remboursements s'accroissait.

La crise ne s'est déclarée qu'au moment où les prix de l'immobilier ont commencé à s'effondrer et où les ménages endettés ont réalisé que leur crédit était plus élevé que la valeur du bien qu'ils possédaient. Se retrouvant ainsi dans l'incapacité de rembourser les prêts hypothécaires, nombre d'entre eux ont fait face à des saisies immobilières (*foreclosures*) et expropriations initiées par les banques : on parla alors de propriétaires « sous l'eau » (*underwater*). Le recensement de 2010 donne une certaine idée de la gravité de la situation en notant une diminution de l'ordre de 1,1 % du nombre de propriétaires aux États-Unis par rapport à 2000. Le pourcentage du nombre de propriétaires se situe désormais à environ 66 % de la population. Cette baisse a pu être interprétée comme une remise en cause du rêve américain (acquérir une maison en banlieue), mais elle est équivalente à celle enregistrée entre 1930 et 1940, à la suite de la crise de 1929.

La crise immobilière a sérieusement affecté la qualité de vie dans de nombreux lotissements généralement situés en zone suburbaine ou périurbaine. Elle a principalement touché les aires métropolitaines de trois États des États-Unis : la Californie, la Floride et l'État de New York. Elle a entraîné la chute des prix des maisons d'un tiers en moyenne au cours des cinq dernières années, provoquant une moins-value de 7 000 milliards de dollars. Au cours de ces années, plus de 2,4 millions d'expulsions ont été exécutées. En outre, des révélations ont été faites en 2010 sur des saisies réalisées dans des conditions illégales ou des demandes de remboursements indues, ce qui a conduit les procureurs généraux (ministres de la Justice) de 49 États à mener des enquêtes en vue de poursuites judiciaires. Afin de mettre un terme à ces poursuites, plusieurs grandes banques (dont la Bank of America, J. P. Morgan Chase et Citigroup) ont signé avec l'État fédéral un premier

accord en 2012, acceptant de verser 25 milliards de dollars à un fonds public chargé d'indemniser les plaignants. Le 7 janvier 2013, elles ont abondé ce fonds de 8,5 milliards de dollars, afin de solder le volet judiciaire de la crise des *subprimes*. Au cours de l'année 2014, le dossier a été définitivement clos.

Cette crise immobilière a entraîné une crise du secteur de la construction, ainsi que la faillite de plusieurs municipalités. En Californie, Stockton, Mammoth Lakes et San Bernardino ont connu ce destin. Leur déficit budgétaire provient de la baisse des revenus de la TVA et de la taxe foncière (en raison de la chute des prix de l'immobilier). Mais surtout, cette crise immobilière a provoqué une crise financière, à travers la faillite des établissements créditeurs. En effet, depuis les années 1980, plusieurs mesures de dérégulation bancaire avaient été prises, telles que l'abrogation en 1999 du *Glass-Steagall Act*. Dès lors, les banques étaient autorisées à ne plus séparer leurs activités de dépôt et de placement. D'où un éparpillement des créances qui a peu à peu bloqué les prêts interbancaires et instauré une méfiance entre banques, celles-ci refusant alors de se prêter entre elles. On parla en 2008 d'une crise de liquidités. En outre, la crise s'est diffusée au sein du système financier mondial *via* la « titrisation », une technique permettant de transformer les emprunts immobiliers en obligations achetées dans le monde entier. La globalisation financière a ainsi transformé une crise locale en crise mondiale.

Arrivé au pouvoir en janvier 2009, quelques mois après la faillite de Lehman Brothers, Barack Obama a dû mettre en œuvre le plan Paulson (du nom du secrétaire au Trésor de son prédécesseur, George W Bush) adopté à l'automne 2008, soit le sauvetage des principales banques de Wall Street pour un coût de 700 milliards de dollars.

Les banques canadiennes face à la crise

La crise des *subprimes*, qui a considérablement affecté le système bancaire américain, a paradoxalement contribué à renforcer les banques canadiennes.

Dans les années 1980, le Canada a vécu une crise qui a entraîné une série de faillites bancaires. Une réglementation stricte a alors été mise en place. Désormais, l'endettement des banques canadiennes est limité : la valeur de leurs actifs ne peut excéder vingt fois leurs fonds propres. Et surtout, ce plafond s'applique à toutes les activités financières des groupes bancaires, incluant les activités à risque comme les *hedge funds*. Par ailleurs, les banques canadiennes sont réputées pour leur extrême prudence. Ainsi, elles n'ont pas participé au mouvement de titrisation, refusant d'acquiescer des obligations dont le contenu leur semblait douteux. En d'autres termes, la crise financière n'a pas représenté pour elles une difficulté.

Bien au contraire, elle a conduit à leur renforcement. En effet, à partir de 2008, les banques canadiennes ont racheté nombre de banques américaines en situation difficile. Ainsi, Royal Bank of Canada a acquis Alabama National Bancorp en 2008. La même année, Toronto Dominion achète Commerce Bancorp, une banque du New Jersey, pour la somme de 8 milliards de dollars, tout en s'offrant le South Financial Group Inc en Floride. En 2009, c'est la Scotiabank qui achète la filiale canadienne d'ETrade Financial Corp, en annonçant vouloir investir dans le marché bancaire américain. À partir de 2009, la Bank of Montreal (dont le siège est à Toronto) achète les activités canadiennes de la société d'assurances American International Group qui devait opérer une intense restructuration de ses activités ; en 2010, elle acquiert la Marshall & Ilsley, banque du Wisconsin. Ce faisant, la banque a doublé son réseau dans le Midwest, ainsi que sa clientèle américaine.

Ce plan a été appliqué pour éviter l'effondrement des banques et assurer la survie de l'économie américaine et, par conséquent, mondiale. Quelques semaines après son investiture, le président a en outre décidé de lancer un plan de relance de 787 milliards de dollars, soit l'équivalent de 4 % du produit intérieur brut américain. Barack Obama a également été à l'origine d'une profonde réforme de la finance votée en 2010 pour remédier aux défauts de la dérégulation financière, la loi Dodd-Frank (*Wall Street Reform and Consumer Protection Act*). Cette dernière a autorisé la création de l'Office of the Investor Action au sein de la Securities & Exchange Commission (SEC, créée au lendemain de la crise de 1929) pour rendre compte des actions menées par le gouvernement fédéral pour réguler les marchés financiers.

Des inégalités qui se creusent

Ces crises ont frappé les États-Unis dans un contexte de croissance rapide des inégalités économiques et sociales. La structure des revenus américains s'apparente ainsi à celle d'un pays en développement tant les écarts sont importants : depuis 1980, le 1 % des Américains les plus riches a vu sa richesse s'accroître de 300 %. Dans le même temps, le revenu médian d'un foyer américain n'a progressé que de 40 %, indiquent les statistiques du ministère du Travail à Washington. Et cette hausse n'est réelle que parce que nombre de femmes sont entrées sur le marché du travail. Si l'on retire cette seconde source de revenus, on constate qu'en trente ans, le revenu médian d'un foyer américain n'a connu aucune progression...

En 2014, le Bureau de recensement indiquait que le nombre d'Américains vivant sous le seuil de pauvreté (soit un revenu de 24 000 dollars pour un foyer de quatre personnes comprenant deux enfants mineurs) s'élevait à 46,7 millions, soit 14,8 %, un chiffre supérieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE (autour de 11 %). Par ailleurs, ces données masquent les inégalités entre groupes ethniques. On ne compte que 10 % de Blancs non hispaniques vivant sous le seuil de pauvreté contre 26 % de Noirs et 23 % de Latinos. Ainsi, les disparités dans la répartition des revenus et du patrimoine ont conduit à une concentration excessive de la richesse qui grippe le fonctionnement de la machine économique. Tant que cette concentration perdurera, affirme le prix Nobel d'économie Joseph E. Stiglitz, la machine économique américaine ne pourra pas vraiment repartir.

Vers une prise de conscience des limites du capitalisme financier ?

La crise immobilière de 2007 a été perçue par de nombreux experts comme l'indicateur par excellence de la déconnexion toujours plus grande entre les emprunteurs aux prises avec les difficultés de l'économie réelle et leurs créanciers pour qui les dettes étaient devenues des instruments de spéculation parmi d'autres. La crise financière qui a suivi en 2008 semble avoir déclenché un début de critique du capitalisme ultralibéral, à l'origine de la dynamique de mondialisation. Des quotidiens comme le *Financial Times* ou le *Wall Street Journal* ont pris une certaine distance avec l'idéologie de la souveraineté du marché en raison de son « instabilité » et de son caractère « injuste ».

Occupy Wall Street, un mouvement de contestation pacifique qui débute le 17 septembre 2011 par une manifestation rassemblant environ un millier de personnes dans le quartier hautement symbolique de la Bourse de



Un manifestant appartenant au mouvement *Occupy Wall Street* devant la statue de George Washington à Federal Hall.

Wall Street, New York, 30 mars 2012.

© Michael Nagle/Getty Images/AFP.

New York, dénonce les abus du capitalisme financier, l'accumulation de richesse et le fossé grandissant entre très riches et très pauvres. Selon ce mouvement, 99 % des personnes ne tolèrent plus l'avidité des 1 % les plus riches : *We are the 99%* (« Nous sommes les 99 % ») devient ainsi son slogan. Les manifestants s'installent dans le parc Zuccotti à Manhattan et les manifestations s'étendent bientôt dans d'autres grandes villes comme Chicago et Los Angeles. Les occupants du parc Zuccotti ont été expulsés le 15 octobre 2011 par la police. Mais il est difficile d'affirmer pour autant que la contestation

anti-capitaliste a disparu de la scène politique. En 2014, la colère des habitants de San Francisco s'est exprimée contre les bus de Google (Gbus) qui emmènent les employés habitant la ville vers Mountain View, une municipalité de la Silicon Valley (55 km au sud) où l'entreprise à son siège.

Elle se poursuit au travers de la publication de nombreux ouvrages et de l'implication d'intellectuels critiques comme le journaliste David Simon. Bien connu du grand public comme auteur des livres à l'origine de la série *The Wire*, Simon ne cesse de pourfendre les méfaits du capitalisme ayant entraîné la crise et la récession. Il critique l'indifférence des institutions à l'égard des pauvres, des minorités et de la classe moyenne et s'élève contre la corruption, la relégation sociale et l'hypocrisie. Dans le cadre d'un sondage réalisé en décembre 2011 par le *Pew Research Center* de Washington auprès de 2 000 personnes, le concept de « lutte des classes » était perçu comme pertinent. Ce point de vue sur les inégalités s'est renforcé au cours des dernières années et les chercheurs en sciences sociales insistent notamment sur les risques de la concentration spatiale de la pauvreté.

Des économies en transition

Le 5 août 2011, l'agence de notation Standard & Poor's n'a pas hésité à retirer leur triple A aux États-Unis pour leur attribuer un AA+ (légèrement supérieur donc au AA donné à l'Espagne ou au Japon). Ce chiffre qui est toujours d'actualité se présente comme une première historique puisque, depuis soixante-dix ans que cette notation existe, les émissions d'emprunts de Washington, en particulier ses bons du Trésor, symboles de la confiance accordée à la stabilité financière d'une nation, n'avaient entraîné aucune dégradation par une agence mondialement reconnue. Standard & Poor's a justifié sa

décision en invoquant le « risque politique » d'un déficit public croissant du pays. Il est vrai que l'accord politique sur le relèvement du plafond de la dette américaine à 16 400 milliards de dollars conclu en juillet 2011 entre démocrates et républicains avait été très difficile à obtenir et que Wall Street avait traversé sa pire semaine depuis l'effondrement boursier consécutif à la faillite de Lehman Brothers. Les deux autres agences de notation financière, Fitch et Moody's, n'ont pas suivi leur homologue et cette dégradation n'a eu qu'un effet symbolique. Les bons du Trésor américain ont continué de s'arracher : les États-Unis restent la première puissance politique et économique du monde, et tentent de se renouveler en menant une politique de réindustrialisation et en cherchant à affirmer leur indépendance énergétique et agricole.

Quant au Canada, très dépendant du marché américain pour sa bonne santé économique, il a été fortement touché par le ralentissement économique de son principal partenaire commercial. Reste que le pays est l'un des moins endettés de l'OCDE et qu'il dispose de solides ressources lui permettant de résister aux chocs économiques.

Des industries en recomposition

États-Unis : « *Manufacturing is back* »

Dans le classement des 10 premières capitalisations mondiales établi par PriceWaterhouseCoopers en 2015, on trouve 7 entreprises américaines, 2 chinoises et 1 suisse. Le nombre de compagnies américaines baisse par rapport à 2014 (8 firmes américaines et 2 suisses formaient le top 10) mais ce chiffre n'était que de 6 en 2012, 3 en 2010, 5 en 2011. Apple se situe au premier rang avec 725 milliards de dollars suivie par Google à 375 milliards et Exxon Mobil à 357 milliards de dollars.

Ce classement connaît quelques mutations dues à la fluctuation des cours. Il témoigne cependant de la puissance américaine et de l'essor des entreprises de nouvelles technologies. Le PDG d'Apple, Tim Cook, a par ailleurs annoncé au cours de l'année 2013, un retour de la production aux États-Unis. De fait, alors que l'emblématique Steve Jobs avait déclaré que les emplois délocalisés en Chine n'avaient pas vocation à revenir, son successeur a sensiblement modifié la communication voire la stratégie de l'entreprise. Il a annoncé la création d'une usine en Arizona, en partenariat, et la mise en place d'une nouvelle production de Mac au Texas axée sur une utilisation accrue de composants *made in USA*. Cette décision s'inscrit dans un mouvement plus large de relocalisation industrielle. Deux raisons principales à cela : d'une part, l'augmentation continue des salaires dans les pays émergents comme la Chine ou le Brésil réduit le différentiel par rapport aux salaires pratiqués aux États-Unis ; d'autre part, s'affirme la volonté d'avoir un meilleur contrôle sur la qualité des produits. Il convient d'être cependant très prudent sur ce phénomène incertain et ambigu. Ainsi la faillite de GT Advanced Technologies, partenaire d'Apple pour l'usine de Mesa en Arizona, constitue un sérieux frein au projet. Tout retour, s'il a lieu, se fera de manière diffuse et non systématique au vu des défis à relever et de l'ampleur de la tâche.

Entre janvier 2010 et novembre 2014, les États-Unis ont créé 850 000 emplois dans le secteur manufacturier (source : Thibaut Bidet-Mayer et Philippe Frocrain, *L'industrie américaine : simple rebond ou renaissance?*, Paris, Presses des Mines, 2015). C'est certes loin de compenser la baisse de 2,3 millions entre 2008 et 2009 mais cette tendance traduit un renouveau de l'industrie.

Classement des 10 premières entreprises mondiales selon leur capitalisation en 2015

Entreprise	Nationalité	Secteur d'activité	Capitalisation (en milliards de dollars)	Rang en 2009
Apple Inc	USA	Technologie	725	33
Google Inc	USA	Technologie	375	22
Exxon Mobil Corp	USA	Pétrole	357	1
Berkshire Hathaway Inc	USA	Finance	357	12
Microsoft Corp	USA	Technologie	334	6
Petrochina Co Ltd	Chine	Pétrole	330	2
Wells Fargo and Co	USA	Finance	280	55
Johnson	USA	Santé	280	8
ICBC Ltd	Chine	Finance	275	4
Novartis AG	Suisse	Santé	267	29

Source : PWC Global Top 100, 2015.

Toutefois, ce rebond de l'emploi et de la production est hétérogène. L'ensemble du secteur n'est pas concerné et on observe même une opposition entre différents secteurs industriels. La production dans l'agro-alimentaire, l'industrie chimique et pétrolière a tendance à reculer à un rythme de 2 % par an depuis 2008. À l'inverse, l'automobile, les machines, les métaux primaires ou encore l'informatique sont les secteurs qui connaissent une croissance, voire une forte croissance dans le cas de l'automobile. À ce titre, il n'est guère étonnant que l'Ohio ait connu une forte progression de l'emploi industriel dans la période puisqu'il s'agit d'un État où nombre de firmes automobiles sont implantées, à l'instar des *Big Three* : General Motors (GM), Chrysler et Ford. Cette dynamique s'inscrit dans l'initiative du président Obama qui a décidé en 2009 de sauver GM et Chrysler en octroyant une aide de 80 milliards de dollars au premier et une dizaine de milliards au second, contre l'avis des républicains et de certains de ses conseillers. Un an

après, GM fait son grand retour à Wall Street et le Trésor américain a en partie récupéré l'aide publique octroyée en 2009 : un modèle de « nationalisation réussie » dont l'administration Obama a été créditée. Avec la loi *Buy American Provision* de 2009, l'argent du plan de relance avait été réservé aux projets d'infrastructures utilisant du fer et de l'acier américains. On parle ainsi du retour de l'industrie manufacturière sur le sol américain, de relocalisation, pendant que le *made in America* s'est imposé comme l'un des sujets majeurs de la campagne présidentielle de 2012. Sur les neuf *Swing States* de 2012 (États les plus disputés), cinq faisaient partie des quinze États où l'emploi industriel est le plus fort. La Caroline du Nord fut le seul d'entre eux à ne pas donner la majorité au candidat démocrate. La compétitivité retrouvée des usines américaines ne se fait toutefois pas sans sacrifices. Dans l'automobile, les salaires d'embauche ont été divisés par deux depuis 2009.

En effet, le différentiel de salaires et l'affaiblissement des syndicats expliquent en grande partie les délocalisations qui ont lieu aujourd'hui au sein même du territoire américain. Ainsi, la Caroline du Sud émerge comme un État industriel et innovant : peuplée de 4,7 millions d'habitants, son taux de croissance s'élève à 4,48 % entre 2010 et 2014 (10^e rang national). Le taux de syndicalisation dépasse à peine les 2 % et le salaire horaire y est de 10 à 15 % inférieur à la moyenne nationale (d'après Nikki Halley, gouverneure de l'État, *USA Today*, février 2014). Le constructeur aéronautique Boeing, qui possède plusieurs établissements dans l'État de Washington, a ainsi installé sa nouvelle usine d'assemblage à Charleston en Caroline du Sud. En 2007, la firme, ayant vu son carnet de commandes se remplir, décide d'accélérer le rythme de production en créant une deuxième ligne d'assemblage à Puget Sound (Washington). En 2009, faute d'un accord avec les syndicats, Boeing investit

750 millions de dollars dans un autre État, appliquant le principe du « *right to work* » (un travailleur n'est pas obligé d'être syndiqué pour travailler). Pour la direction, il n'était pas question de délocaliser à l'étranger, du *design* au produit fini tout doit se faire en Amérique. D'où le choix de s'installer en Caroline du Sud, un État ayant déjà attiré des constructeurs automobiles étrangers comme BMW et Michelin à Greenville.

Le maire actuel veut faire de cette ville un pôle d'excellence de l'innovation technologique. Pour cela, il a réussi à convaincre une université publique de créer un centre international pour la recherche automobile, illustrant en quelque sorte un « nouveau » modèle de relations universités-entreprises.

Canada : quelques fleurons et un grand voisin

Le Canada est doté de quelques fleurons industriels, comme Bombardier (constructeur d'avions et de trains) ou Magna (fabricant d'équipements automobiles). L'industrie manufacturière y est fortement concentrée : l'Ontario et le Québec fabriquent plus de 75 % de tous les produits industrialisés canadiens, Toronto et Montréal étant les principaux centres de l'industrie manufacturière du pays. En outre, le Canada possède d'importantes ressources minières. Chaque province a ses spécificités : l'Ontario a de grandes réserves d'aluminium, cuivre, nickel, argent, titane et zinc. Le Québec compte de grandes quantités de fer et zinc. Terre-Neuve-et-Labrador est riche en fer, la Colombie-Britannique en cuivre, le Nouveau-Brunswick en zinc, tandis que la Saskatchewan dispose des plus grandes réserves d'uranium.

La production industrielle du Canada est depuis longtemps tournée vers l'exportation, principalement vers l'économie américaine, ce qui explique que plusieurs

constructeurs automobiles américains et japonais aient implanté l'un de leurs sites de montage au Canada, et plus précisément en Ontario. De fait, à l'exception de trois usines de bus des groupes suédois Volvo et américain Paccar situées au Québec, les sites de production sont tous localisés dans cette province. Dans les années 2000, l'Ontario est passé devant le Michigan en nombre de véhicules produits par an, tout un symbole. En 2007 par exemple, il avait produit 2,5 millions de véhicules contre 2,25 pour le Michigan. Cependant en 2013, l'État de Detroit est repassé en tête produisant 2,45 millions de véhicules contre 2,34 en Ontario. Loin d'être anecdotique, cette situation reflète une tendance lourde : nombre d'industries implantées au Canada sont des branches d'industries américaines, profitant d'une main-d'œuvre hautement qualifiée à un coût moindre qu'aux États-Unis.

Quid de la transition énergétique aux États-Unis et au Canada ?

Le secteur énergétique américain fait face à de profonds bouleversements, dont les effets se feront sentir bien au-delà de l'Amérique du Nord et du seul secteur énergétique.

Les États-Unis : premiers producteurs de gaz et de pétrole

Les États-Unis sont devenus en 2015 les premiers producteurs mondiaux de pétrole selon les données recensées par BP en 2014 – dépassant ainsi l'Arabie Saoudite. Ils sont également le premier producteur mondial de gaz. Ces chiffres s'expliquent par la forte croissance de la production américaine d'hydrocarbures non conventionnels, autrement dit de pétrole et de gaz de schiste. Cette production est rendue possible par l'usage de technologies innovantes, la fracturation hydraulique par

exemple, qui permettent de pomper dans des réserves de pétrole léger dont l'exploitation était jusqu'alors considérée comme trop coûteuse du fait des difficultés d'extraction. Le pétrole non conventionnel devrait représenter à lui seul près de 20 % de la production américaine d'hydrocarbures à l'horizon 2020, avec des réserves évaluées à plus de 24 milliards de barils.

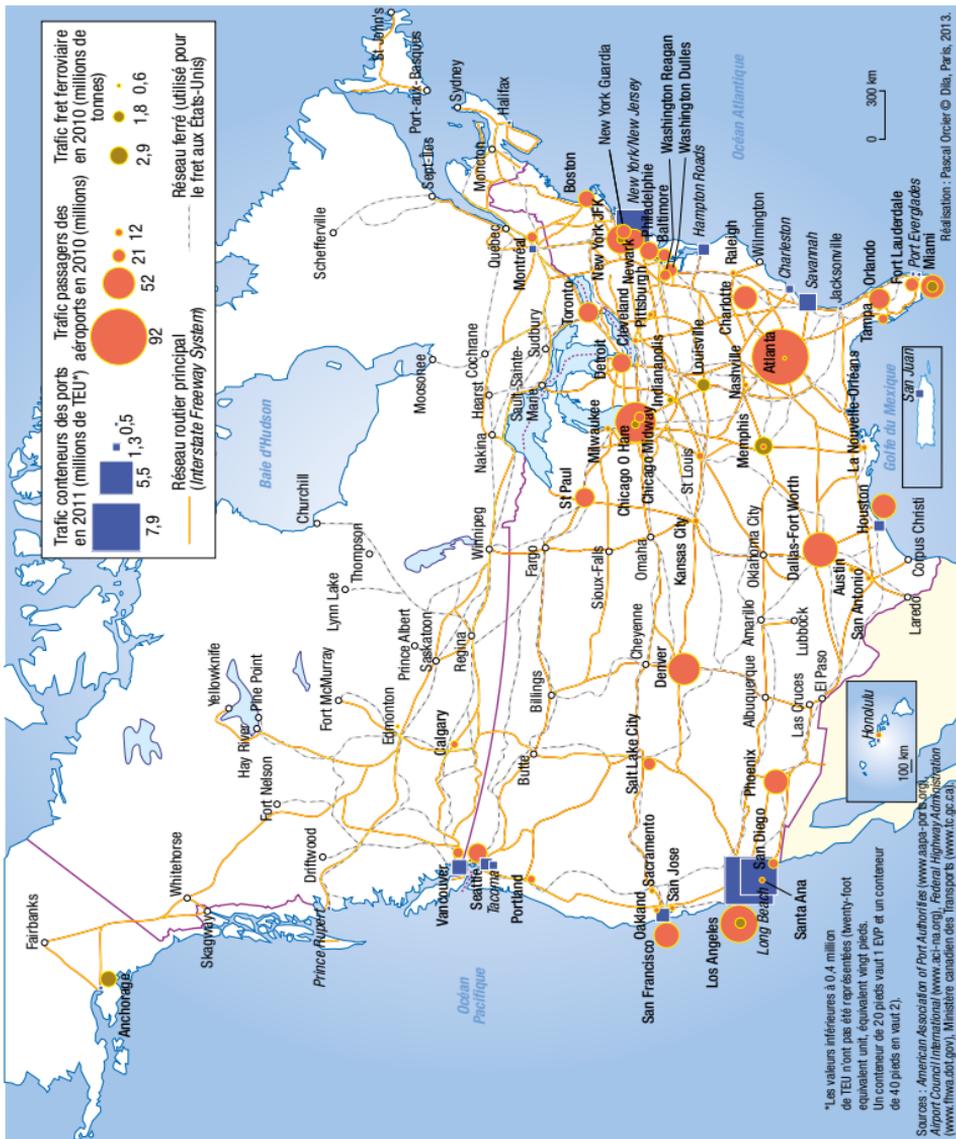
En dépit de la chute des cours du pétrole, due à l'action de pays souhaitant saper le développement de ces ressources non conventionnelles, le secteur résiste. Cela est d'autant plus vrai que l'exploitation du pétrole de schiste semble rentable aux alentours de 40 \$ le baril et non 60 \$ comme le pensaient certains analystes. Néanmoins, la chute des cours contribue à affaiblir fortement l'Alberta au Canada dont le développement récent reposait notamment sur l'économie pétrolière.

Transports et organisation du territoire

Américains et Canadiens font face à un territoire immense où le moindre déplacement intérieur peut supposer des trajets de plusieurs centaines de kilomètres. Il y a ainsi autant de distance entre Londres et Halifax en Nouvelle-Écosse qu'entre Halifax et Vancouver. Ces distances importantes impliquent un recours important à l'avion pour les déplacements intérieurs.

Un important réseau autoroutier existe cependant, sous responsabilité de l'État fédéral dans les deux pays. Les États-Unis comprennent ainsi un réseau assez dense à l'Est du pays, plus lâche à l'Ouest, tandis qu'émergent quelques liaisons transcontinentales. Le Canada comporte aussi un réseau plus important à l'Est, même si l'Alberta a développé de solides infrastructures à la suite du boom pétrolier.

Le chemin de fer est essentiellement utilisé pour le fret. Les lignes interurbaines et transcontinentales, jugées lentes et chères, sont peu utilisées pour le transport de voyageurs, excepté pour les déplacements quotidiens en agglomération.



Pourtant, le chemin de fer a une longue histoire dans les deux pays, où les liaisons transcontinentales ont participé à la construction de l'unité nationale. Aux États-Unis, le développement des voies ferrées s'est fait au rythme de la conquête de l'Ouest. Le premier chemin de fer transcontinental a été construit entre Sacramento (Californie) et Omaha (Nebraska) entre 1863 et 1869. Autorisé par le *Pacific Railway Act* de 1862, le projet fut fortement soutenu par le gouvernement fédéral en la personne d'Abraham Lincoln. Cette première voie eut une influence forte sur l'organisation territoriale des États-Unis : le choix de Chicago (plus éloignée des combats pendant la guerre de Sécession) comme principal nœud du réseau, au détriment de Saint-Louis, explique en partie la stagnation de cette dernière, qui était au ^{xix}^e siècle la quatrième ville du pays. Plus tardivement, la construction d'une branche au Colorado fit de Denver le nœud de tout l'Ouest central. La première liaison transcontinentale au Canada fut plus tardive puisque les travaux commencèrent, sous l'impulsion de John A. MacDonald, alors Premier ministre, en 1881. La visée politique était identique : il s'agissait de relier la Colombie-Britannique, qui venait de rejoindre la fédération, à l'Est du pays. La construction fut longue et ardue puisqu'il fallait notamment contourner le système des Grands Lacs. Reliant les principales villes des provinces de l'Ouest, le Transcanada a participé à l'unification de l'Ouest du pays. L'impact territorial de la nouvelle voie fut important puisque Vancouver, terminus du train, connut un rapide développement.

L'aéroport d'Atlanta est en 2015 encore l'aéroport le plus fréquenté du monde. C'est le choix de la compagnie Delta Airlines d'en faire dans les années 1970 son *hub* principal pour toutes les destinations de Floride et du Midwest, puis pour toutes les destinations américaines, qui contribua à son essor. Il est vrai aussi que les autorités municipales surent être constamment à l'écoute des besoins des compagnies en construisant les infrastructures nécessaires à leur développement.

Grâce aux effets des mesures d'économie de carburant impulsées par les nouvelles normes automobiles adoptées récemment et à cette hausse de la production nationale, les États-Unis pourraient redevenir indépendants sur le plan énergétique d'ici 2030, voire exportateurs nets de pétrole – ce qui modifierait en profondeur le rôle de l'Amérique du Nord en matière de commerce énergétique mondial. Pour autant, si l'exploitation des énergies non conventionnelles présente d'indéniables avantages (autosuffisance, compétitivité), elle n'est pas sans soulever de questions écologiques, dont celle de l'eau. D'une part, l'exploitation des gaz de schiste bitumineux en est grande consommatrice ; d'autre part, elle est un facteur avéré de pollution des nappes phréatiques.

Une politique environnementale délicate à l'échelle fédérale...

Grands émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial, même si la Chine leur a depuis peu pris la première place, les États-Unis ont beaucoup de difficultés à impulser un changement profond dans leurs habitudes de consommation. Pendant longtemps, il a existé de forts blocages à la mise en place d'une véritable politique fédérale de lutte contre le réchauffement climatique. Mais au cours de l'été 2015, le président Obama a présenté un plan en vue de la décarbonisation de l'économie américaine. Ce plan a été perçu comme un signe positif en vue de l'accord universel sur le climat dans le cadre de la Cop21 en décembre 2015 à Paris. Pour le président Obama, cet accord représente une avancée historique. Il devra se traduire par un décret présidentiel (*executive agreement*), pour éviter toute ratification du Sénat où siègent une majorité de républicains et de nombreux climato-sceptiques.

Le Canada a longtemps fait meilleure figure sur ces questions. Non qu'il pollueait moins, les modes de vie étant très proches dans les deux États, mais parce que le Canada s'était engagé à respecter les mesures prévues par le protocole de Kyoto. Cependant, en 2011, le gouvernement de Stephen Harper a soudainement annoncé la sortie du protocole de son pays. Il est vrai que le Canada se trouve dans une situation embarrassante. La prospère province de l'Alberta, dont était originaire le Premier ministre, doit sa croissance à l'exploitation des schistes bitumineux de son sous-sol, exploitation particulièrement énergivore et polluante. Il semblait difficile, dans ces conditions, de faire mine de tenir des engagements qui, de toute évidence, ne le seraient pas.

... mais de réels progrès au niveau local

Devant le blocage fédéral, certains États américains, dont le Massachusetts et l'État de Washington, ont mis en place plusieurs mesures de limitation de la production des GES : l'État du Massachusetts a ainsi participé à la *Regional Greenhouse Gas Initiative* avec d'autres États du Nord-Est des États-Unis et des provinces canadiennes. Cette initiative régionale instaure un marché du carbone. D'autres, comme l'Arizona, ont pris des dispositions ambiguës puisque l'État fait partie du *Western Climate Initiative*, mais a refusé de participer au projet de réduction des émissions de GES mené par cette institution. D'autres initiatives, enfin, ont échoué : ainsi, la Commission législative sur le changement climatique global mise en place par le gouverneur de Caroline du Nord a été paralysée par l'opposition de l'industrie.

Mais c'est la Californie qui a été le plus loin en la matière, en poursuivant son rôle pionnier sur les questions environnementales. En 2006, le gouvernement et le parlement californiens ont signé un accord pour diminuer la production de GES de l'État de 20 % avant 2020,

mettant la Californie en conformité avec le protocole de Kyoto. Des sanctions financières seront prises contre les industries qui ne respectent pas cet engagement. Un marché de permis d'émissions vient d'être créé, contrôlé par l'*Air Resources Board*. Cette politique est imitée par deux autres États de l'Ouest : Washington et l'Oregon. Par ailleurs, huit États du Nord-Est (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont, New Jersey, New York) œuvrent ensemble dans le cadre d'une association, la *Northeast States Coordinated Air Use Management* (Nescaum), en vue de réduire la pollution atmosphérique, notamment grâce à la technologie : l'objectif visé est une baisse de 10 % des émissions de CO₂ d'ici 2019 dans le corridor Boston-Washington.

Les villes sont également très actives sur ces questions. Ainsi, l'*U. S. Conference of Mayors* (Conférence américaine des maires), à laquelle participent de nombreuses municipalités américaines, encourage le développement durable dans les villes du pays. Et le *U. S. Mayors Climate Protection Agreement* (Accord des maires des États-Unis sur la protection du climat), lancé à l'initiative du maire de Seattle, vise à atteindre ou à dépasser les objectifs de réduction des émissions de GES fixés par le protocole de Kyoto. Ils étaient 136 maires signataires en juin 2005 puis 294 en 2006, représentant 49,2 millions d'habitants et 44 États (sur 50). En 2009, plus de 850 maires américains avaient signé l'accord, parmi lesquels les maires de New York, Chicago, Dallas, Philadelphie, Atlanta, Boston, Detroit, Denver, Washington, Miami, Los Angeles, San Francisco, etc.

Au Canada également, la réaction au niveau provincial pondère partiellement le choix de l'État fédéral. Le Québec a ainsi annoncé qu'il maintenait ses objectifs de réduction de GES. Il fait partie, comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, des provinces observatrices du *Regional Greenhouse Gas Initiative*. L'Ontario a lui

aussi mis en place un ambitieux plan de réduction des GES, baptisé *The Climate Change Action Plan*. Voté en 2007, il définit des objectifs de réduction pour 2020 et 2050. Ceux-ci ont été maintenus en dépit des décisions de l'État fédéral, même si plusieurs observateurs s'alarment du peu d'empressement de l'Ontario à respecter l'ensemble de ses engagements. Cependant, notamment sous l'effet de la crise, la province a réduit ses émissions de 6,5 % par rapport au niveau de 1990. La Colombie-Britannique conserve également son plan de réduction des émissions de GES, mais plusieurs projets industriels semblent miner ses bons engagements. C'est bel et bien l'Alberta, avec l'explosion de l'exploitation du schiste bitumineux, qui pose le principal problème : ses émissions de 234 millions de tonnes dépassaient en 2009 de 36,7 % le niveau de 1990.

Des agricultures entre puissance et fragilité

L'agriculture est un secteur essentiel de l'économie américaine. Rappelons que le pays est le premier exportateur mondial de produits agricoles. Le secteur emploie cependant moins de 2 % de la population active. Selon les premiers résultats du Census of Agriculture, on compte environ 2,1 millions d'exploitations, couvrant 370 millions d'hectares, avec une moyenne de 176 hectares par ferme. Il s'agit donc d'une agriculture très productive et à haute rentabilité, sur de grands domaines. D'après les données du FAO, on y produit beaucoup de céréales (273 millions de tonnes de maïs, 61 millions de tonnes de blé en 2012), du soja (82 millions de tonnes en 2012) ainsi que du coton (5 millions de tonnes en 2012). L'élevage est également important : le pays compte environ 100 millions de têtes pour l'élevage bovin et 60 millions de têtes pour l'élevage porcin.

Le Canada développe un profil similaire, avec une spécialisation identique dans les céréales (27 millions de tonnes de blé et 13 millions de tonnes de maïs en 2012), le soja étant moins présent (8 millions de tonnes).

La spécificité de ces deux agricultures réside dans leur insertion au sein d'un secteur plus vaste dont elles ne sont qu'un chaînon : en amont, les industries du machinisme agricole, des engrais et des produits phytosanitaires; en aval, la transformation industrielle *via* les industries agro-alimentaires. L'agrobusiness est né en Amérique du Nord et y connaît son développement le plus avancé, soutenu par une rentabilité remarquable. L'agriculture américaine demeure cependant fragile. Depuis le *New Deal*, elle fait l'objet tous les cinq ans d'une loi d'orientation qui en définit les évolutions afin notamment d'assurer des revenus décents et stables aux agriculteurs. Certains secteurs, comme le maïs et le coton, sont ainsi fortement subventionnés, d'autres (le riz, les produits laitiers) l'étant moins.

Le Canada a réduit ses subventions agricoles sans toutefois les supprimer complètement. Par ailleurs, il fait partie du groupe de Cairns qui regroupe les principaux pays exportateurs de produits agricoles. Ces pays se sont donc réunis pour tenter de libéraliser le marché agricole mondial. Ils se sont illustrés notamment lors du cycle de l'Uruguay (1986-1994), négociations réalisées dans le cadre du *General Agreement on Tariffs and Trade* (Gatt, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et continuent à travailler ensemble lors des conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment dans le cadre du cycle de Doha.

À la lumière de ces quelques pages, que dire des dynamiques qui animent deux États si proches et parfois si différents? Le Canada possède une identité forte à laquelle les Canadiens sont très attachés. Demeure pourtant cette étrange impression d'une communauté de vie avec le



Plantation de colza destinée à la production de biocarburants près d'un forage pétrolier, environs de Carlyle, Saskatchewan (Canada), années 2000.

© Dave Reede/All Canada Photos/Corbis.

grand voisin méridional, sans communauté de destin. On a coutume de dire, au Canada, que chaque province entretient des relations plus étroites avec l'État fédéré qui lui fait face qu'avec ses consœurs canadiennes limitrophes. Cette intégration transversale plutôt qu'horizontale, à l'échelle régionale, pourrait constituer une autre manière d'étudier les États-Unis et le Canada de manière croisée. Indépendamment de toute logique étatique se tissent ainsi des relations fortes, que certaines décisions nationales viennent parfois remettre en cause.

De l'utilité de croiser les regards sur ces deux pays, où les convergences affirmées laissent parfois place à des dissensions bien réelles.

Chapitre 3

Histoire et cinéma aux États-Unis

Jacques Portes,
*professeur émérite d'histoire nord-américaine,
université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis*

Ce texte est la version remaniée du « Point sur » de la *Documentation photographique* n° 8028, parue en 2002 sous le titre *Histoire et cinéma aux États-Unis*. Dans sa version originale, il était complété par vingt-trois doubles pages de documents commentés.

Le cinéma américain est si puissant, aux États-Unis et dans nombre de pays du monde, que les images qu'il a colportées ont façonné notre mémoire, la chargeant d'évocations qui resurgissent à la moindre sollicitation.

Des pans entiers de l'histoire des États-Unis sont plus connus à travers les images transmises par les films que par les pages des plus éminents historiens. Oliver Stone est, par exemple, convaincu que son film *JFK* (1991)¹ est comparable au livre d'un historien ; avant lui, David W. Griffith était d'un avis analogue quand il parlait de *Naissance d'une nation* (1915). Ce sont là des prétentions de metteurs en scène, mais l'opinion des spectateurs ne leur donne-t-elle pas raison ?

D'un côté, le public américain, comme celui des salles européennes ou asiatiques, découvre souvent l'histoire des États-Unis par le film et ces premières images restent indélébiles. Ainsi les spectateurs, dans leur immense majorité, ignoraient les événements racontés en 1997 par Steven Spielberg dans *Amistad* (le détournement d'un navire par des esclaves au large de Cuba en 1839) et n'ont pu ensuite qu'accepter sa version de la traite des Noirs, qu'elle soit ou non conforme à la « vérité historique ». De même, les nuées d'hélicoptères dans *Apocalypse Now* (1979) de Francis Ford Coppola sont vues le plus souvent comme des images d'actualité, alors qu'il s'agit d'une mise en scène très élaborée. Les scènes de films américains qui se déroulent dans des tribunaux font croire à beaucoup de spectateurs français que la justice fonctionne de même dans leur pays, ce qui n'est nullement le cas. Au Viêtnam, en dehors des

1. Pour les films américains, les dates indiquées entre parenthèses renvoient à leur sortie aux États-Unis.

documentaires, les seuls films qui évoquent la guerre, disponibles en cassettes vidéo, sont américains, ce qui doit aboutir à une perception troublante des événements, mais constitue aussi une façon d'apprendre l'histoire du pays.

D'un autre côté, les films ont imposé certaines représentations. Ainsi le western fournit-il de l'Ouest américain une vision sans beaucoup de rapport avec une réalité historique qu'elle a totalement ensevelie sous la légende. L'impact en a été tellement fort que, dans les premières années de la guerre du Viêtnam, beaucoup de soldats américains sont partis persuadés qu'ils allaient se comporter comme John Wayne dans les westerns, ou comme Audie Murphy, héros de la Seconde Guerre mondiale devenu acteur. Le choc a été rude. Comparant les Viêt-côngs aux Indiens, les sous-officiers et les officiers se sont parfois pris eux-mêmes pour la cavalerie qui les pourchassait.

Le cinéma américain entretient donc des liens particuliers avec l'histoire. Il est nécessaire d'approfondir cette relation ambiguë et passionnante. Les historiens savent désormais que l'image cinématographique a acquis une puissance telle qu'elle est indispensable aux études historiques.

Histoire et cinéma

L'intérêt des historiens pour le cinéma est relativement récent. Il a appartenu d'abord aux études esthétiques et théoriques, très développées dans les départements de cinéma, particulièrement en France. C'est encore le cas aujourd'hui. Le film est alors un objet d'art, une création qui vaut par elle-même et peut être analysée à travers des disciplines comme la sémiologie ou des théories telles que le structuralisme. Quelques historiens

comme Pierre Sorlin (universités Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis et Paris 3 – Sorbonne Nouvelle), quand il était en activité, ont été fascinés par la technique du cinéma ; ils ont étudié avec précision le montage et le découpage des films. Marc Ferro, pour sa part, a initié les travaux sur histoire et cinéma. Sorlin et Ferro sont d'ailleurs considérés aux États-Unis comme des pionniers qui ont fait avancer l'étude des rapports entre film et histoire. On peut citer, côté américain, les noms de Robert Allen, Robert Sklar ou, plus récemment, Steven Ross.

Mais la plupart des historiens ont été gênés par le film, parce qu'il ne correspondait pas aux critères habituels du document d'histoire et qu'il ne se prêtait pas à l'analyse historique traditionnelle. Pourtant, depuis une vingtaine d'années, les travaux historiques sur le film se sont beaucoup développés, aux États-Unis comme en France. Ils étudient l'œuvre cinématographique pour elle-même, comme le font les « littéraires » dans leur domaine, mais ils s'intéressent aussi au cinéma comme industrie, comme phénomène social et comme objet culturel.

Les positions traditionnelles à l'égard des films historiques

Les films à contenu historique sont volontiers utilisés pour illustrer des événements ou des lieux. Mais les historiens ont une certaine méfiance à l'égard des œuvres de fiction, comparables à des romans, et difficiles à interpréter car elles ne présentent pas les caractères d'une source, même quand elles décrivent une situation historique.

Cela explique que, dans l'enseignement secondaire, autrefois et peut-être encore aujourd'hui, on utilisait plutôt des documentaires faits sur mesure et composés uniquement d'images d'archives. *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais, sorti en France en 1955, a été l'un de ces films présentés dans les classes, mais le képi du

gendarme du camp de Pithiviers a été masqué, comme l'a noté Jacques Doniol-Valcroze, pour éviter de souligner la liaison entre autorités françaises et système nazi ; Alain Resnais pensait que la présentation de ce camp suffisait pour cela. Peu d'enseignants insistent sur le fait que le choix des images d'archives n'est nullement innocent et que leur montage compte énormément. De plus, nombre de ces documentaires traitant du début du xx^e siècle sont pleins de nostalgie envers cette époque révolue, mais ne montrent que des visites officielles, des défilés militaires et des réceptions fastueuses et ne sont nullement garants de rigueur historique. Enfin, les images d'actualité filmées sont rarement neutres, qu'elles soient produites par des services cinématographiques officiels ou par des agences privées comme Pathé ou Edison. Elles correspondent à des choix politiques, même quand il ne s'agit pas de propagande directe.

Aux États-Unis, dès les années 1920, les grands producteurs proposaient aux établissements scolaires des films à sujet historique. Ils soulignaient par exemple que *La grande parade* (1925) de King Vidor convenait pour l'enseignement de la Première Guerre mondiale. Cela ne signifie pas que les enseignants acceptaient sans discuter ces avances intéressées. Dans les années ultérieures, de nombreux documentaires ainsi que des films ont été réalisés spécialement pour l'enseignement de l'histoire. Mais les historiens américains se plaignaient généralement du caractère peu rigoureux de films qu'Hollywood présentait comme historiques.

L'illustration demeure un aspect essentiel de l'utilisation du film en histoire. Mais cette pratique traditionnelle procède d'une attitude ambiguë : elle reconnaît la puissance du cinéma, mais elle recule devant l'analyse de son importance réelle.

Des positions intermédiaires

Historiens et réalisateurs : des programmes compatibles ?

Certains films sont remarquables par des historiens, ou parfois même sont réalisés avec leur concours. Ils peuvent être considérés comme des documents historiques ; non parce qu'ils renouvellent la connaissance d'une période sur le fond mais parce qu'ils contribuent à cette connaissance, en restituant bien l'ambiance d'un moment, en mettant en place un décor révélateur ou parce que les personnages, incarnés par des acteurs bien choisis, sont crédibles. De tels films sont très rares. S'ils sont conçus par des historiens, ils ne sont pas d'un accès facile pour le public. S'ils sont réalisés en collaboration, les réalisateurs n'acceptent pas toujours les contraintes imposées par les historiens tandis que ces derniers sont parfois découragés par les impératifs du récit cinématographique. Robert Rosenstone, qui a tenu la rubrique cinéma dans le *Journal of American History*, la grande revue historique américaine, a été conseiller technique de *Reds* (1981) de Warren Beatty. Ce film traite des dix dernières années de l'existence mouvementée de John Reed, ce journaliste américain qui a choisi le camp de la révolution russe et a été enterré le long des murs du Kremlin. Rosenstone explique comment son avis d'historien n'a pas toujours été suivi, Beatty voulant privilégier la liaison amoureuse de Reed avec Louise Bryant¹.

1. Robert A. Rosenstone, *Visions of the Past. The Challenge of Film to Our Idea of History*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.

Les reconstitutions historiques

Pour des périodes historiques plus anciennes, sur lesquelles les images sont rares ou très partielles, le film peut jouer un rôle particulier. Ainsi *Cléopâtre* (1934) de Cecil B. DeMille avec Claudette Colbert a été réalisé avec toutes les précautions historiques que permettaient les connaissances du temps, dans un souci d'authenticité.

Pour la période contemporaine, on peut citer par exemple *Glory* (1989) d'Edward Zwick, reconnu comme une bonne reconstitution de la guerre de Sécession : les combats sont bien restitués, mais le régiment noir dont il est question était historiquement composé de Noirs libres du Massachusetts et non d'anciens esclaves comme dans le film. *Platoon* (1986) d'Oliver Stone comporte beaucoup de détails exacts sur la guerre du Viêtnam, mais la succession des événements est invraisemblable : une seule unité ne pouvait avoir subi toutes les épreuves qui sont reconstituées. *La piste de Santa Fe* (1940) de Michael Curtiz narre, sous couvert d'une aventure, l'histoire du Kansas avant la guerre de Sécession, où se sont affrontés abolitionnistes menés par John Brown et partisans de l'esclavage : ces épisodes sont attestés mais les détails ne le sont pas et, par ailleurs, le film est favorable aux esclavagistes.

Le film comme témoignage direct

Parmi les productions sur le xx^e siècle, certains films peuvent fournir un témoignage de première main sur la façon de vivre et d'agir à un moment donné, à condition de savoir où et comment le film a été tourné. Les films réalisés lors de la Grande Dépression aux États-Unis témoignent ainsi, par leur réalisme, de l'atmosphère de l'époque, ou bien par leur fantaisie, de la volonté de « distraire » le spectateur de l'angoisse de la crise. *Le chanteur de jazz* (1927) d'Alan Crosland est un film célèbre parce qu'il s'agit du premier film parlant et parce



Reds, Warren Beatty, 1981.

© Photo12/Barclays Mercantile Industrial Finance.

qu'il pose le problème de la culture des Noirs ; mais il est aussi, cela est rarement souligné, un excellent document sur le quartier juif de New York dans les années 1920. Les films qui montrent des chômeurs ou des queues devant les distributions de nourriture sont très rares : *Gabriel over the White House* (1933) de Gregory La Cava le fait, mais il est peu connu. De tels films n'ont pas été conçus pour fournir des documents historiques, mais l'historien doit être capable de mettre en valeur certaines scènes et d'en tirer un bon parti.

La critique historique

Plus généralement, les historiens trouvent légitime de critiquer les films historiques ; ils en relèvent volontiers les erreurs. Ils ne contestent pas que le film puisse parfois apporter à l'histoire une interprétation acceptable ; ils souhaitent seulement qu'elle soit plus sérieuse et plus conforme à la vérité historique : c'est le cas de films comme *Amistad* (1997), *Il faut sauver le soldat Ryan* (1998) ou *Mississippi Burning* (1988).

Pourquoi un metteur en scène, un scénariste choisissent-ils de négliger la « vérité historique », alors qu'elle est accessible dans des livres et des articles ? Le plus souvent, ces « erreurs » correspondent à la volonté de dramatiser une interprétation qui serait sans cela trop terne ou trop complexe : l'intrigue amoureuse nouée autour d'un ou plusieurs héros, attestée ou non, est l'une de ces recettes.

L'historien ne doit pas considérer le film comme un tout ; il doit trier les séquences et en analyser les dérives. Ce travail effectué, il met en valeur des éléments qui seront utilisables comme documents historiques. De telles scènes, bien choisies, sont plus faciles à comprendre et à mémoriser qu'un ouvrage abordant le sujet et elles enrichissent la présentation pédagogique. D'ailleurs, les historiens américains ont abandonné leurs réserves à l'égard du cinéma et ils n'hésitent pas à discuter des films à contenu historique dans les revues spécialisées, incitant les lecteurs à en voir certains, les dissuadant d'en voir d'autres. Toutes les grandes publications historiques ont ainsi une critique de cinéma et consacrent des numéros spéciaux aux films les plus importants comme *JFK* (1991) d'Oliver Stone ou *Malcolm X* (1992) de Spike Lee.

Des positions plus audacieuses : le film comme discours historique

Pour des chercheurs comme Robert Rosenstone, certains films peuvent constituer une approche nouvelle de l'histoire. Comme tout autre « discours historique », ils aident à comprendre le passé en offrant une reconstitution crédible d'un événement ou d'une situation, même si elle n'est pas « exacte » ; ils permettent de restituer une atmosphère historique difficile à rendre par écrit, un mouvement social, la vie d'un quartier ou les conditions d'existence particulières d'un groupe. Il ne faut pas trop en attendre, mais leur apport ne doit pas être rejeté.



***Ragtime*, Milos Forman, 1981.**

© Photo12/Dino de Laurentiis Company.

Dans *Le chanteur de jazz* (1927) évoqué plus haut, comme dans *Ragtime* (1981) de Milos Forman, la vie dans les quartiers d'immigrants, avec leurs boutiques, leurs activités, leurs disputes ethniques, donne une image précise de la ville américaine au début du xx^e siècle. S'ils ne peuvent remplacer les ouvrages portant sur le même sujet, ces films aident à le comprendre. Il est utile, dans ces cas-là, de rechercher qui est le concepteur du film – réalisateur ou producteur – et d'analyser les raisons de ses choix : le fait que Forman ait été un immigrant – il a fui la Tchécoslovaquie en 1968 – ou que le héros et le producteur du *Chanteur de jazz* aient été juifs, est très éclairant. La démarche critique est, au fond, la même que celle que pratique l'historien devant un document d'archives.

Il faut sauver le soldat Ryan (1998) recrée avec force l'ambiance du débarquement. Sur la guerre de Sécession, les meilleurs films, tel *Glory*, apportent une vision du passé acceptable. De son côté, *Civil War* (1990), série télévisée de Ken Burns diffusée sur PBS, composée uniquement de photographies, de lectures de textes d'époque, de commentaires d'historiens et de quelques vues tournées sur les lieux réels, fournit une vision composite et riche de la guerre, plus complète encore que celle d'un film commercial. En 2012, dans son *Lincoln*, Steven Spielberg donne une excellente image du politicien à l'œuvre, usant de tous les moyens pour atteindre son but (ici l'adoption de l'amendement à la Constitution mettant un terme à l'esclavage) : ce choix explique le succès limité du film à l'exportation car les spectateurs ne connaissent au mieux qu'un Lincoln idéalisé, presque sanctifié.

Certains films ont pour ambition de relater des événements historiques, d'autres recréent une époque : tous peuvent être présentés avec profit devant une classe ou un groupe d'étudiants, en prenant soin de les resituer dans leur contexte de production.

Les cinéastes et la vérité historique

Aux États-Unis, depuis les origines, certains cinéastes ont prétendu faire de l'histoire ; d'autres en ont fait sans le savoir : la puissance du cinéma y est indéniable et les historiens n'ont pas toujours eu les moyens de la contester.

David W. Griffith est le premier à avoir eu la conviction de faire œuvre d'historien. Quand le titre de son film *The Klansman*, repris du roman de Thomas Dixon, devient *Birth of a nation (Naissance d'une nation)*, la démarche est accomplie. D'ailleurs, le président Woodrow Wilson, dont l'ouvrage *Histoire du peuple américain* est cité dans le film qu'il a visionné en avant-première, en est tout aussi convaincu. Griffith a toujours été persuadé d'avoir produit des documents historiques authentiques, quand il insère dans son film ce qu'il appelle lui-même des « fac-similés historiques », quand il reconstitue des batailles de la guerre de Sécession ou quand il dénonce le comportement des troupes de l'Union et des affranchis dans le Sud. La rareté des images et l'état de la connaissance historique en 1915 peuvent expliquer que cette conviction n'ait pas choqué dans le principe, d'autant que le réalisateur innovait sur les plans technique et artistique ; en revanche, sa vision des relations raciales a été sévèrement contestée.

D'autres films comme *Le chanteur de jazz* (1927), *Autant en emporte le vent* (1939) ou *Casablanca* (1942), très différents les uns des autres, ont en commun d'être des films historiques, sans que leurs réalisateurs en aient eu pleinement conscience. Les deux derniers figurent parmi les films les plus admirés aux États-Unis pour leur romantisme, mais leur apport historique tient dans le rendu de deux guerres majeures ; de même les films de Frank Capra, comme *Monsieur Smith au Sénat* (1939), qui sont des comédies, offrent une explication très pédagogique des institutions américaines.

Des films de guerre prétendent être historiques quand ils sont fondés sur le souvenir de témoins : John Huston, qui a été soldat durant la Seconde Guerre mondiale, a présenté *La charge victorieuse* (1951) comme le témoignage sérieux d'un simple combattant ; sa prise de position en vaut une autre. Oliver Stone, qui a combattu au Viêtnam, a fait de même avec *Platoon* (1986). De tels films pourraient donc être acceptés comme des documents primaires, à condition de porter attention aux déformations dues au langage cinématographique. En effet, le réalisateur le plus sincère est confronté au problème du décalage entre ses souvenirs et leur inévitable reconstruction pour les intégrer dans un film. Le témoin s'efface en partie devant les impératifs de la narration quand il ne fait pas le choix de l'esthétisme. Cette distorsion ne caractérise pas uniquement les films de guerre ; on la retrouve dans toutes les réalisations qui reposent sur la mémoire du metteur en scène ou du producteur.

Les grands westerns ont reconstruit l'histoire au mépris de la « vérité ». Le splendide décor de Monument Valley dans l'Arizona, si souvent utilisé après John Ford, n'a eu qu'une importance marginale pour les colons et les diligences. La vision des cow-boys portant tous des revolvers et arborant un vaste chapeau Stetson, et celles des Indiens avec les mêmes coiffes emplumées et les mêmes tipis quelles que soient leurs tribus, a fini par être perçue comme authentique, même si les historiens peuvent en prouver l'inexactitude.

Par ailleurs, la vérité choque le public quand elle est exprimée sans précaution. *Little Big Man* (1970) d'Arthur Penn a brisé les codes du western en dénonçant les comportements abominables de l'armée, mais c'est grâce au mode comique qu'il fait passer le message. Michael Cimino réalise *La porte du paradis* (1980) comme exemple de ce que devrait être un nouveau western et un

film d'auteur : son traitement d'un affrontement sanglant entre éleveurs et fermiers dans le Wyoming, fondé sur la lutte des classes, le rendait fort peu consensuel ; le film, audacieux sur le plan esthétique, fut éreinté par la critique et ne rencontra pas le succès populaire, même dans une version plus courte ; il avait rejeté les règles d'un genre moribond de façon radicale, et ne pouvait être accepté.

Oliver Stone renoue avec l'ambition de Griffith ; nombre de ses films prétendent faire œuvre d'histoire. *Salvador* (1986), *Platoon* (1986), *Né un quatre juillet* (1989), *JFK* (1991), *Entre ciel et terre* (1993) et *Nixon* (1995) sont des films pour lesquels le réalisateur affirme avoir fait un travail historique, tant sur le fond, que dans la forme. Il estime donner une autre version de l'histoire, différente mais aussi juste que celle des historiens qui se trompent souvent eux-mêmes. Ces affirmations sont discutables : *Platoon* est un concentré de situations accompagné d'un pathos qui ne peut prétendre apporter beaucoup à l'histoire. *JFK* choisit une interprétation peu convaincante de l'assassinat du président Kennedy, alors que les autres films sont de moindre valeur. En revanche, *Nixon* offre une recreation plus solide d'un personnage ; la biographie d'une personnalité historique peut être présentée sous divers angles, qui sont tous acceptables. Stone a donné à tous ses films un rythme soutenu dû à un montage virevoltant, ce qui laisse peu de temps au spectateur pour réfléchir et n'est pas une façon de faire « historienne », mais contribue à l'attrait de son œuvre.

Steven Spielberg, avec *La liste de Schindler* (1993) ou *Il faut sauver le soldat Ryan* (1998), veut également être historien et ces films ont, de fait, entretenu le débat. Si elles ne bouleversent pas la vérité établie par les historiens dans les années récentes, certaines des scènes constituent un incontestable apport par leur « réalisme », même si d'autres sont totalement fictives.

Ces metteurs en scène sont tout au plus des conteurs et, parfois, leurs témoignages peuvent servir aux historiens. Si leur apport à l'histoire est discutable, la puissance des images se manifeste parfois de manière inattendue. Le succès de *JFK* a été tel qu'il a abouti à l'ouverture des archives municipales de Dallas au sujet de l'assassinat du président Kennedy, ce que réclamaient en vain les historiens depuis des années. Spielberg a pu, grâce à ses moyens considérables et à l'écho exceptionnel de *La liste de Schindler*, créer une banque de données vidéo sur les survivants de l'Holocauste qui constitue un matériau historique de grande valeur, en dépit des controverses que son initiative a suscitées.

Hollywood, usine à rêves

Au début de la période du muet, le cinéma était régi par une grande diversité de petites firmes qui abordaient des thèmes audacieux : ces films courts parlaient de la misère des ouvriers, de leurs luttes, et dénonçaient la dureté des patrons ; ils ne reculaient pas devant des situations amoureuses lestes comme dans la série intitulée *Les périls de Pauline* produite par Pathé aux États-Unis (1914). Ces thèmes correspondaient à la vie quotidienne d'un public massivement ouvrier.

Puis une concentration s'est produite autour de huit maisons de production principales qui dominent très vite le marché américain. En même temps, s'est opéré le déplacement de la production vers la Californie et Hollywood, une petite bourgade des environs de Los Angeles, devient dans la période classique l'« usine à rêves ».

Un média de masse dès les années 1920

Le développement de la production cinématographique a été rendu possible par l'ampleur du marché, qui était apparu dès les années antérieures : avant que le cinéma parlant ne s'impose, le nombre des salles aux États-Unis dépasse vingt-deux mille, ce qui signifie que le cinéma pénètre absolument partout. À titre de comparaison, il n'y a en France, à la même époque, que quatre mille deux cents salles. La France et l'Allemagne, dont la population additionnée équivaut alors à celle des États-Unis, ont dix mille salles de cinéma de moins. Les nouvelles salles, dont la qualité s'est considérablement améliorée au fil des années, attirent en 1925 cinquante millions d'Américains par semaine et le double cinq ans plus tard : les trois quarts des Américains vont alors au cinéma une fois par semaine, parfois plus.

Le temps des *majors*

Une concentration quasi industrielle

La montée en puissance d'Hollywood s'est faite par étapes, mais en suivant certaines règles de la concentration industrielle. L'avènement d'un « trust » du cinéma a été impossible parce que le film n'a jamais été un produit totalement industrialisé. En revanche, les producteurs qui ont réussi sont parvenus en une dizaine d'années à concentrer le financement et la fabrication des films entre quelques firmes. Paramount (1916) est la première par la puissance de son réseau de salles de premier choix ; William Fox parvient à se tailler une place solide dès 1917 ; Universal de Carl Laemmle (1915) s'impose par la qualité de ses films ; les frères Warner (1920) se spécialisent dans les films sociaux et sont lancés par l'avènement du son ; Metro-Goldwyn-Mayer (1924) forme un conglomérat puissant. Columbia (1924) et

Radio Keith Orpheum (1927) sont des studios plus petits, alors que United Artists (1919) signale la tentative de quelques grands acteurs (Charles Chaplin, Douglas Fairbanks, Mary Pickford) de contrôler les films dans lesquels ils jouent. En dépit des aléas économiques et technologiques, ces huit *majors* contrôlent, à la fin des années 1930, 95 % de la production américaine et sont présents dans le reste du monde.

Le regroupement géographique des producteurs à Hollywood, nullement planifié, a une grande importance dans ce succès : le climat sud-californien qui permet les tournages toute l'année, une main-d'œuvre docile et peu coûteuse, expliquent ce choix. En quelques années se crée sur place un milieu, et Hollywood s'impose comme métaphore du cinéma américain : les acteurs, techniciens et réalisateurs venus d'Europe sont attirés par ce symbole et les jeunes Américains qui rêvent de devenir acteurs savent où s'adresser. Dès 1915, les touristes peuvent visiter les studios Universal et approcher les vedettes. Pour certains écrivains tentés par le cinéma et souvent formés dans l'Est du pays, le choc de la Californie est puissant et ressenti comme le passage d'un monde à l'autre : de John Steinbeck à Paul Auster, même les plus réticents d'entre eux ont fait le voyage.

Les huit firmes dominantes sont dirigées par des hommes à la forte personnalité. Ils ont été formés pour la plupart dans l'exploitation des salles et deviennent des patrons riches et autoritaires : Adolph Zukor à la tête de Paramount mène son entreprise d'une main de fer et sans aucun scrupule ; Louis B. Mayer dirige la MGM avec faste et utilise tous les moyens pour en imposer à ses interlocuteurs, alors que les frères Warner sont plus discrets. Ils sont presque tous d'origine juive et ont trouvé dans le cinéma un secteur de l'économie qui n'avait pas attiré les autres hommes d'affaires.

L'organisation de la production

Hollywood ainsi constitué donne naissance à un cinéma original par son choix précoce de méthodes industrielles. Les réalisateurs, les scénaristes et les acteurs sont des salariés des studios : leurs contrats, signés pour un certain nombre de films, peuvent être modifiés en fonction du box-office (terme qui désignait à l'origine le réduit vitré en forme de boîte où se tenait le caissier dans les premiers cinémas). Les uns et les autres sont plus ou moins interchangeables : un film comme *Autant en emporte le vent* a vu se succéder plusieurs metteurs en scène, avant d'être attribué à Victor Fleming.



La dernière folie de Mel Brooks, Mel Brooks, 1976.

© Photo12/Crossbow Productions.

En revanche, le studio confie la direction du film à un producteur particulier qui se charge de rassembler les fonds, mais aussi d'une part importante de la direction artistique et de la direction du personnel ; peu connu du public, cet homme est souvent le véritable maître du film. Le patron du studio se réserve le droit de modifier à tout moment l'équipe d'un film, ainsi que celui de donner la permission de sortie, après les dernières coupes. Ce souci d'organisation aboutit au classement des films par genres – comédie, aventure, policier, historique, etc. – et à les programmer selon leurs qualités : en série A dans les meilleures salles, B dans les moins prestigieuses, etc.

La puissance de l'industrie cinématographique se renforce vite et Herbert Hoover, ministre du Commerce des présidents Harding et Coolidge entre 1921 et 1928, pousse les producteurs à s'organiser, afin d'avoir un interlocuteur unique. En 1922, le MPPDA (*Motion Pictures Producers and Distributors of America*) est créé dans ce but, avec comme premier président William Hays, ex-ministre de la Poste du président Harding. Hays dirige le syndicat patronal jusqu'à sa retraite en 1945.

Il est chargé, entre autres, de lutter contre les offensives des bureaux locaux de censure qui sont effrayés par l'audace de certains films, et encore plus vigoureusement contre les projets de censure fédérale. Le système d'autocensure se met alors en place par étapes, entre 1927 et 1934. Aucun film ne peut sortir des studios s'il n'a pas reçu le visa du bureau spécialisé ; comme les producteurs contrôlent alors les principaux réseaux de salles, ces films sont assurés de trouver leur public. Les fictions, conçues pour le plus grand nombre, doivent divertir. Elles doivent éviter les controverses politiques et sociales et les censeurs sont d'autant plus vigilants quand des sujets traitent de l'histoire et de l'actualité des États-Unis : les westerns obéissent à des stéréotypes et

les institutions américaines ne peuvent pas être mises en cause, pas plus que l'équilibre racial du pays. C'est dans cette période dite « classique » qu'Hollywood produit les plus grands chefs-d'œuvre.

Les pressions économiques et politiques sur les *majors*

L'avènement du parlant en 1927 a modifié l'équilibre économique de la production cinématographique. Les studios ont dû emprunter massivement pour adapter le tournage et la distribution à cette nouvelle technologie. Certains producteurs n'ont pas cru immédiatement à son succès. Enfin, le parlant a modifié la diffusion des films américains à l'étranger dans la mesure où un système de doublage efficace n'est mis au point qu'au milieu des années 1930.

Ces bouleversements se déroulent alors que les États-Unis s'enfoncent dans la crise économique amorcée en octobre 1929. Les studios subissent le choc et les *moguls*, ces patrons de la première époque, abandonnent la place ou, parfois, passent sous la coupe de gestionnaires plus avisés qui ont obtenu le soutien des banques pour trouver un nouvel équilibre ; la recherche prioritaire de la rentabilité financière s'accroît.

Les studios sont également ébranlés par la guerre. En 1941, avant même que celle-ci ne soit déclarée, leurs patrons sont accusés par un sénateur antisémite de pousser les États-Unis à entrer en guerre aux côtés de la Grande-Bretagne. Ils se sortent de ce mauvais pas car la guerre est déclarée le 7 décembre 1941 et nombreux sont les acteurs et réalisateurs qui accomplissent leur devoir, comme John Ford ou James Stewart. Bien plus, les studios participent volontairement à l'effort de propagande lancé par le gouvernement fédéral.

Vers l'indépendance des salles et la liberté de création

En moins de dix ans, la toute-puissance des *majors* est battue en brèche et Hollywood en sort ébranlé. La Cour suprême rend son jugement en 1947 à propos de la plainte contre Paramount, déposée par des distributeurs indépendants au nom de la législation antitrust. En monopolisant le circuit depuis la production jusqu'à la salle de quartier, ce studio, inventeur d'une organisation pyramidale largement copiée, enfreignait la liberté du commerce, car il contraignait les détaillants à présenter uniquement les films d'une même firme. Les studios doivent se séparer de leurs réseaux de distribution et d'exploitation, au sein desquels devra désormais jouer la concurrence : le *MPPDA* abandonne le D des distributeurs. À la suite de ce jugement, l'accès des meilleures salles, celles qui rapportent le plus, n'est plus assuré aux producteurs. Les exploitants peuvent désormais présenter des films produits par des indépendants ou venus de l'étranger : à la fin des années 1950, le gouvernement et les institutions du cinéma français organisent ainsi une vigoureuse campagne de diffusion des films français aux États-Unis. Le néoréalisme italien profite également de ces nouvelles possibilités. Les producteurs parviennent à limiter cette offensive européenne en insistant sur le refus des spectateurs américains de voir des films doublés ou sous-titrés, ce qui s'apparente à une forme de protectionnisme. Il n'en reste pas moins que Hollywood doit s'adapter et renoncer à l'un des fondements de sa toute-puissance.

Liberté de la création

Cinq années après ce jugement, la Cour suprême enlève toute justification constitutionnelle à la censure. Le film ne fait plus exception au principe de la

liberté d'expression. Le film italien *Le miracle* (1948), de Roberto Rossellini, avait été autorisé avec sous-titres par le service de l'éducation de l'État de New York en 1950 ; l'année suivante, à la suite d'une vigoureuse campagne menée par les catholiques les plus conservateurs, le même service annulait le permis de présentation d'un film dénoncé comme sacrilège. Le diffuseur dépose plainte contre cette décision et, en 1952, en dernier appel, la Cour renverse sa décision historique de 1915, déniait aux œuvres cinématographiques la protection du premier amendement de la Constitution américaine qui garantit la liberté d'expression. Mais elle laisse les autorités locales libres de censurer, au cas par cas, des films particulièrement offensants. Ce jugement ne provoque pas la disparition de l'autocensure dans les studios qui n'avait pas de statut légal, mais elle en ébranle les fondements et les certitudes. D'ailleurs, depuis la guerre, des producteurs indépendants audacieux avaient refusé de se plier aux règles surannées du code de censure et avaient lancé des films provocateurs. Le milliardaire Howard Hughes, dans *Le Banni* (1943), met en valeur la plastique avantageuse de Jane Russel ; son film est présenté dans des salles indépendantes, sans visa des studios, et connaît un succès de scandale. D'autres producteurs suivent cet exemple en dépit de la résistance acharnée des groupes religieux, comme David O. Selznick, avec *Duel au soleil* (1946) de King Vidor, dans lequel Gregory Peck s'éprend d'une belle métisse, Jennifer Jones. Dans les années qui suivent, les films audacieux se succèdent. Le système survit jusqu'en 1966, mais ne peut plus contrôler les nombreux films qui sortent, ni empêcher une timide évolution. Quelques films abordent ainsi la question raciale ; d'autres lancent Marlon Brando, James Dean ou Marilyn Monroe qui cassent le modèle conventionnel de l'acteur.

Le nouvel Hollywood

Durant les années 1960, le cinéma américain s'adapte à une situation nouvelle. La concurrence de la télévision, dont tous les foyers sont équipés depuis la fin de la décennie précédente, enlève de très nombreux spectateurs aux salles. Il faut aux studios un certain temps pour comprendre qu'ils peuvent produire des films et des séries pour le nouveau média. À partir de ce moment-là, Hollywood retrouve une certaine stabilité, au prix de bouleversements internes dans la direction des studios. Quelques réalisateurs prennent leur liberté et des films comme *Bonnie et Clyde* (1967) d'Arthur Penn ou *Easy Rider* (1969) de Dennis Hopper refusent les règles tacites des studios. Hollywood s'en effraie et, sous la pression de l'opinion, adopte en 1968 un système de classement par âge modifié plusieurs fois et qui ne satisfait personne – PG-13 désigne les films pour les parents et leurs enfants, PG des films moins enfantins, G pour tous publics, R pour adultes et NC-17 interdits aux moins de 17 ans.

Toutefois, sous l'influence du cinéma européen, en particulier celle de la Nouvelle Vague, les réalisateurs américains sont de plus en plus nombreux à prendre leur autonomie artistique et refusent la discipline hiérarchisée des studios traditionnels ; les films d'Alan Pakula, de Milos Forman, de Francis Ford Coppola et de bien d'autres en sont le résultat. Le cinéma d'auteur s'impose sans se substituer aux studios renouvelés.

À partir des années 1980, les studios d'Hollywood ont changé de propriétaires et sont le plus souvent insérés au sein de groupes financiers dont le souci n'a rien de culturel. La marque Columbia est ainsi rachetée par Coca-Cola en 1982, puis par Sony cinq ans plus tard ; MGM, après de multiples péripéties, fusionne avec United Artists et passe de mains en mains ; Paramount



À gauche, Faye Dunaway et Warren Beatty dans *Bonnie and Clyde* d'Arthur Penn (1967). À droite, Bonnie Parker et Clyde Barrow sur une coupure de presse (1930-1934).

© Rue des Archives/Everett.

est membre du groupe multimédia Viacom ; Twentieth Century Fox est achetée par le milliardaire australien Rupert Murdoch sous le nom de Fox ; Universal est reprise par le groupe japonais Matsushita en 1990, puis par le Canadien Seagram, avant d'être acquise par Vivendi en 2000 ; Warner Brothers est devenue une pièce de l'empire de Ted Turner, qui a lui-même fusionné avec le fournisseur d'accès internet AOL en 2001. D'autres studios sont apparus comme Orion ou Dreamworks. Enfin, Disney demeure une branche de l'entreprise du même nom. De son côté, le gouvernement américain, sous la présidence de Ronald Reagan, a assoupli les contraintes et les studios peuvent, de nouveau et dans certaines conditions, contrôler un réseau de salles.

Ces entreprises pratiquent pour le cinéma les mêmes méthodes que pour leurs autres produits : enquête sur le goût des spectateurs, publicité massive pour les nouveaux films, adaptation constante aux modes. Sans doute le profit a-t-il toujours été le but des studios, mais ce dernier restait associé à un instinct créateur et à quelques pulsions artistiques. Les dirigeants des entreprises qui possèdent désormais un studio sont pragmatiques et n'hésitent ni à le vendre s'il n'est pas rentable ni à engager au prix fort un producteur ou un gestionnaire de talent.

Le perfectionnement de cette stratégie a pour but la conquête des marchés – américain et international – et y parvient par une adaptation constante au goût de publics de plus en plus différents. Les plus grosses productions, que les Américains dénomment *blockbusters*, sont destinées à connaître le succès dès la première semaine d'un lancement assuré simultanément dans un grand nombre de salles du pays et de l'étranger ; ils sont ensuite suivis de nouveaux films sur le même thème, numérotés. Ainsi un premier volet de *Mission : impossible*, inspiré d'une série télévisée, est sorti en 1996, mais d'autres films ont pris la suite en 2000, 2006, 2011 et 2015. De façon analogue, *Alien* de Ridley Scott a eu un immense succès en 1979, il a connu six suites jusqu'en 2012 et ce n'est pas fini. Les dépenses de publicité sont considérables et la diffusion des produits dérivés massive.

Nouveaux genres, nouveaux publics

Des films, comme *La guerre des étoiles* (1977) de Georges Lucas ou *2001. L'odyssée de l'espace* (1968) de Stanley Kubrick, conservent une ambition artistique, ainsi que certains des grands succès de Steven Spielberg, mais ils ont inauguré l'abondance d'un nombre grandissant d'effets spéciaux. D'autres réalisateurs utilisent ces nouveautés dans des films sans histoire solide avec reconstitution de dinosaures, explosions en tout genre,

personnages virtuels. Ces productions à gros budget s'adressent en priorité aux adolescents et aux jeunes adultes qui représentent les deux tiers des spectateurs.

Chaque année, une douzaine de films s'apparentent à ce genre : certains, comme *Titanic* (1997), ont rencontré un immense succès mondial, d'autres ont connu un sort moins enviable, mais ils constituent le cœur de la stratégie des nouveaux studios qui retrouvent certaines des leçons de leurs prédécesseurs de la période dite classique. Ces productions s'adressent au plus grand nombre ; l'impact de la sonorisation l'emporte sur des dialogues souvent indigents.

Dans le même temps, les studios produisent, dans des filiales autonomes ou sous la direction de metteurs en scène spécialisés, des films qui outre le public habituel sont davantage destinés à des fractions du public divisé en groupes d'âge, de sexe, d'ethnie ou d'habitude de vie. Les personnes âgées préfèrent des histoires alanguies comme *Une histoire vraie* (1999) de David Lynch ; les femmes s'identifient aux héroïnes de *Thelma et Louise* (1991) de Ridley Scott ; les Italo-Américains se retrouvent dans les souvenirs d'enfance de Robert de Niro évoqués dans *Il était une fois le Bronx* (1993) ; le problème des homosexuels atteints par le sida est abordé dans *Philadelphia* (1993) de Jonathan Demme et Oliver Stone produit *Platoon* (1986) pour les anciens combattants de la guerre du Viêtnam.

En marge des studios, les Africains-Américains ont poursuivi leur quête d'affirmation avec le réalisateur Spike Lee ; mais *Malcolm X* (1992) s'adresse aussi bien à la communauté noire qu'aux autres spectateurs. Les studios ont également tenu compte de l'évolution sociale en promouvant des vedettes noires – Whoopi Goldberg, Samuel L. Jackson ou Eddie Murphy – qui peuvent accéder aux premiers rôles, dans les limites de la tolérance sociale.

Enfin, les studios ont laissé des réalisateurs indépendants poursuivre leur travail en direction d'un public cultivé et intellectuel. John Cassavetes a représenté dans les années 1970 cette autre façon de faire du cinéma ; depuis les années 1980, Woody Allen apparaît comme le pur produit d'un système capable de prospérer sur ses marges et rencontre un succès particulier en Europe. Dans la dernière décennie, Jim Jarmush poursuit, lui aussi, une carrière originale. Les frères Ethan et Joel Cohen, qui ont présidé le jury du festival de Cannes en 2015, suivent leur propre trajectoire avec des œuvres savoureuses. Pour promouvoir le cinéma indépendant, Robert Redford a fondé en 1978 le festival de Sundance dans l'Utah, qui est devenu incontournable, les studios y recrutant des jeunes gens prometteurs.

La puissance renouvelée des *majors* leur permet une forte pénétration sur le marché européen et suscite des réactions de défense, en France, en particulier.

La dimension internationale

Depuis la création d'Hollywood, les studios se sont intéressés aux marchés étrangers ; ils savaient faire des films pour un public américain composé d'immigrants venus du reste du monde ; le succès devait suivre, naturellement, dans les pays d'où ces derniers étaient originaires.

Dès la veille de la Première Guerre mondiale, les producteurs européens présents aux États-Unis en sont exclus par des mesures commerciales protectionnistes, alors que les studios américains sont installés en force en Grande-Bretagne. La guerre permet au cinéma américain de remplacer dans de nombreux pays le cinéma français qui s'y était implanté, puis, au lendemain de celle-ci, de proposer des films à bas prix sur des marchés qui n'en produisaient plus guère. En 1925-1926, les parts de marché du cinéma américain sont de 75 % en France et de 50 % en Allemagne. Cette pénétration

d'Hollywood soulève des protestations vigoureuses, dans la mesure où les industries cinématographiques locales se redressent. Les premières mesures pour contingentier le cinéma américain sont prises par le gouvernement allemand en 1926.

Très vite, la France prend les devants : en 1928, le cinéma américain est admis dans des limites fixées par un accord bilatéral limité au cinéma, en 1936 dans le cadre d'un traité commercial franco-américain, et en 1946 par une annexe consacrée aux films adjointe aux accords Blum-Byrnes, qui règlent le contentieux économique et financier entre les deux pays. Le système de protection instauré est jugé insuffisant par les professionnels du cinéma et les communistes qui se mobilisent largement entre 1946 et 1948 contre les accords Blum-Byrnes, d'autant plus que Hollywood déversait sur les écrans sa production massive des années de guerre. Les conflits ont été nombreux depuis cette période, dans la mesure où le cinéma français s'est organisé selon d'autres règles que son rival américain : subventions et protection étatiques, revendication artistique, rejet de l'exclusif impératif commercial. Ces mesures, réitérées et argumentées lors de la négociation du Gatt (*General Agreement on Tariffs and Trade*) en 1993, ont donné naissance au principe d'exception culturelle. Depuis, le cinéma n'est plus l'enjeu principal des négociations transatlantiques, tant les financements sont croisés et parfois difficilement identifiables.

Une industrie protégée

Jack Valenti, président du MPAA (*Motion Picture Association of America*) de 1966 à 2004, part fréquemment en guerre contre les subventions publiques et les diverses mesures de protection politique dont bénéficient les industries cinématographiques au Canada, en France ou ailleurs. Premier démocrate à occuper le

poste, il agit dans la continuité de ses prédécesseurs, Will Hays (1922-1945) et Eric Johnston (1945-1963), pour que les producteurs américains ne dépendent pas de mesures gouvernementales, qu'ils bénéficient d'une totale liberté de création et d'une indépendance de gestion. En réalité, le gouvernement fédéral, par le biais du ministère du Commerce, apporte depuis les années 1920 son soutien et son expertise à l'industrie du cinéma. Il agit de même à l'égard d'autres secteurs économiques. Mais le cinéma a un bureau spécifique et bénéficie d'une attention particulière; dans les négociations internationales, les représentants de la profession sont épaulés par des fonctionnaires du département d'État qui apportent leur connaissance du marché et du milieu local et mettent au point les dossiers techniques. Dans la discussion entre Léon Blum et James Byrnes, le secrétaire d'État fut un fervent défenseur des intérêts d'Hollywood; de même, le président Clinton a pesé de tout son poids, dans les années 1990, pour que les pays étrangers abandonnent leur système de quotas et de subventions.

En cela, le gouvernement américain agit comme celui de tous les pays, pour aider une industrie importante. Pour parodier le slogan bien connu concernant General Motors : « Ce qui est bon pour les États-Unis est bon pour Hollywood, et vice-versa. » Mais cela peut paraître en contradiction avec les principes libéraux affirmés tant par Jack Valenti que par Bill Clinton. Au flamboyant Valenti a succédé le plus discret Dan Glickman de 2004 à 2010, puis Chris Dodd à partir de 2011.

Hollywood et le pouvoir

Le cinéma ne peut évoluer hors de la sphère économique du fait de ses enjeux financiers. Son impact sur les foules ne l'autorise pas davantage à le faire évoluer hors du monde politique. Si les tenants du pouvoir ont su utiliser

les ressources du cinéma, Hollywood a souvent tenté de se concilier leurs bonnes grâces en adaptant le contenu de ses productions. Ses relations avec le pouvoir ont donc toujours été étroites.

Les présidents et leur image

Jusqu'aux années 1960, les présidents successifs sont conscients de l'importance du cinéma, mais réticents à l'utiliser eux-mêmes; après cette date, cette réserve disparaît.

Un usage parcimonieux du cinéma en politique

Dans la première période, le cas de Woodrow Wilson est intéressant. Il est le premier président à avoir compris l'importance de ce nouveau moyen d'expression : « Le film a atteint le plus haut niveau comme moyen de dissémination de la connaissance dans le public et comme il parle un langage universel, il se prête remarquablement à la présentation des plans et des buts américains. » Dès 1914, l'hôte de la Maison Blanche s'y fait projeter le film italien *Cabiria* de Giovanni Pastrone qui innovait par l'ampleur des décors, de la figuration et l'utilisation du *carrello* (travelling). Mais, Wilson répugne à se servir du film dans ses campagnes politiques et ne tient pas à être lui-même filmé. Cette timidité se retrouve chez ses successeurs républicains : les films d'actualité doivent tenir compte de ces limites et les fictions ne traitent pas encore des présidents.

Franklin D. Roosevelt est, contrairement à ses prédécesseurs, un extraverti, qui se laisse filmer lors de ses déplacements, bien que son handicap physique l'oblige à la réserve dans le domaine privé. Il l'affirme dans une lettre de 1934 adressée à Will Hays, patron du MPPDA : « Le président s'oppose à ce que son image soit utilisée indifféremment dans les courts et longs-métrages; il

insiste pour que les firmes, produisant des actualités et le filmant pour utiliser son image, tiennent compte de cet avis. Le président estime également qu'il sera amené à prendre des mesures pour éviter que les actualités continuent à fournir son image dans d'autres buts que l'information. Si les actualités continuent de telles pratiques, ceux qui contreviennent à ces suggestions ne seraient plus reçus avec la courtoisie dont ils ont bénéficié jusqu'à présent. » Il s'agit sans doute là de la première prise de position d'un homme politique sur l'utilisation de son image cinématographique.

Avec Harry S. Truman et Dwight Eisenhower, on en revient à la situation des années 1920; ces hommes restent discrets et, s'ils ne s'opposent pas au tournage d'actualités, ils refusent d'être perçus comme des stars. Pour eux, la dignité de la fonction conduit à une certaine réserve. Quand le président Eisenhower est opéré, il est gêné par l'insistance de la télévision, qui se montre plus agressive que le cinéma proprement dit.

Des présidents « hollywoodiens »

On change de monde avec John F. Kennedy. Ce dernier a été élevé dans le milieu du cinéma grâce à un père producteur (entre autres activités) : très jeune, il a rencontré et fréquenté acteurs et actrices et a été ébloui par la magie d'Hollywood. Quand il débute sa carrière politique, il sait utiliser toutes les ressources de l'image, et sollicite les actualités locales, puis nationales. Kennedy est le premier président à gérer aussi soigneusement son image, à diriger les caméras, à veiller aux photographies qui sont prises, à se montrer toujours à son avantage. Il envisage toute sa vie politique comme un film : il construit son image de héros dans la guerre du Pacifique; il obtient que sa femme Jacqueline, ses enfants, comme ses frères et sœurs, se prêtent au jeu de la famille parfaite; il met en scène la dramaturgie de ses

apparitions publiques comme de véritables spectacles. Ses relations avec Marilyn Monroe sont un signe de cette intimité avec Hollywood et la soirée soigneusement mise en scène au Madison Square Garden au cours de laquelle celle-ci chante, en 1962, « Happy Birthday, Mister President » s'apparente plus à une cérémonie hollywoodienne qu'à une manifestation politique. Dans ce contexte, l'assassinat du président apparaît comme l'apothéose dramatique d'un film qui ne finit pas bien, et il n'est pas surprenant que de nombreuses réalisations s'en soient inspirées.

Ses successeurs, de Lyndon B. Johnson à Jimmy Carter, ne cultivent pas particulièrement leur image et n'entretiennent pas de lien avec Hollywood.

Ronald Reagan est l'incarnation de la symbiose entre Hollywood et le monde politique. L'ancien acteur a conservé de nombreux traits de sa carrière cinématographique : voix chaude, proximité du public, sens de la formule, génie des images et des symboles propres au cinéma. « America is back », qui sert de leitmotiv lors de sa seconde campagne en 1984, sonne comme un titre de film et la mise en scène des conventions suit les normes hollywoodiennes. Le surnom de « The Gipper » attribué au président était celui de George Gipp, exceptionnel joueur de football américain et capitaine de son équipe, dont Ronald Reagan a incarné le rôle. Nancy Reagan est également une ancienne actrice qui sait se mettre en valeur suivant les habitudes des studios. Avec Reagan s'achève la mutation de l'homme politique en acteur. Cette métamorphose explique en grande partie la popularité dont a joui le président durant deux mandats ; il est devenu un personnage familier et chaleureux dont les actions ont peu de conséquences, comme si elles n'étaient que du cinéma, d'où son surnom de « président Téflon ». Les Européens n'ont pas compris cette connivence ; pour eux, un ancien acteur ne peut

devenir un homme d'État crédible. Pour les Américains, au contraire, la réussite à Hollywood – Reagan a été un des acteurs les mieux payés de son temps – est tout aussi digne qu'une autre.

George Bush marque un clair contraste avec son prédécesseur ; ni son personnage ni la vie qu'il a menée ne sont « hollywoodiens ». En revanche, Bill Clinton fournit un autre type de président « hollywoodien ». Il n'a pas été acteur, ni élevé dans le milieu du cinéma, mais il est né à l'apogée d'Hollywood et a baigné dans la culture cinématographique des années 1950 et 1960. Il se comporte comme dans un film et porte une grande attention à son image comme à son box-office, assuré par les sondages quotidiens. Pour la première fois, dans le film *Primary Colors* (1998), un président en fonction est incarné par un acteur. Au comportement personnel du président, il faut ajouter les liens d'amitié unissant le couple Clinton à de nombreux acteurs et réalisateurs, ainsi que leurs fréquents voyages à Hollywood. Cela explique également que le président ait pris autant de soin à défendre les intérêts des producteurs au moment des négociations de 1993.

Chacun à leur façon, Kennedy, Reagan et Clinton illustrent la pénétration des modes et des types cinématographiques dans le monde politique. Il n'est pas certain que le président George W. Bush puisse rejoindre ce petit groupe.

On a parfois souligné l'influence qu'ont eue certains films sur des décisions politiques majeures ; Nixon aurait fait envahir le Cambodge après avoir visionné *Patton* (1970) et le président Reagan a fait passer le vocabulaire de *La guerre des étoiles* (1977) dans le langage courant.



Le dernier bastion, Lewis R. Foster, 1951.

© David J. Frent/David J. & Janice L. Frent Collection/Corbis.

Par la suite, un président comme Bush père reste mal à l'aise avec l'image filmée, comme ses prédécesseurs de la vieille école. Son fils n'a pas de passion pour les films, mais son image est associée à celle d'événements qui le dépassent comme le 11 septembre 2001. Barack Obama se situe au-delà du film, tant son image a été répandue sur les réseaux sociaux alors qu'internet a bouleversé la transmission de l'information.

Films de guerre, westerns : même combat

À Hollywood, la représentation de la guerre, y compris la conquête de l'Ouest dans les westerns, est sûrement l'un des domaines les plus sensibles aux enjeux politiques.

Représenter la guerre

Le cinéma américain a défini dans les années 1930 des genres cinématographiques ; les films de guerre constituent l'un de ces genres.

Représenter la guerre permet de montrer l'héroïsme des combattants et de réaliser des scènes spectaculaires. De ce point de vue, *Naissance d'une nation* (1915) est l'un des premiers films américains du genre. La guerre de Sécession est considérée comme un cas à part, dans la mesure où les aspects civils de l'affrontement l'ont longtemps emporté sur la dimension militaire. La Première Guerre mondiale, quant à elle, n'a pas donné lieu à beaucoup de films ; la brièveté de l'intervention américaine n'a pas provoqué un intérêt prolongé, les controverses autour de la participation des États-Unis au conflit n'ayant pas contribué à le ranimer. Il faut attendre la Seconde Guerre mondiale pour que le genre s'impose. La guerre menée est alors juste et les films peuvent exalter le patriotisme des soldats engagés en Europe et en Asie ; nombre d'entre eux le font sans état d'âme.

La guerre de Corée, puis celle du Viêtnam donnent lieu à un renouvellement du genre, avec *Apocalypse Now* (1979) de Francis Ford Coppola ou, plus tard, *Platoon* (1986) d'Oliver Stone. Dans la réalité, le changement est venu des divisions profondes au sein des troupes américaines qui, à partir de 1967, ne comprennent plus les raisons de la guerre. Les films réalisés dans les années suivantes transmettent ainsi un message brouillé et peu glorieux. Dans les années 1980, certaines fictions insistent sur des aspects nouveaux comme la technologie



Soldats vietnamiens face à des cow-boys géants de carton pâte, Hue, Vietnam du Sud, février 1968.

© Bettmann/Corbis.

employée dans les combats, par exemple dans *Top Gun* (1986) de Tony Scott qui ne montre pas la guerre, ou sur certaines formes de la guerre subversive.

Représenter la guerre au cinéma est une sorte de gageure, tant la réalité est contraire aux impératifs cinématographiques. Les conflits modernes sont faits d'horreur, mais aussi d'ennui, car les périodes de combat ne font qu'entrecouper de longues journées d'attente, de marche ou de préparation ; les bombardements aériens ou l'envoi de missiles ont lieu en altitude. Le film, par définition, accélère les événements, évite les temps morts

et montre rarement en gros plan des blessés gravement atteints. Tous les réalisateurs n'ont pas l'audace de Griffith, qui représente des opérations d'envergure que les spectateurs ont du mal à comprendre. Ils portent plus volontiers leur attention sur un petit groupe d'hommes facilement identifiables, dont l'histoire est aisée à suivre. Cette approche d'une unité en guerre, où la discipline et les relations personnelles comptent beaucoup, correspond toutefois à une autre réalité.

Représenter les conflits auxquels leur pays participe est, pour les cinéastes américains, un moyen d'affirmer des valeurs patriotiques et guerrières. L'ennemi est le plus souvent représenté de façon sommaire et bestiale : cela a été le cas en particulier des Japonais dans les films qui abordent la guerre du Pacifique – comme *La bataille de Midway* (1942), documentaire de John Ford –, mais aussi dans nombre de films sur la guerre du Viêtnam où les combattants viêt-côngs sont soit des fantoches, soit des brutes sans pitié, comme dans *Voyage au bout de l'enfer* (1978) de Michael Cimino.

Les rares films qui se sont écartés de cette vision sans nuance, avant le mouvement contestataire des années 1960, ont suscité des controverses ou ont été dénoncés par l'état-major comme brouillant la lisibilité de la mission américaine. Ce fut le cas de *Passage pour Marseille* (1944) de Michael Curtiz, qui raconte l'histoire d'un résistant français incarné par Humphrey Bogart. Celui-ci en vient à abattre, par vengeance, l'équipage naufragé d'un avion allemand, contre toutes les règles du droit maritime. Ce fut aussi le cas dans le contexte de guerre froide où les réalisateurs ne tenaient pas à passer pour favorables au communisme : des membres de l'armée accusèrent Samuel Fuller de friser la trahison parce que *J'ai vécu l'enfer de Corée* (1951) montrait un conflit sans règle dans lequel les Américains n'ont pas plus de raison de se battre que les Chinois et où la victoire ne peut avoir de sens.



***Platoon*, Oliver Stone, 1986.**

© Archives du 7^e Art/Hemdale Film.

Le western, représentation d'un combat pour une juste cause

Ces difficultés ont été en partie tournées dans la tradition du western. Les westerns sont nés avant la Première Guerre mondiale, mais ils se sont imposés à partir des années 1930 ; ils précèdent donc les films relatant des épisodes de la Seconde Guerre mondiale. Presque toujours le héros est un bon Américain qui s'impose contre des bandits ou lutte contre les Indiens. Fort de son bon droit, il parvient généralement à s'entourer d'un groupe d'hommes avec lesquels il peut mener sa tâche à bien ; les rapports entre ces hommes constituent souvent les ressorts de l'histoire et les rôles féminins sont secondaires.

Ces films ont colporté une image positive de la conquête de l'Ouest menée pour assurer la victoire des valeurs démocratiques fondatrices des États-Unis. Mais les affrontements célèbres de *Règlement de comptes à O. K. Corral* (1957) de John Sturges ou du *Train sifflera trois fois* (1952) de Fred Zinnemann recouvrent en fait des luttes d'intérêt farouches pour lesquelles les riches éleveurs engageaient des hommes de main, voire des tueurs professionnels. Le cow-boy, qui respecte un code d'honneur et protège les innocents, est un mythe : ces hommes utilisaient tous les moyens pour arriver à leurs fins. Les Indiens sont décrits comme un peuple sauvage et brutal vaincu par la valeureuse cavalerie américaine, ce qui n'est conforme ni à la réalité anthropologique ni à la réalité militaire car les combats ont été plus équilibrés et moins meurtriers qu'on le dit souvent. La femme est un être pur qui assure la stabilité de la ferme ; de fait, les femmes vivaient souvent difficilement, dans des logements de boue séchée, éloignées de tout voisinage.

Jusqu'à *Little Big Man* (1970) d'Arthur Penn, *La Horde sauvage* (1969) de Sam Peckinpah ou *Soldat bleu* (1970) de Ralph Nelson, ces réalités brutales étaient largement occultées. Même John Ford, qui a souvent varié dans ses positions, a cultivé l'image flatteuse de la cavalerie américaine, en donnant souvent le premier rôle à un officier droit et sincère, même quand ses compagnons sont peu recommandables, ou même quand ce sont les Indiens qui sont le sujet du film.

Ce que les films de guerre empruntent au western

Les films de guerre ne sont pas identiques au western, mais lui empruntent beaucoup. Souvent un groupe de soldats part à la recherche de l'un des siens, comme dans *Il faut sauver le soldat Ryan* (1998) de Steven Spielberg, et sa quête est construite comme celle de la cavalerie dans l'Ouest, au cœur d'un pays inconnu



Little Big Man, Arthur Penn, 1970.

© Photo12/Cinema Center Films.

et hostile. Dans d'autres films, toute l'action se passe parmi un groupe de soldats, dont les origines ethniques sont diverses, avec un sous-officier dur qui s'oppose à un jeune lieutenant, ou dans la cabine d'un bombardier attaqué par la DCA allemande. Comme dans le western, l'ennemi est peu présent sinon comme une menace implicite et le cœur de l'histoire se situe au sein de l'unité américaine. Comme dans l'Ouest, le message est consensuel et glorifie les valeurs américaines. Les

bérets verts (1968) de Ray Kellogg et John Wayne est une caricature de ce parallèle, puisque lesdits soldats américains sont cantonnés au Viêt-nam dans un fort en rondins attaqué par des Viêt-côngs, qui se comportent comme des Sioux de la grande époque. La guerre du Viêt-nam n'a pas toujours été représentée avec autant de simplisme, mais l'absence d'affrontements massifs et l'hostilité d'un pays inconnu ont conduit à des opérations ponctuelles qui pouvaient être comparées à celles que menaient la cavalerie américaine dans l'Ouest.

Enfin, les films de guerre ont connu leur crise avec la guerre du Viêt-nam, alors même que les valeurs du western ne correspondaient plus à la revendication sociale de l'époque. D'ailleurs, *Patton* (1969), à l'honneur d'un général dur et controversé, a été reçu fraîchement par la critique qui jugeait ce film militariste et presque fascisant. Les guerres suivantes en Afghanistan et Irak ont été suivies de quelques films, mais peu de grande valeur, sans doute en raison de leur issue problématique.

Certains cinéastes ont parfois choisi l'esthétisme afin de transcender ces difficultés. *Jeremiah Johnson* (1972) de Sydney Pollack n'est plus un western traditionnel, mais un hymne à la nature inviolée de l'Ouest et à la relative harmonie des hommes et femmes d'origines diverses qui y vivent, avant d'être rejoints par la violence de la civilisation. En 1998, Terrence Malick, dans *La ligne rouge*, choisit l'île de Guadalcanal avant la bataille pour y placer un groupe de soldats qui y trouvent une apparence de paradis, peu après détruit par un déluge de feu. Dans les deux cas, Indiens et Japonais sont présentés comme des êtres humains dotés d'une profonde sensibilité et la guerre prend des allures de catastrophe pour chacun des deux camps.

Alors que le genre du western s'est étioilé pour ne laisser place qu'à quelques productions de réalisateurs isolés

comme Kevin Costner ou Clint Eastwood, certains films de guerre ont choisi la voie de la violence extrême et des effets spéciaux. Dans les années 1980, la série des *Rambo* a marqué cette évolution que ce soit à propos du Viêtnam ou de l'Afghanistan communiste et *Top Gun* (1986), réalisé avec l'aide de l'armée de l'air américaine, a renoué avec la pure propagande. Le choix d'un certain simplisme pour accommoder la violence des images et le rythme effréné du montage ne rend pas les films de guerre récents très utilisables pour l'historien.

De la fiction à la réalité : le 11 septembre 2001

L'image est au centre des attentats du 11 septembre 2001 : le décalage entre le premier et le second crash des Boeing contre les tours du World Trade Center a permis à CNN de filmer une grande partie de l'événement en direct et de le diffuser dans le monde entier. Or, cette image d'avions s'écrasant sur une tour offre les caractéristiques visuelles d'un film d'action américain. Mais c'est justement cette « familiarité trompeuse [qui] empêche de voir » (Charles Tesson) et les films catastrophe n'ont en rien préparé les spectateurs au choc des attentats du 11 Septembre. Dans ces derniers, des terroristes ou des malfrats pouvaient menacer de faire sauter un gratte-ciel, mais aucun scénariste n'avait eu assez d'imagination pour prévoir ce qui s'est passé, même si, dans les jours qui ont suivi les faits, la presse a évoqué *Mars Attacks!* (1996) ou *Independence Day* (1996), des films de science-fiction plutôt que de politique-fiction. Car ce qui fonde un film catastrophe et le rend attractif, c'est justement la certitude que la réalité ne rejoindra jamais la fiction, indépendamment d'une certaine ressemblance avec une situation réelle dont le film a besoin pour fonctionner. De surcroît, la vision manichéenne des personnages, parmi lesquels les terroristes, parfois vaguement islamistes, grimaçants et

ridicules, ne préparait pas les Américains aux nuances, si elle contribuait à l'exaspération du nationalisme.

Alors que les médias se sont emparés du vocabulaire cinématographique pour décrire l'événement, Hollywood a décidé de retarder la sortie de films qui auraient pu évoquer les attentats, par exemple *Dommage collatéral* avec Arnold Schwarzenegger, une histoire de terroristes et de pompiers prisonniers dans un gratte-ciel tournée en 2000. La télévision a même déprogrammé *Piège de cristal* (1988), film d'aventures de John McTiernan, dont l'action se déroulait dans une tour. Des réalisateurs ont préféré couper dans les films en cours de tournage les scènes qui se passaient à New York et dans lesquelles apparaissaient les tours jumelles du World Trade Center. Ainsi, la bande-annonce de *Spiderman* où l'on voyait un avion pris dans une toile d'araignée tendue entre les Twin Towers a été retirée de la circulation, tandis que la fin de *Men In Black II* qui utilisait ce décor a été retournée. En conséquence, les films un peu plus anciens tournés à New York font figure de documents historiques, puisqu'on peut y découvrir un paysage urbain qui n'existe plus, ainsi dans *Manhattan* de Woody Allen (1979); de telles séquences renouent avec la fonction illustrative du cinéma.

Dans la période qui a suivi le 11 septembre 2001, le cinéma américain n'a pas modifié ses façons de faire. Les grands studios, dirigés par des grands groupes industriels qui considèrent le cinéma comme une machine à « cash », encore plus que tous leurs prédécesseurs, produisent des films dans ce but quasi unique, sans état d'âme ni orientation idéologique précise. Les films les plus chers, les « blockbusters », reposent sur des histoires maigrelettes, sur des effets spéciaux de plus en plus énormes et n'ont guère besoin de dialogues élaborés; ils peuvent se vendre à l'étranger avec un doublage très réduit. Or le succès de ces films repose pour plus de 50 % sur les

marchés extérieurs (c'était moitié moins dans les périodes antérieures). De plus, la multiplication des financements de diverses origines brouille leur nationalité : il n'est pas toujours facile d'identifier un film vraiment américain ; comme toujours, de nombreux réalisateurs du monde entier, Chinois (Ang Lee) comme Mexicains (Alejandro González Iñárritu) viennent un moment travailler à Hollywood et des Américains peuvent faire des films en Europe ou en Chine : Sofia Coppola a ainsi dirigé *Marie-Antoinette* à Paris en 2006.

L'historien trouvera difficilement son miel dans ce genre de films, ils reflètent peu l'histoire américaine. Ce sont chez quelques réalisateurs exceptionnels et dans la production indépendante que des productions apportent quelque chose à l'histoire.

Parmi les premiers, Clint Eastwood qui a dirigé des films de toute sorte, du policier au social, a produit deux films sur la bataille d'Iwo-Jima de février-mars 1945. L'un, *Mémoires de nos pères* (2006), explore toutes les conséquences de la prise de l'îlot par les forces américaines et insiste avec beaucoup de finesse sur le devenir des hommes qui ont soulevé le drapeau ; dans l'autre, *Lettres d'Iwo Jima* (2006), Eastwood montre comment les soldats japonais sont piégés dans leur bunker et révèle toute leur humanité. Ces films jumeaux contribuent à approfondir la connaissance sur cette bataille, sans doute mieux que les ouvrages qui ont traité de cet événement.

Steven Spielberg dans *Lincoln* (2012), s'il n'apporte pas de neuf sur cet épisode de la vie du président, en restitue l'ambiance et lui donne une réelle profondeur avec quelques très belles images, tout à fait utilisables par l'historien.

Des indépendants ont choisi aussi de produire des films au riche contenu historique.

Le plus inattendu est George Clooney qui a réalisé *Good night, and good luck* (2005) en noir et blanc, un des rares films sur le maccarthysme, dans lequel est évoquée la forte personnalité du journaliste Ed Murrow qui avait su résister à des pressions inadmissibles. Un bon film qui apprend moins qu'il ne fournit la très bonne ambiance de la presse du temps.

Aussi surprenant est le passage à la réalisation du comédien Tommy Lee Jones : il a dirigé deux films qui font date car ils puisent dans les profondeurs de la société avec toute ses contradictions et ses ambiguïtés. Le premier, en 2005, *Trois enterrements*, rend compte de la complexité de la situation au Texas à la frontière du Mexique : certains luttent illégalement contre l'immigration, la police locale tente de maintenir l'ordre alors que beaucoup de gens ont des parents de l'autre côté de la frontière. Un vieil homme tente d'aller y enterrer de son ami, et doit affronter les *vigilantes*, la brutalité policière pour arriver au Mexique dans un village dont il ne reste que des ruines. Le second, *The Homesman*, date de 2014. Tiré d'un roman de Glendon Swarthout, il décrit avec beaucoup de cœur le transfert vers l'Est en 1852 de trois femmes devenues folles sur leur fermes du Nebraska. De tels films donnent une profondeur à la réflexion historique et sociologique qui les sous-tend.

On peut ajouter un autre film, *Selma* d'Ava DuVernay (2014), qui est un genre de docufiction, puisqu'il retrace un épisode majeur de la carrière de Martin Luther King, avec des acteurs et une reconstruction minutieuse des lieux. L'historien n'y apprend rien, tout en pouvant discuter le biais hagiographique de l'œuvre.

Ces quelques films récents trouveraient leur place dans les grandes catégories présentées dans le présent chapitre, mais au XXI^e siècle, les grands genres du cinéma ont disparu. La diversité des films est immense ; on y trouve,

de-ci de-là, quelques westerns, des films politiques ou guerriers, mais il s'agit le plus souvent d'œuvres isolées n'obéissant à aucune directive, ne faisant pas système, qui ne cherchent pas à faire de l'histoire comme beaucoup tentaient de le faire auparavant.

De plus, les immenses possibilités des recherches sur internet, la multiplication des tablettes, des téléphones mobiles sophistiqués ont changé la fonction et le rôle des images; l'historien peut facilement y trouver des données, des illustrations, sans passer par le film qui n'est plus le vecteur prédominant des images qu'il a été jusqu'à la fin du xx^e siècle.

Collection Doc' en poche

SÉRIE « ENTREZ DANS L'ACTU »

1. Parlons nucléaire en 30 questions (2^e édition septembre 2015)
de Paul Reuss

2. Parlons impôts en 30 questions (2^e édition mars 2013)
de Jean-Marie Monnier

3. Parlons immigration en 30 questions (2^e édition mars 2016)
de François Héran

4. France 2012, les données clés du débat présidentiel
des rédacteurs de la Documentation française

5. Le président de la République en 30 questions
d'Isabelle Flahault et Philippe Tronquoy

6. Parlons sécurité en 30 questions
d'Éric Heimann

7. Parlons mondialisation en 30 questions
d'Eddy Fougier

8. Parlons école en 30 questions
de Georges Felouzis

9. L'Assemblée nationale en 30 questions
de Bernard Accoyer

10. Parlons Europe en 30 questions (2^e édition octobre 2014)
de David Sirtzky

13. Parlons dette en 30 questions
de Jean-Marie Monnier

14. Parlons jeunesse en 30 questions
d'Olivier Galland

21. Parlons justice en 30 questions
d'Agnès Martinel et Romain Victor

22. France 2014, les données clés
des rédacteurs de la Documentation française

25. Parlons gaz de schiste en 30 questions
de Pierre-René Bauquis

26. Parlons banque en 30 questions
de Jézabel Coupey-Soubeyran et Christophe Nijdam

30. France 2015, les données clés
des rédacteurs de la Documentation française

35. Parlons prison en 30 questions

de Sarah Dindo

40. Parlons climat en 30 questions

de Christophe Cassou et Valérie Masson-Delmotte

42. France 2016, les données clés

des rédacteurs de la Documentation française

SÉRIE « PLACE AU DÉBAT »

11. Retraites : quelle nouvelle réforme ?

d'Antoine Rémond

12. La France, bonne élève du développement durable ?

de Robin Degron

15. L'industrie française décroche-t-elle ?

de Pierre-Noël Giraud et Thierry Weil

16. Tous en classes moyennes ?

de Serge Bosc

23. Crise ou changement de modèle ?

d'Élie Cohen

24. Réinventer la famille ?

de Stéphanie Gargoullaud et Bénédicte Vassallo

27. Parents-enfants : vers une nouvelle filiation ?

de Claire Neirinck, Martine Gross

28. Vers la fin des librairies ?

de Vincent Chabault

31. Des pays toujours émergents ?

de Pierre Salama

32. La santé pour tous ?

de Dominique Polton

38. Faut-il suivre le modèle allemand ?

de Christophe Blot, Odile Chagny et Sabine Le Bayon

39. Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?

de Françoise Benhamou

43. Revenir au service public ?

de Gilles Jeannot et Olivier Coutard

44. Une justice toujours spécialisée pour les mineurs ?

de Dominique Youf

SÉRIE « REGARD D'EXPERT »

- 18.** Les politiques de l'éducation en France
d'Antoine Prost et Lydie Heurdiere
- 19.** La face cachée de Harvard
de Stéphanie Grousset-Charrière
- 20.** La criminalité en France
de Christophe Souleze
- 29.** La guerre au xx^e siècle
*de Stéphane Audoin-Rouzeau, Raphaëlle Branche,
Anne Duménil, Pierre Grosser, Sylvie Thénault*
- 33.** Quelle politique pour la culture? Florilège des débats
sous la direction de Philippe Poirrier
- 34.** Une jeunesse différente?
sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet
- 36.** La République territoriale
de Pierre Sadran
- 37.** Les monothéismes d'hier à aujourd'hui
*de Régine Azria, Dominique Borne, Pascal Buresi, Sonia Fellous,
Anna Van den Kerchove*
- 41.** Environnement et inégalités sociales
sous la direction de Floran Augagneur et Jeanne Fagnani
- 45.** Les grands textes internationaux des droits de l'homme
de Emmanuel Decaux et Noémie Bienvenu
- 46.** Regards sur les États-Unis
de Cynthia Ghorra-Gobin, Guillaume Poirret, Jacques Portes, Marie-Jeanne Rossignol
- 47.** Les politiques de la culture en France
de Philippe Poirrier